

# **Groupe FNAC**

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavois  
94200 Ivry sur Seine

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

KPMG Audit  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

## **Groupe FNAC**

Société Anonyme  
9, rue des Bateaux Lavoisirs  
94200 Ivry sur Seine

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Groupe FNAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant.

La note 2.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Herve CHOPIN  
Associé

Deloitte & Associés



Stéphane RIMBEUF  
Associé

## 1.1 COMPTES SOCIAUX

### 1.1.1 Bilan actif

<b>ACTIF</b>					
<i>(en millions d'euros)</i>					
				<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
	<b>Notes</b>	<b>Valeur brute</b>	<b>Amortissements Provisions</b>	<b>Valeur nette</b>	<b>Valeur nette</b>
<b>Actif immobilisé</b>					
Titres de participation		1 954,1	0,0	1 954,1	674,4
Autres immobilisations financières (1)		0,7	0,0	0,7	0,0
Immobilisations financières	3	1 954,8	0,0	1 954,8	674,4
Immobilisations incorporelles et corporelles	4	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total Actif immobilisé</b>		<b>1 954,8</b>	<b>0,0</b>	<b>1 954,8</b>	<b>674,4</b>
<b>Actif circulant</b>					
Créances (2) (3)	5	286,8	0,0	286,8	100,0
Valeurs mobilières de placement	6	6,1	0,0	6,1	6,5
Disponibilités (3)	6	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Total Actif circulant</b>		<b>292,9</b>	<b>0,0</b>	<b>292,9</b>	<b>106,5</b>
<b>TOTAL DE L' ACTIF</b>		<b>2 247,7</b>	<b>0,0</b>	<b>2 247,7</b>	<b>780,9</b>
(1) Dont à moins d'un an:				-	-
(2) Dont à plus d'un an:				-	-
(3) Dont concernant les entreprises liées:				244,5	62,0

## Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social		26,1	16,7
Primes d'émission, de fusion, d'apport		977,5	496,7
Réserves	7	1,7	1,7
Report à nouveau		201,0	26,3
Provisions règlementées		3,6	
Résultat de l'exercice		138,8	174,7
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 348,7</b>	<b>716,1</b>
<b>Autres fonds propres</b>		<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Provisions</b>	8	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunt obligataire (1)		655,6	0,0
Autres dettes financières (1) (3)		200,0	0,0
Autres dettes (2) (3)	9	43,4	64,8
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>2 247,7</b>	<b>780,9</b>
(1) Dont à moins d'un an:		5,6	-
(2) Dont à plus d'un an:		0,9	5,8
(3) Dont concernant les entreprises liées :		5,6	28,1

## Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Produits d'exploitation		20,4	29,0
Charges d'exploitation		(43,8)	(32,7)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>11</b>	<b>(23,4)</b>	<b>(3,7)</b>
Charges et intérêts sur endettement hors Groupe		(14,6)	(0,4)
cession dérivés		(14,8)	0,0
Intérêts compte courant		(2,0)	0,0
Intérêts des titres super subordonnés à durée indéterminée		0,0	(7,9)
Reprise de dépréciation financière		164,0	164,0
Autres produits et charges financières		3,7	2,2
<b>Résultat financier</b>	<b>12</b>	<b>136,3</b>	<b>157,9</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>112,9</b>	<b>154,2</b>
Résultat exceptionnel	13	(7,3)	(5,6)
Participation des salariés		0,0	0,0
Impôt sur le résultat	14	33,2	26,1
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>138,8</b>	<b>174,7</b>

## Tableau des flux de trésorerie

<i>en millions d'euros</i>	Notes	31/12/2016	31/12/2015
Résultat net		138,8	174,7
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie		(160,7)	(164,0)
<b>Capacité d'autofinancement</b>		<b>(21,8)</b>	<b>10,7</b>
Variation des besoins en fond de roulement		(196,7)	(9,4)
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation</b>	<b>15</b>	<b>(218,5)</b>	<b>1,2</b>
(Acquisitions)/Cessions d'immobilisations opérationnelles		(0,7)	0,0
Variation des immobilisations financières		(782,5)	60,0
<b>Variation de trésorerie issue des opérations d'investissement</b>	<b>15</b>	<b>(783,2)</b>	<b>60,0</b>
Variations nettes des dettes financières		844,2	(2,6)
Augmentations de capital		157,1	(58,1)
Dividendes versés par Groupe FNAC		0,0	0,0
<b>Variation de trésorerie issue des opérations de financement</b>	<b>15</b>	<b>1 001,3</b>	<b>(60,7)</b>
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>(0,4)</b>	<b>0,5</b>
<b>Trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>		<b>6,5</b>	<b>6,0</b>
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>		<b>6,1</b>	<b>6,5</b>

## Variation des capitaux propres et autres fonds propres

<i>en millions d'euros (avant affectation du résultat)</i>	Nombre d'actions en circulation	Capital social	Primes d'émission, fusion, autres fonds propres	Réserves et report à nouveau	Résultat de l'exercice	Capitaux propres	Autres Fonds Propres (TSSDI)
<b>AU 31 DECEMBRE 2014</b>	<b>16 595 610</b>	<b>16,6</b>	<b>494,9</b>	<b>0,1</b>	<b>27,9</b>	<b>539,5</b>	<b>60,0</b>
Affectation résultat 2014				27,9	(27,9)	0,0	
Augmentation de capital						0,0	
Réduction de capital						0,0	
Dividendes versés						0,0	
Levée de stock-options	92 164,0	0,1	1,8			1,9	
Intérêts du TSSDI						0,0	
Remboursement du TSSDI					(7,9)	(7,9)	(60,0)
Provisions réglementées						0,0	
Résultat 2015 hors intérêts du TSSDI					182,6	182,6	
<b>AU 31 DECEMBRE 2015</b>	<b>16 687 774</b>	<b>16,7</b>	<b>496,7</b>	<b>28,0</b>	<b>174,7</b>	<b>716,1</b>	<b>0,0</b>
Affectation résultat 2015				174,7	(174,7)	0,0	
Augmentation de capital	9 434 997	9,4	480,8			490,2	
Réduction de capital						0,0	
Dividendes versés						0,0	
Levée de stock-options						0,0	
Intérêts du TSSDI						0,0	
Remboursement du TSSDI						0,0	
Provisions réglementées				3,6		3,6	
Résultat 2016					138,8	138,8	
<b>AU 31 DECEMBRE 2016</b>	<b>26 122 771</b>	<b>26,1</b>	<b>977,5</b>	<b>206,3</b>	<b>138,8</b>	<b>1 348,7</b>	<b>0,0</b>

## 1.2 ANNEXE COMPTABLE

NOTE 1	Faits marquants de l'exercice	217
NOTE 2	Règles et méthodes comptables	218
NOTE 3	Immobilisations financières nettes	220
NOTE 4	Immobilisations incorporelles et corporelles	220
NOTE 5	Créances	221
NOTE 6	Valeurs mobilières de placement et disponibilités	221
NOTE 7	Réserves	222
NOTE 8	Provisions	222
NOTE 9	Autres dettes	222
NOTE 10	Autres engagements hors bilan	223
NOTE 11	Résultat d'exploitation	223
NOTE 12	Résultat financier	224
NOTE 13	Résultat exceptionnel	224
NOTE 14	Impôt sur les bénéfices	225
NOTE 15	Tableau des flux de trésorerie	225
NOTE 16	Autres informations	226
NOTE 17	Informations sur les événements postérieurs à la clôture	226
NOTE 18	Tableau des filiales et participations	226
NOTE 19	Résultats des cinq derniers exercices	227

### NOTE 1

### Faits marquants de l'exercice

#### **Acquisition Darty**

Dans le cadre de l'offre d'acquisition de Darty, la Fnac a publié son Offer Document le 18 mai 2016 contenant les termes et conditions détaillés de son offre sur Darty.

Lors de l'Assemblée Générale mixte, qui s'est tenue le vendredi 17 juin 2016, les actionnaires de Groupe Fnac ont approuvé l'émission d'actions nouvelles Fnac au profit des actionnaires de Darty à une quasi-unanimité.

L'Autorité de la Concurrence a annoncé le 18 juillet 2016 qu'elle avait décidé d'autoriser le rachat de Darty par Groupe Fnac.

Le 19 juillet, l'offre de la Fnac a été déclarée inconditionnelle à tous égards, toutes les conditions suspensives relatives, telles que décrites dans l'Offer Document, étant satisfaites ou levées.

Le 1er août 2016, première date de clôture de l'offre, la Fnac détenait 98,5% du capital de Darty. Le 17 août 2016, l'action Darty a été retirée de la cote (de la Bourse de Londres et d'Euronext Paris).

Au terme de la période de retrait obligatoire, le 12 septembre 2016, Fnac a acquis 100% du capital de Darty dont 30,64% a été réglé en titres.

La contrepartie de l'acquisition s'élève dans les comptes de la société Groupe Fnac, à 1 115,7 millions d'euros dont :

782,5 millions d'euros liés à des acquisitions d'actions Darty avec contrepartie numéraire, y compris des frais directement liés à l'acquisition, et intégrés à la valeur des titres pour 25,8 millions d'euros.

333,2 millions d'euros liés à des acquisitions d'actions Darty avec contrepartie titres.

L'ensemble de la contrepartie a été comptabilisée en 2016.

## **Financement du Groupe lié à l'opération d'acquisition de Darty plc**

Dans le cadre de l'acquisition de Darty, le Groupe a mis en place de nouvelles sources de financement, destinées à financer la composante en numéraire de l'acquisition et à refinancer l'ensemble des emprunts et lignes bancaires existantes dans chacune des 2 sociétés.

Le Groupe a ainsi signé le 20 avril 2016 un contrat de crédit senior avec Crédit Agricole, Société Générale et Natixis portant sur la mise en place d'une enveloppe de financements d'un montant total de 1 350 millions d'euros (se substituant au crédit de 865 millions d'euros mis en place fin 2015.).

Ces lignes de financement ont été syndiquées avec succès en juin auprès d'un pool d'environ vingt banques européennes.

A l'issue de la syndication, ce contrat de crédit se décomposait en :

- une ligne de crédit renouvelable d'un montant de 400 millions d'euros et d'une durée de 5 ans, destinée à financer les besoins en fonds de roulement de l'entité combinée. Cette ligne de crédit renouvelable s'est substituée aux lignes de crédit bancaire existantes de chacune des sociétés,
- une ligne de crédit moyen terme d'un montant de 200 millions d'euros et d'une durée de 5 ans,
- une ligne de crédit relais (« bridge to capital markets ») d'un montant de 750 millions d'euros et d'une durée d'un an.

Ces deux dernières lignes étaient destinées principalement à financer la composante en numéraire de la transaction et le remboursement de l'obligation senior d'un montant de 250 millions d'euros et d'une durée de 7 ans, émis par Darty PLC le 28 février 2014.

L'emprunt obligataire de Darty Plc a été remboursé le 19 septembre 2016.

Le 22 septembre 2016, Fnac Darty a émis avec succès des obligations senior pour un montant de 650 millions d'euros, d'une maturité de 7 ans, portant intérêt à 3,25% par an. Les fonds levés au titre de cette émission obligataire ont permis de rembourser le crédit relais de 750 millions d'euros mis en place en avril 2016 et utilisé depuis début août. Préalablement à cette émission, le nouveau Groupe avait obtenu le 19 septembre 2016 un rating BB de la part de Standard & Poor's et Ba2 de la part de Moody's.

### **Contrat de Crédit Senior**

Le Contrat de Crédit Senior d'un montant total de 600 millions d'euros a une maturité de 5 ans à compter de sa signature le 20 avril 2016. Il se décompose en deux lignes :

- Un prêt à moyen terme (Senior Term Loan Facility) d'un montant de 200 millions d'euros, amortissable à compter du 30<sup>ème</sup> mois
- Une ligne de crédit revolving (Revolving Facility) d'un montant de 400 millions d'euros, destinée à financer les variations de trésorerie liées à la saisonnalité.

## **Autres faits marquants**

Monsieur Alexandre Bompard a décidé de réinvestir en actions Groupe Fnac l'intégralité des montants de rémunération variable pluriannuelle versés en 2016, nets de tous impôts et taxes. Les actions ainsi acquises seront détenues au nominatif pendant au moins deux ans.

Le 25 octobre 2016 Monsieur Alexandre Bompard a procédé à ce réinvestissement en acquérant 88 529 actions Groupe Fnac au prix de 60 €.

## **Plan en unités de valeur**

Le plan 2014 en unités de valeur est en partie arrivé à échéance au 29 février 2016. En effet, les bénéficiaires du plan présents au 29 février 2016 ont acquis, compte tenu des conditions de performance (moyenne des cours de clôture de bourse de février 2016 à 55,33 €) leurs unités de valeur à ce prix de sortie. Ces montants ont été versés en numéraire sur le mois d'avril 2016 aux bénéficiaires présents au 29 février 2016, pour un montant total de 9,1 millions d'euros charges patronales comprises. Pour le Comex, les deux tiers de ces unités de valeur ont été versés. Le versement du tiers restant est lié à une condition de présence au 28 février 2017.

Le plan 2013 en unités de valeur est arrivé à échéance au 31 juillet 2016. L'acquisition du plan était soumise à des conditions de performance (moyenne des cours de clôture de bourse de juillet 2015 à 55,07 €) qui ont été atteintes. Pour une partie du Comex, le paiement du dernier tiers des unités de valeurs était lié à une condition de présence au 31 juillet 2016. Le versement en numéraire a été effectué sur le mois de juillet 2016 pour un montant total de 5,7 millions d'euros charges patronales comprises.

## **Plan d'options de performance**

La première tranche du plan 2014 en options de performance a été acquise au 30 septembre 2016. Compte tenu de la moyenne des 20 derniers

cours de clôture de bourse de l'action Groupe Fnac précédant le 30 septembre 2016 (moyenne à 65,74 euros) et des conditions de performance, 100 % des options de la première tranche ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 30 septembre 2016. Ces options ont été levées entre le 1<sup>er</sup> et 20 octobre 2016 ou versées en numéraire en octobre 2016 pour le Président-Directeur Général (voir chapitre 3.3.1).

La deuxième tranche du plan 2013 en options de performance a été acquise au 31 mars 2016. Compte tenu de la moyenne des 20 derniers cours de clôture de bourse de l'action Groupe Fnac précédant le 31 mars 2016 (moyenne à 57,17 euros), et des conditions de performance, 100 % des options de la deuxième tranche ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 31 mars 2016. Ces options ont été levées entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017 ou versées en numéraire en avril 2016 pour le Président-Directeur Général (voir chapitre 3.3.1).

#### Plan d'actions gratuites

Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration du 04 avril 2016 a acté l'attribution d'actions gratuites à certains collaborateurs du Groupe (125 bénéficiaires) afin de les associer aux performances de l'entreprise à travers l'évolution de la valeur de son titre. Le dénouement s'effectuera en trésorerie et en instruments de capitaux propres selon les bénéficiaires.

La durée de ce plan est de 4 ans (17 juin 2016 – 16 juin 2020). L'acquisition définitive de ces actions gratuites est subordonnée à une condition de présence de 2 ans (17 juin 2016 – 16 juin 2018) pour les résidents français et de 4 ans (17 juin 2016 – 16 juin 2020) pour les résidents étrangers, ainsi qu'à une condition de performance boursière du Groupe Fnac évaluée en juin 2018 (moyenne des 20 cours de clôture de bourse de l'action Groupe Fnac précédant le 17 juin 2018). En outre les résidents français seront tenus de conserver pendant une période de 2 ans ces actions (17 juin 2018 – 16 juin 2020 : période de conservation).

## NOTE 2

### Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice 2016 ont été arrêtés conformément aux dispositions du Règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 2.1 Immobilisations financières

##### Titres de participations

Les titres classés en « Titres de participation » sont ceux dont la possession est estimée utile à l'activité de l'entreprise notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice ou d'en assurer le contrôle.

À la clôture de l'exercice, la valeur brute des titres est comparée à la valeur d'utilité pour l'entreprise, déterminée par rapport à la valeur économique estimée de la filiale et en considération des motifs sur lesquels reposait la transaction d'origine. Cette valeur d'utilité est déterminée en fonction d'une analyse multicritères tenant compte notamment des projections de flux de trésorerie futurs, de l'actif ré-estimé, de la quote-part de capitaux propres consolidés ou réévalués et d'autres méthodes, en tant que de besoin.

Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée et comptabilisée en résultat financier.

#### 2.2 Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

#### 2.3 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur prix d'acquisition.

Les frais d'acquisition des valeurs mobilières de placement sont comptabilisés en charges conformément à l'option offerte par l'article 321-10 du Plan Comptable Général, applicable aux valeurs mobilières de placement.

Les dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre cette valeur et la valeur probable de négociation ou au cours moyen du dernier mois pour les titres cotés.

#### Actions propres

Les actions propres acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité sont inscrites en valeurs mobilières de placement.

Au 31 décembre 2016 Groupe Fnac ne détient pas d'actions propres.

## SICAV

Les actions de SICAV sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Elles sont estimées à la clôture de l'exercice à leur valeur liquidative. La moins-value latente éventuelle fait l'objet d'une provision pour dépréciation. La plus-value latente éventuelle n'est pas prise en compte.

## 2.4 Intégration fiscale

La société Groupe Fnac a opté par courrier de notification auprès de l'administration fiscale, le 15 mars 2013, avec l'ensemble de ses filiales pour le régime de l'intégration fiscale des groupes mis en place par l'article 68 de la loi de finances pour 1988. Cette option a pris effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La convention d'intégration fiscale conclue le 1<sup>er</sup> juillet 2013 entre Groupe Fnac et ses filiales et sous filiales prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Au 31 décembre 2016, le périmètre comprend 15 sociétés.

Dans le cadre de ce régime, Groupe Fnac intervient comme un organisme collecteur de l'impôt sur les sociétés auprès des filiales et devient seule redevable de cet impôt auprès du Trésor Public.

Les modalités de répartition de l'impôt sur les sociétés sont les suivantes :

- l'impôt pris en charge par chaque filiale est le même que celui qu'elle aurait supporté si elle n'avait pas été intégrée fiscalement ;
- Groupe Fnac prend en compte immédiatement l'économie ou la charge d'impôt résultant de la différence entre la somme des impôts qui auraient dû être versés par chacune des sociétés comme si elles avaient payé elles-mêmes leur impôt et l'impôt dû à raison du résultat fiscal d'ensemble.

## 2.5 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation résulte des produits et charges afférents aux activités courantes de la société.

## 2.6 Résultat financier

Le résultat financier résulte des produits et charges afférents au financement de la société, ainsi qu'à la gestion des disponibilités.

## 2.7 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel inclut les produits et les charges, qui, par leur nature, leur occurrence ou leur caractère significatif, ne relèvent pas des activités courantes de la Société.

## 2.8 Plans de rémunération de la performance

La Société applique le Règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. Ce règlement stipule que dès lors qu'il est probable que la Société livrera aux bénéficiaires des plans, des actions existantes, un passif doit être comptabilisé, sur la base de la sortie de ressource probable.

Les plans de rémunération de la performance comprennent un plan d'attribution d'unités de valeur, qui est servi en trésorerie et un plan d'attribution d'options de performance qui peut être servi en options de souscription d'actions ou en trésorerie selon les bénéficiaires.

Ces plans donnent lieu à la constatation d'une charge de personnel étalée sur la période d'acquisition des droits.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31/12/2015</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
<b>Valeurs brutes</b>				
<b>Titres de participation</b>				
FNAC SA, DARTY PLC	838,4	1 115,7	0,0	1 954,1
<b>Autres immobilisations financières</b>				
Participation Daphni	0,0	0,7		0,7
<b>Valeurs brutes</b>	<b>838,4</b>	<b>1 116,4</b>	<b>0,0</b>	<b>1 954,8</b>
<b>Dépréciations</b>				
Titres de participation FNAC SA	(164,0)	0,0	164,0	0,0
<b>Dépréciations</b>	<b>(164,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>164,0</b>	<b>0,0</b>
<b>VALEURS NETTES</b>	<b>674,4</b>	<b>1 116,4</b>	<b>164,0</b>	<b>1 954,8</b>

#### Titres de participations

Au 31 décembre 2016, la société Groupe Fnac détient :

- 46 421 807 titres de Fnac SA sur 46 421 808 titres pour une valeur brute de 838,4 millions d'euros. Afin de prendre en compte l'évolution de la capitalisation boursière du Groupe, la provision de 164 millions d'euros sur les titres de Fnac SA a été reprise en totalité.
- 529 553 216 titres de Darty PLC sur 529 553 216 titres pour une valeur de 1 115,7 millions d'euros.

#### Autres immobilisations financières

Au 31 décembre 2016, les autres immobilisations financières sont constituées d'une prise de participation dans le fonds d'investissement Daphni pour 0,7 million d'euros, correspondant à un premier tirage de 10% sur un engagement total de 7 millions d'euros.

Il n'y pas d'autres immobilisations financières, suite au remboursement en 2015 du prêt intragroupe accordé à Fnac SA d'un montant de 60 millions d'euros parallèlement au remboursement des titres super subordonnés à durée indéterminé par la société Groupe Fnac.

NOTE 4

#### Immobilisations incorporelles et corporelles

Au 31 décembre 2016, la société Groupe Fnac n'a pas d'immobilisation incorporelle et corporelle.

NOTE 5

#### Créances

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Comptes courants d'intégration fiscale	0,0	0,0
Comptes courants de filiale	233,8	39,5
État - impôt sur les bénéfices	12,0	28,0
Clients groupe	10,7	22,5
Clients groupe - Produits à recevoir	0,0	0,0
Primes d'émissions sur obligations	0,0	0,0
Divers	2,5	1,3
Charges constatées d'avance (1)	27,8	8,7
<b>TOTAL</b>	<b>286,8</b>	<b>100,0</b>
Dont concernant les entreprises liées:	244,5	62,0
(1) Dont à plus d'un an:	17,6	0,0

Le compte courant débiteur de 233,8 millions d'euros est lié à des créances envers la filiale Fnac SA.

Le montant de 12,0 millions d'euros en 2016 « État – impôt sur les bénéfices » est composé principalement de crédits d'impôts.

Les créances vis-à-vis du Groupe de 10,7 millions d'euros sont composées de créances Fnac pour 3,9 millions d'euros et de créances Darty pour 6,8 millions d'euros.

Les charges constatées d'avance de 27,8 millions d'euros sont principalement constituées de frais et commissions de mise en place de l'emprunt obligataire et des lignes de crédit consenties pour le financement de l'acquisition de Darty.

En 2015, les charges constatées d'avance de 8,7 millions d'euros étaient également relatives aux frais de mise en place des instruments financiers dans le cadre de l'offre d'acquisition de Darty.

#### NOTE 6

#### Valeurs mobilières de placement et disponibilités

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Actions propres	0,0	0,0
Sicav	6,1	6,0
Instrument de couverture de risque de change	0,0	0,7
Dépréciation	0,0	(0,2)
<b>Valeurs mobilières de placement</b>	<b>6,1</b>	<b>6,5</b>
Dépôts bancaires et mouvements de fonds	0,0	0,0
<b>Disponibilités</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>TRESORERIE DEBITRICE</b>	<b>6,1</b>	<b>6,5</b>
Dont concernant les entreprises liées:	0,0	0,0

Les valeurs mobilières de placement sont composées de SICAV pour un montant de 6,1 millions d'euros, et correspondent au contrat de liquidité.

En 2016, dans le cadre du contrat de liquidité, 558 406 actions ont été acquises au prix moyen de 57,26 euros pour un montant global de 31 974 035 euros et 558 406 actions ont été cédées au prix moyen de 57,39 euros pour un montant global de 32 046 387 euros. Au 31 décembre 2016, les montants suivants figurent au compte de liquidité : 0 action et 6 105 426,00 euros.

En 2015, Groupe Fnac avait procédé à la mise en place d'une couverture par option, acquise dans le cadre de la couverture du paiement de l'alternative partielle en numéraire, aux actionnaires de Darty. Lors de son acquisition, la couverture par option avait donné lieu à la

comptabilisation d'un actif de 0,7 million d'euros à l'actif du bilan. Au 31 décembre 2015 la variation de la juste valeur de cet actif avait donné lieu à une dépréciation de 0,2 million d'euros. Cet actif a été soldé courant 2016.

## NOTE 7 Réserves

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Réserve légale	1,7	1,7
Réserves réglementées	0,0	0,0
Autres réserves	0,0	0,0
<b>Réserves</b>	<b>1,7</b>	<b>1,7</b>
Provisions réglementées	<b>3,6</b>	<b>0,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5,3</b>	<b>1,7</b>

En 2016, les provisions règlementées représentent une dotation aux amortissements dérogatoires pour 3,6 millions d'euros relative à l'amortissement fiscal des frais d'acquisition de Darty.

## NOTE 8 Provisions

Au 31 décembre 2016, la société Groupe Fnac n'a pas de provision significative.

## NOTE 9 Autres dettes

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Comptes courants d'intégration fiscale	4,7	23,3
Comptes courants de filiale	0,0	0,0
Dividendes à payer	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	18,5	25,7
Dettes diverses	20,2	15,8
<b>TOTAL</b>	<b>43,4</b>	<b>64,8</b>
Dont concernant les entreprises liées :	<b>5,6</b>	<b>28,1</b>

Au 31 décembre 2016, les dettes diverses sont principalement constituées de factures relatives aux nouveaux financements mis en place, ainsi qu'à l'engagement de la société Groupe Fnac dans le cadre de sa participation au fonds Daphni pour 6,3 millions d'euros.

Les dettes fiscales et sociales sont principalement constituées de passifs relatifs aux plans de rémunération de la performance pour un montant de 13,1 millions d'euros.

En 2015, les dettes diverses incluaient principalement les factures liées à la mise en place de l'offre d'acquisition de Darty.

## NOTE 10 Autres engagements hors bilan

### Indemnités de départ à la retraite

Le montant des engagements d'indemnités de départ à la retraite s'élève à 0,7 million d'euros au 31 décembre 2016, et 0,5 million d'euros au

31 décembre 2015.

#### Autres engagements :

Dans le cadre de l'acquisition de Darty, le Groupe a mis en place de nouvelles sources de financement, destinées à financer la composante en numéraire de l'acquisition et à refinancer l'ensemble des emprunts et lignes bancaires existantes dans chacune des 2 sociétés.

Le Contrat de Crédit Senior d'un montant total de 600 millions d'euros a une maturité de 5 ans à compter de sa signature le 20 avril 2016. Il se décompose en deux lignes :

- Un prêt à moyen terme (Senior Term Loan Facility) d'un montant de 200 millions d'euros, amortissable à compter du 30<sup>ème</sup> mois
- Une ligne de crédit revolving (Revolving Facility) d'un montant de 400 millions d'euros, destinée à financer les variations de trésorerie liées à la saisonnalité.

En outre, Le 22 septembre 2016, Fnac Darty a émis avec succès des obligations senior pour un montant de 650 millions d'euros, d'une maturité de 7 ans

Afin de cautionner ces lignes de financement souscrites par la société Groupe Fnac SA, les sociétés du Groupe suivantes se sont portées garantes: Fnac SA, Fnac Direct, Etablissements Darty et fils, Darty Grand Est, Darty Grand Ouest, Fnac Belgium et New Vanden Borre.

Par ailleurs, il est à noter que la ligne de crédit revolving mobilisable "Revolving Facility" d'un montant de 400 millions d'euros n'a pas fait l'objet d'un tirage au 31 décembre 2016, et constitue donc un engagement hors bilan reçu.

#### NOTE 11

#### Résultat d'exploitation

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2016	31/12/2015
Redevances Groupe	19,4	28,9
autres refacturations	0,9	0,0
Frais de personnel	(18,9)	(26,9)
Achats, charges externes et impôts et taxes	(24,9)	(5,8)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	0,0	0,0
Autres produits et charges	0,1	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>(23,4)</b>	<b>(3,7)</b>

En 2016, le Résultat d'exploitation est impacté par les charges de commissions sur lignes de crédit à hauteur de 19,4 millions d'euros, inclus dans les charges externes.

## NOTE 12

## Résultat financier

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Frais financiers nets</b>		
Charges et intérêts sur endettement hors Groupe	(14,6)	(0,4)
Cession de dérivés	(14,8)	0,0
Intérêts sur comptes courants Groupe	(2,0)	0,0
Intérêts des titres super subordonnés à durée indéterminée	0,0	(7,9)
Reprise de dépréciation financière	164,0	164,0
Intérêts sur prêt subordonné	0,0	2,4
Autres charges et produits financiers	3,7	(0,2)
<b>TOTAL</b>	<b>136,3</b>	<b>157,9</b>
Dont concernant les entreprises liées	162,0	166,4
Intérêts sur comptes courants Groupe	(2,0)	0,0
Dividendes	0,0	0,0

En 2016, le Résultat financier est un produit de 136,3 millions d'euros, essentiellement dû à la reprise de provision sur les titres de la société Fnac SA pour 164 millions d'euros.

Les charges financières de 32,6 millions d'euros sont constituées d'une moins-value de cession sur un produit dérivé (option de change) pour 14,8 millions d'euros, puis principalement d'intérêts et commissions sur les lignes de crédit et emprunt obligataire mis en place. Les produits financiers de 5,0 millions d'euros sont principalement constitués d'un gain de change sur opération de financement pour 4,2 millions d'euros.

En 2015, le produit financier net de 157,9 millions d'euros était principalement constitué d'une reprise de dépréciation des titres de la filiale Fnac SA, des charges d'intérêts sur les titres super subordonnés à durée indéterminée pour 7,9 millions d'euros, ainsi que des produits d'intérêts sur prêt subordonné pour 2,4 millions d'euros accordés à la filiale Fnac SA.

## NOTE 13

## Résultat exceptionnel

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Résultat sur cessions d'immobilisations opérationnelles	0,0	0,0
Amortissements dérogatoires	(3,6)	0,0
Frais d'intégration Darty	(3,7)	(0,1)
Autres produits/(charges) exceptionnels		(5,5)
<b>TOTAL</b>	<b>(7,3)</b>	<b>(5,6)</b>

En 2016, le Résultat exceptionnel est une charge de 7,3 millions d'euros constituée de :

- frais et honoraires se rapportant à l'intégration de Darty pour 7,3 millions d'euros, partiellement refacturés à Darty pour 3,6 millions d'euros.
- dotations aux amortissements dérogatoires pour 3,6 millions d'euros, liés à l'amortissement fiscal des frais relatifs à l'acquisition de Darty.

En 2015, le résultat exceptionnel était une charge de 5,6 millions d'euros dont 5,5 millions d'euros de coûts engagés dans le cadre de l'acquisition de Darty.

**NOTE 14****Impôt sur les bénéfices**

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
Boni / Mali d'intégration fiscale	33,2	26,1
Déficits fiscaux à reverser aux filiales (intégration fiscale)	0,0	0,0
Taxe sur les dividendes	0,0	0,0
Divers	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>33,2</b>	<b>26,1</b>

Comme en 2015, la société Groupe Fnac n'a pas généré d'IS en 2016 et le profit net d'intégration fiscale s'élève à 33,2 millions d'euros.

Dans l'hypothèse de l'absence d'intégration fiscale, la société Groupe Fnac n'aurait pas eu de charge d'impôt du fait de sa situation fiscale déficitaire.

Le montant total cumulé des déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2016 est de 87,6 millions d'euros.

**NOTE 15****Tableau des flux de trésorerie**

La variation de trésorerie issue des opérations d'exploitation est une dépense de 218,5 millions d'euros au 31 décembre 2016 principalement due à l'augmentation de 194,3 millions d'euros des comptes courants débiteurs envers la société Fnac SA.

Les opérations d'investissement représentent une dépense de 783,2 millions d'euros, liés principalement à l'acquisition des titres Darty.

Les opérations de financement sont constituées de la mise en place du financement (emprunt obligataire de 650 millions d'euros et tirage de la ligne de crédit moyen terme de 200 millions d'euros), ainsi que de l'augmentation de capital réservée à Vivendi pour un montant de 157,1 millions d'euros net de frais d'émission.

**NOTE 16****Autres informations****16.1 Rémunération versée au mandataire social**

Pour l'exercice 2016, le montant brut versé au mandataire social, y compris les avantages en nature et les cotisations du régime de retraite supplémentaire, s'élève à 13 871 892 euros, dont 900 000 euros au titre de la rémunération annuelle fixe, 931 500 euros au titre de la rémunération variable annuelle, 11 978 895 euros au titre de la rémunération variable pluriannuelle, 28 733 euros au titre de jetons de présence, 22 133 euros au titre d'avantages en nature et 10 631 euros au titre des cotisations du régime de retraite supplémentaire.

**16.2 Effectif moyen**

En 2016, l'effectif moyen de la société Groupe Fnac est de onze personnes.

**16.3 Transactions entre parties liées**

Au 31 décembre 2016, Groupe Artémis détient 24,70 % du capital et 24,70 % des droits de vote de la société Groupe Fnac.

Au 31 décembre 2016, Groupe Vivendi détient 11,27 % du capital et 11,27 % des droits de vote de la société Groupe Fnac.

Au cours de l'exercice 2015 une convention réglementée a été autorisée préalablement et conclue avec BDGS, cabinet d'avocats spécialiste en opérations de marché, notamment transfrontalières, et en droit de la concurrence, dont Monsieur Antoine Gosset-Grainville, administrateur est l'un des associés fondateurs, le montant de la prestation au titre de l'exercice 2015 s'élevait à 1,4 million d'euros hors taxes. Le montant de cette prestation de service et autres prestations diverses de service s'élève à 4,1 millions d'euros hors taxes au titre de l'exercice 2016.

**16.4 Dettes fournisseurs et délais de paiement**

Au 31 décembre 2016, les dettes fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent à 6,8 millions d'euros, dont 0,9 millions d'euros liés à des dettes intra-Groupe.

L'ensemble de ces montants est composé de dettes non échues.

## NOTE 17

## Informations sur les événements postérieurs à la clôture

Aucun événement particulier n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice 2016.

## NOTE 18

## Tableau des filiales et participations

(en millions d'euros)	Capital	Capitaux propres hors capital & résultat	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts consentis par la Société & non encore remboursés	Montant des cautions & avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou (perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brut	Net					

## Filiales détenues à + 50%

FNAC SA	325,0	194,2	99,99%	838,4	838,4	0,0	0,0	2 374,3	20,9	0,0
DARTY PLC (1)	168,9	70,9	100%	1 115,7	1 115,7	0,0	0,0	0,0	(12,2)	0,0
FNAC Luxembourg SA	0,03	0,0	100%	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

(1) source: comptes annuels arrêtés au 30/04/2016

# **Groupe FNAC**

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavoirs

94200 Ivry sur Seine

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2016

KPMG Audit  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine  
France

## **Groupe FNAC**

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavoirs  
94200 Ivry sur Seine

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2016

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Groupe FNAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 15.2 « Regroupement d'entreprise » de l'annexe aux comptes consolidés expose les modalités de prise de contrôle de Darty plc et ses filiales, et leur incidence sur les comptes consolidés, étant précisé que l'allocation du prix d'acquisition n'est pas finalisée au 31 décembre 2016. Nos travaux ont notamment consisté à examiner le rapport de l'évaluateur indépendant auquel la société a eu recours pour déterminer la juste valeur des marques reconnues en actifs incorporels, à prendre connaissance des données et des méthodes d'évaluation utilisées, et à apprécier le caractère approprié des hypothèses utilisées. Nous avons par ailleurs vérifié le correct traitement comptable de cette acquisition conformément aux modalités décrites dans la note 2.4.3 « Regroupements d'entreprises » et le caractère approprié des informations présentées dans la note 15.2 de l'annexe.
- Votre société procède systématiquement, au cours du second semestre de l'exercice, à un test de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.10 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 18 de l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.
- Votre société procède à l'évaluation et, le cas échéant, à la dépréciation des stocks selon les modalités décrites dans la note 2.9 de l'annexe aux comptes consolidés. Nous nous sommes assurés du bien-fondé de la méthode et du caractère raisonnable des hypothèses retenues pour l'évaluation et la dépréciation des stocks.
- Les notes 2.12 et 2.16 de l'annexe aux comptes consolidés précisent les modalités d'évaluation des paiements fondés sur des actions et des avantages au personnel postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier que les notes 7 et 24 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Hervé CHOPIN  
*Associé*

Deloitte & Associés



Stéphanie RIMÉUF  
*Associé*

## 1.1 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE AUX 31 DÉCEMBRE 2016 ET 2015

### 1.1.1 Compte de résultat consolidé pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016	2015 retraité*
<b>Produits des activités ordinaires</b>	4-5	<b>5 369,2</b>	<b>3 739,0</b>
Coût des ventes		(3 791,8)	(2 626,2)
<b>Marge brute</b>		<b>1 577,4</b>	<b>1 112,8</b>
Charges de personnel	6-7	(785,3)	(551,8)
Autres produits et charges opérationnels courants		(631,2)	(476,0)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	8	0,2	0,0
<b>Résultat opérationnel courant</b>	9	<b>161,1</b>	<b>85,0</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	10	(39,1)	(9,7)
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>122,0</b>	<b>75,3</b>
Charges financières (nettes)	11	(76,2)	(11,1)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>45,8</b>	<b>64,2</b>
Impôt sur le résultat	12	(24,0)	(13,9)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>21,8</b>	<b>50,3</b>
dont part du Groupe		21,2	49,8
dont part des intérêts non contrôlés		0,6	0,5
<b>Résultat net des activités non poursuivies</b>	32	<b>(21,6)</b>	<b>(2,0)</b>
dont part du Groupe		(21,6)	(2,0)
dont part des intérêts non contrôlés		0,0	0,0
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>0,2</b>	<b>48,3</b>
dont part du Groupe		(0,4)	47,8
dont part des intérêts non contrôlés		0,6	0,5
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>(0,4)</b>	<b>47,8</b>
Résultat par action (en euros)	13	(0,02)	2,87
Résultat dilué par action (en euros)	13	(0,02)	2,82
<b>Résultat net part du Groupe des activités poursuivies</b>		<b>21,2</b>	<b>49,8</b>
Résultat par action (en euros)	13	1,00	2,99
Résultat dilué par action (en euros)	13	0,99	2,94

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

## 1.1.2 État du résultat global consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016	2015 retraité*
<b>Résultat net</b>		<b>0,2</b>	<b>48,3</b>
Eléments recyclables en résultat	14	11,3	(11,2)
Eléments non recyclables en résultat	14	(20,8)	(3,7)
<b>Autres éléments du résultat global, après impôt</b>	14	<b>(9,5)</b>	<b>(14,9)</b>
<b>Résultat global total</b>		<b>(9,3)</b>	<b>33,4</b>
dont part du Groupe		(9,9)	32,9
dont part des intérêts non contrôlés		0,6	0,5

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

### 1.1.3 État de la situation financière consolidée pour les exercices clos les 31 décembre 2016 et 2015

Actif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Goodwill	15	1 605,0	332,4
Immobilisations incorporelles	16	457,5	71,4
Immobilisations corporelles	17	436,2	156,5
Participations dans les sociétés mises en équivalence	8	20,1	0,0
Actifs financiers non courants	19	15,6	8,2
Actifs d'impôts différés	12	44,7	37,4
Autres actifs non courants		0,0	0,1
<b>Actifs non courants</b>		<b>2 579,1</b>	<b>606,0</b>
Stocks	20	1 060,7	466,9
Créances clients	21	210,0	104,1
Créances d'impôts exigibles	12	19,4	6,2
Autres actifs financiers courants	22.1	25,7	12,0
Autres actifs courants	22.1	338,8	172,7
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26	654,9	544,7
<b>Actifs courants</b>		<b>2 309,5</b>	<b>1 306,6</b>
<b>Actifs détenus en vue de la vente</b>	32	<b>71,4</b>	<b>0,0</b>
<b>Total actif</b>		<b>4 960,0</b>	<b>1 912,6</b>

Passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	Au 31 décembre 2016	Au 31 décembre 2015
Capital social	23	26,1	16,7
Réserves liées au capital		977,5	496,7
Réserves de conversion		(4,4)	(13,5)
Autres réserves		34,2	57,4
<b>Capitaux propres part du Groupe</b>	23	<b>1 033,4</b>	<b>557,3</b>
Capitaux propres - Part revenant aux intérêts non contrôlés		6,8	7,0
<b>Capitaux propres</b>		<b>1 040,2</b>	<b>564,3</b>
Emprunts et dettes financières à long terme	27	854,9	0,3
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	24	186,3	77,4
Autres passifs non courants	22.2	192,2	0,0
Passifs d'impôts différés	12	133,1	0,0
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 366,5</b>	<b>77,7</b>
Emprunts et dettes financières à court terme	27	8,2	0,3
Autres passifs financiers courants	22.1	10,0	6,0
Dettes fournisseurs	22.1	1 598,6	817,0
Provisions	25	32,4	13,8
Dettes d'impôts exigibles	12	53,2	13,7
Autres passifs courants	22	815,9	419,8
<b>Passifs courants</b>		<b>2 518,3</b>	<b>1 270,6</b>
<b>Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente</b>	32	<b>35,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total passif</b>		<b>4 960,0</b>	<b>1 912,6</b>

## 1.1.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés aux 31 décembre 2016 et 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	2016	2015 retraité*
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>21,8</b>	<b>50,3</b>
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie		105,3	48,5
<b>Capacité d'autofinancement</b>	31.1	<b>127,1</b>	<b>98,8</b>
Charges et produits d'intérêts financiers		54,3	4,9
Dividendes reçus		(0,1)	(0,2)
Charge nette d'impôt exigible	12.1	16,7	16,4
<b>Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts</b>		<b>198,0</b>	<b>119,9</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	22	86,0	49,8
Impôts sur le résultat payés		(37,5)	(15,9)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	31.1	<b>246,5</b>	<b>153,8</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(97,6)	(57,6)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1,9	0,5
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise		(1 021,8)	(2,7)
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée		(1,3)	0,0
Acquisitions d'autres actifs financiers		(0,9)	(4,4)
Cessions d'autres actifs financiers		1,4	0,1
Intérêts et dividendes reçus		0,6	1,0
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	31.2	<b>(1 117,7)</b>	<b>(63,1)</b>
Augmentation / Diminution de capital et autres opérations avec les actionnaires		157,1	(66,0)
Emission d'emprunts		650,0	0,0
Augmentation / Diminution des autres dettes financières		200,0	(0,2)
Intérêts versés et assimilés		(14,6)	(4,0)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>	31.3	<b>992,5</b>	<b>(70,2)</b>
Flux nets liés aux activités non poursuivies	32	(7,6)	(13,0)
Financement du fond de pension Comet	31.4	(4,9)	0,0
Incidence des variations des cours de change		1,4	1,5
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>110,2</b>	<b>9,0</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice</b>	30	<b>544,6</b>	<b>535,6</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	30	<b>654,8</b>	<b>544,6</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

## 1.1.5 Variation des capitaux propres consolidés aux 31 décembre 2016 et 2015

(Avant affectation du résultat 2016)	Nombre d'actions en circulation <sup>(1)</sup>	Capital social	Réserves liées au capital	TSSDI	Réserves de conversion	Autres réserves et résultats nets	Capitaux propres		
							Part Groupe	Intérêts non contrôlés	Totaux
<i>(en millions d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>16 595 610</b>	<b>16,6</b>	<b>494,9</b>	<b>60,0</b>	<b>(2,3)</b>	<b>19,5</b>	<b>588,7</b>	<b>6,7</b>	<b>595,4</b>
<b>Résultat global total</b>					<b>(11,2)</b>	<b>44,1</b>	<b>32,9</b>	<b>0,5</b>	<b>33,4</b>
Variation de capital	92 164	0,1	1,8				1,9		1,9
Variation de périmètre							0,0	(0,2)	(0,2)
Remboursement TSSDI				(60,0)		(7,9)	(67,9)		(67,9)
Titres d'auto-contrôle						0,1	0,1		0,1
Valorisation des paiements fondés sur les actions						1,6	1,6		1,6
Dividendes distribués						0,0	0,0		0,0
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>16 687 774</b>	<b>16,7</b>	<b>496,7</b>	<b>0,0</b>	<b>(13,5)</b>	<b>57,4</b>	<b>557,3</b>	<b>7,0</b>	<b>564,3</b>
<b>Résultat global total</b>					<b>9,1</b>	<b>(19,0)</b>	<b>(9,9)</b>	<b>0,6</b>	<b>(9,3)</b>
Variation de capital	9 434 997	9,4	480,8				490,2		490,2
Variation de périmètre							0,0	(0,8)	(0,8)
Remboursement TSSDI							0,0		0,0
Titres d'auto-contrôle						0,1	0,1		0,1
Valorisation des paiements fondés sur les actions						2,1	2,1		2,1
Dividendes distribués						0,0	0,0		0,0
Juste valeur d'acquisition des intérêts minoritaires de Darty plc.						3,2	3,2		3,2
Quote-part des frais d'acquisition de Darty plc. affectée en capitaux propres						(9,9)	(9,9)		(9,9)
Autres mouvements						0,3	0,3		0,3
<b>Au 31 décembre 2016 <sup>(1)/(2)</sup></b>	<b>26 122 771</b>	<b>26,1</b>	<b>977,5</b>	<b>0,0</b>	<b>(4,4)</b>	<b>34,2</b>	<b>1 033,4</b>	<b>6,8</b>	<b>1 040,2</b>

<sup>(1)</sup> Valeur nominale des actions de 1 euro.

<sup>(2)</sup> Nombre d'actions au capital au 31 décembre 2016 : 26 122 771

## 1.2 ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

NOTE 1	Généralités	145
NOTE 2	Principes et méthodes comptables	145
NOTE 3	Faits marquants	156
NOTE 4	Secteurs opérationnels	157
NOTE 5	Produits des activités ordinaires	160
NOTE 6	Charges de personnel	160
NOTE 7	Plans de rémunération de la performance	161
NOTE 8	Entreprises associées	167
NOTE 9	Résultat opérationnel courant	168
NOTE 10	Autres produits et charges opérationnels non courants	168
NOTE 11	Charges financières (nettes)	169
NOTE 12	Impôt	170
NOTE 13	Résultats par action	173
NOTE 14	Autres éléments du résultat global	175
NOTE 15	Goodwill et regroupements d'entreprises	175
NOTE 16	Immobilisations incorporelles	178
NOTE 17	Immobilisations corporelles	180
NOTE 18	Tests de dépréciation des actifs non financiers	182
NOTE 19	Actifs financiers non courants	183
NOTE 20	Stocks	183
NOTE 21	Créances clients	184
NOTE 22	Actifs et passifs courants et autres passifs non courants	185
NOTE 23	Capitaux propres	186
NOTE 24	Avantages du personnel et assimilés	186
NOTE 25	Provisions	189
NOTE 26	Trésorerie et équivalents de trésorerie	190
NOTE 27	Dettes financières	191
NOTE 28	Exposition aux risques de marché de taux d'intérêt, de change et aux fluctuations de cours de bourse	192
NOTE 29	Classification comptable et valeur de marché des instruments financiers	195
NOTE 30	Endettement financier net	196
NOTE 31	Tableau des flux de trésorerie	197
NOTE 32	Activités non poursuivies	200
NOTE 33	Passifs éventuels, engagements contractuels non comptabilisés et risques éventuels	202
NOTE 34	Transactions avec les parties liées	205
NOTE 35	La rémunération des dirigeants	205
NOTE 36	Honoraires des commissaires aux comptes	207
NOTE 37	Événements postérieurs à la clôture	208
NOTE 38	Liste des filiales consolidées au 31 décembre 2016	209
NOTE 39	Taux de change utilisés pour la conversion des sociétés en monnaie étrangère	211

### 1.1 Généralités

Groupe Fnac, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à conseil d'administration, dont le siège social est 9, rue des Bateaux-Lavois, ZAC Port d'Ivry, 94200 Ivry-sur-Seine, France. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 055800296. La société Groupe Fnac est soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2016 reflètent la situation comptable du Groupe Fnac et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et coentreprises.

Le 28 février 2017, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2016. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

### 1.2 Contexte de publication

Fnac Darty, composé de la société Groupe Fnac et ses filiales (collectivement « Fnac Darty »), est le leader de la distribution de biens de loisirs, techniques et électroménager pour le grand public en France et un acteur majeur sur les autres marchés géographiques où il est présent à savoir l'Espagne, le Portugal, la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse. Fnac Darty a également une présence en franchise au Maroc, au Qatar et en Côte d'Ivoire.

L'admission des titres de Groupe Fnac aux négociations sur le marché réglementé NYSE Euronext Paris, impose l'établissement de comptes consolidés établis selon les normes IFRS.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en millions d'euros.

### 2.1 Principes généraux et déclaration de conformité

En application du Règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe au titre de l'exercice 2016 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne (disponibles sur [http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/finance/company-reporting/ifrs-financial-statements/index_fr.htm)) à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date, et présentés avec en comparatif, l'exercice 2015 établi selon le même référentiel. Sur les périodes présentées, les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne sont similaires aux normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB. Par conséquent, les comptes du Groupe sont établis en conformité avec les normes et interprétations, telles que publiées par l'IASB.

Les normes internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*) et les interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

Les états financiers consolidés présentés ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore, à la date de clôture, qu'à l'état d'exposés sondages à l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et à l'IFRIC, de même que des textes dont l'application n'est pas obligatoire en 2016.

## 2.2 Référentiel IFRS appliqué

### 2.2.1 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016

- Les amendements à IAS 1: Initiative sur l'information à fournir,
- Les amendements à IAS 16 et IAS 38 : Clarifications sur les modes d'amortissements acceptables,
- Les amendements à IAS 19 : Régimes à prestations définies - cotisations des membres du personnel,
- Les amendements à IFRS 11 : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une activité conjointe,
- Les amendements issus de la procédure d'améliorations annuelles des IFRS 2010-2012,
- Les amendements issus de la procédure d'améliorations annuelles des IFRS 2012-2014.

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés du Groupe.

### 2.2.2 Normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne, et d'application non obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et non anticipés par le Groupe

- La norme IFRS 9: Instruments financiers. Publiée en novembre 2016, la norme IFRS 9 établit les principes de comptabilisation et d'information financière en matière d'actifs financiers. Ces principes viendront remplacer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, ceux actuellement énoncés par la norme IAS 3, Instruments financiers.

L'impact de l'application de la norme IFRS 9 sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation. Compte tenu de l'avancée des travaux, les impacts connus sont peu significatifs et restent en cours d'évaluation.

- La norme IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients. L'IFRS 15 remplacera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la norme IAS 18, produits des activités ordinaires.

L'impact de l'application de la norme IFRS 15 sur les comptes du Groupe est en cours d'évaluation. Le Groupe sera impacté par la mise en œuvre des normes IFRS 15. Compte tenu de l'avancée des travaux, les impacts connus sont peu significatifs et restent en cours d'évaluation.

### 2.2.3 Principales normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB, non encore adoptés par l'Union européenne

- Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location ». IFRS 16 remplacera IAS 17. Au cours de l'exercice 2016, le Groupe a engagé le recensement des contrats de location et de leurs principales dispositions au sein de ses filiales avec pour objectif de conduire en 2017 une analyse des incidences qualitatives et quantitatives de cette future nouvelle norme sur les états financiers consolidés du Groupe.

À l'issue de cette analyse, le Groupe pourra arrêter les modalités de transition et évaluer les impacts sur les états financiers du Groupe qui pourraient être significatifs en raison du grand nombre de magasins en location.

L'IASB a également publié les textes suivants pour lesquels le Groupe n'anticipe pas d'incidence significative:

- Amendements à IFRS 10 et IAS 28 : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise,
- Amendements à IAS 12 : Impôts sur le résultat : comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes,
- Amendements à IAS 7 : Initiative concernant les informations à fournir,
- Amendements à IFRS 2 : Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions,
- Améliorations annuelles des IFRS Cycle 2014-2016 : Diverses dispositions.

### 2.2.4 Options prises lors de la première adoption des IFRS

Le Groupe a établi ses états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 – Première adoption des normes internationales d'information financière.

Conformément à l'option prévue par IFRS 1, le Groupe a choisi d'établir ses premiers états financiers IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur la base des valeurs comptables de ses actifs et passifs tels qu'elles ressortent dans sa contribution aux états financiers consolidés du groupe Kering, après élimination des ajustements liés aux procédures de consolidation du groupe Kering.

Par voie de conséquence, Fnac Darty a maintenu les options offertes par la norme IFRS 1 identiques à celles appliquées par le groupe Kering, soit :

- Regroupements d'entreprises : seuls les regroupements d'entreprises intervenus à compter de la date du 1<sup>er</sup> janvier 1999 ont été retraités conformément à la norme IFRS 3 ;

- Avantages du personnel : les écarts actuariels cumulés du Groupe ont été comptabilisés à la date de transition en contrepartie des capitaux propres d'ouverture du groupe Kering lors de sa transition IFRS ;
- Montant cumulé des différences de conversion : les écarts de conversion de Groupe ont été remis à zéro, en contrepartie des réserves consolidées, dans le bilan d'ouverture de groupe Kering lors de sa transition aux IFRS. En conséquence, les écarts de conversion présentés en capitaux propres sont ceux dégagés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- Paiements sur la base d'actions : conformément au choix laissé par la norme IFRS 2, pour les plans réglés en actions, le Groupe a choisi de n'appliquer cette norme qu'aux plans émis par le groupe Kering après le 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ;
- La désignation d'actifs et passifs financiers comptabilisés antérieurement à la date de transition, soit à la juste valeur par le biais du compte de résultat, soit disponibles à la vente, a été réalisée à la date de transition du groupe Kering (1<sup>er</sup> janvier 2005).

## 2.3 Bases de préparation et de présentation des comptes consolidés

### 2.3.1 Bases d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception :

- de certains actifs et passifs financiers, évalués à la juste valeur ;
- des actifs de régimes à prestations définies, évalués à la juste valeur ;
- de la quote-part des titres conservés d'une filiale ou d'une entreprise associée, évalués à la juste valeur au moment de la perte de contrôle ou d'influence notable ;
- des actifs non courants détenus en vue de la vente, évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession dès que leur vente est considérée comme hautement probable. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente.

### 2.3.2 Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés implique la prise en compte d'estimations et d'hypothèses par la direction du Groupe qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans les notes annexes. La direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales hypothèses retenues et estimations faites par la direction du Groupe pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels et goodwill, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, notamment sur les stocks, ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel, des paiements fondés sur des actions, des impôts différés et des instruments financiers. Le Groupe utilise notamment des hypothèses de taux d'actualisation, basées sur des données de marché, afin d'estimer ses actifs et passifs à long terme. Les principales hypothèses et estimations retenues par le Groupe sont détaillées dans chacun des paragraphes dédiés de l'annexe aux états financiers et notamment dans les notes suivantes :

Estimation		Nature de l'estimation
Notes 2.10 et 18	Tests de dépréciation des actifs non financiers	Niveau de regroupement des UGT pour le test de perte de valeur Principales hypothèses retenues pour la construction des valeurs d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus) Appréciation du contexte économique et financier des pays dans lequel le Groupe opère
Notes 2.16 et 24	Avantages du personnel et assimilés	Taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs et taux de progression des salaires
Notes 2.18 et 5	Produits des activités ordinaires	Étalement linéaire des revenus liés aux ventes de cartes de fidélité et aux ventes d'extensions de garantie sur la durée où les services sont rendus Reconnaissance des produits d'activités ordinaires en ventes brutes ou en commissions selon l'analyse de l'intervention du Groupe en qualité de principal ou agent
Notes 2.9 et 20	Stocks	Perspectives d'écoulement des stocks pour le calcul de la dépréciation
Notes 2.13 et 12	Impôt	Hypothèses retenues pour la reconnaissance des impôts différés actifs liés aux reports déficitaires et aux différences temporelles
Notes 2.15 et 25	Provisions	Hypothèses sous-jacentes à l'appréciation de la position juridique et à la valorisation des risques
Note 7	Plans de rémunération de la performance	Hypothèses retenues pour l'évaluation de la juste valeur des instruments attribués (volatilité attendue, rendement de l'action, taux d'actualisation, turnover attendu des bénéficiaires)
Note 32	Actifs détenus en vue de la vente	Les actifs détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession

### 2.3.3 Tableau des flux de trésorerie

- Le tableau des flux de trésorerie de Fnac Darty est établi en conformité avec la norme IAS 7, selon la méthode indirecte à partir du résultat net de l'ensemble consolidé et est ventilé selon trois catégories :
- les flux de trésorerie liés à l'activité (y compris les impôts) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (notamment acquisition et cession de participations, et d'immobilisations hors location-financement) ;
- les flux de trésorerie liés aux opérations de financement (notamment émission et remboursement d'emprunts, rachat d'actions propres, dividendes versés).

L'acquisition d'un actif dans le cadre d'une location-financement est sans effet sur les flux de trésorerie à la mise en place de la transaction, celle-ci étant non monétaire. En revanche, les loyers payés sur la période du financement sont ventilés entre la part intérêts (flux de trésorerie liés à l'activité) et la part remboursement du capital (flux de trésorerie liés au financement).

## 2.4 Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à leur date de perte de contrôle.

### 2.4.1 Filiales

Les filiales sont toutes les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.

Sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale les entités pour lesquelles le Groupe :

- Détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ; et est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ; et
- A la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Généralement une relation de contrôle existe lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de vote d'une entité ou lorsque le Groupe a le pouvoir :

- Sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs ;
- De diriger la politique financière et opérationnelle de l'entreprise en vertu d'un contrat ;
- De nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ; ou
- De réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les transactions ainsi que les actifs et passifs réciproques entre les entreprises consolidées sont éliminés. Les résultats sur les opérations internes avec les sociétés contrôlées sont intégralement éliminés.

Les principes et méthodes comptables des filiales sont modifiés le cas échéant afin d'assurer l'homogénéité des traitements retenus au niveau du Groupe.

### 2.4.2 Mise en équivalence des entreprises associées

Fnac Darty exerce une influence notable dans certaines sociétés, appelées entreprises associées. L'influence notable se caractérise par le pouvoir de participer aux décisions relatives aux politiques financière et opérationnelle de la société, sans toutefois contrôler ou contrôler conjointement ces politiques. L'influence notable est présumée lorsque plus de 20 % des droits de vote sont détenus. Les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Cette méthode consiste à enregistrer, à la date à laquelle la société devient une entreprise associée ou une coentreprise, une participation dans les sociétés mises en équivalence dans l'état de la situation financière consolidée. Cette participation est initialement comptabilisée au coût d'acquisition. Elle est ensuite ajustée après la date d'acquisition de la quote-part du Groupe dans le résultat global non distribué de l'entreprise détenue. Ces résultats peuvent être retraités pour une mise en conformité avec les principes comptables du Groupe. Le *goodwill* se rapportant à l'acquisition d'entreprises associées est inclus dans la valeur des titres mis en équivalence. Le profit ou la perte lié à la réévaluation à sa juste valeur de la quote-part antérieurement détenue (lors de la prise de contrôle d'une société mise en équivalence) sont enregistrés sur la ligne « Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence ».

Toutes les sociétés consolidées selon la méthode de la mise en équivalence, s'inscrivent dans le prolongement de l'activité opérationnelle du Groupe et sont rattachées à un de ses secteurs opérationnels. Elles sont intégrées dans le reporting interne du Groupe au sens de la norme IFRS 8 et leur performance opérationnelle est suivie au niveau de chaque Pôle d'activité auquel

elles appartiennent. De ce fait, le Groupe a estimé qu'il était pertinent de classer au sein du résultat opérationnel la quote-part dans les résultats de ses sociétés mises en équivalence.

### 2.4.3 Regroupements d'entreprises

Le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition :

- Le coût d'une acquisition est évalué à la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris tout ajustement de prix, à la date de prise de contrôle. Toute variation ultérieure de juste valeur d'un ajustement de prix est comptabilisée en résultat ou en autres éléments du résultat global, selon les normes applicables ;
- La différence entre la contrepartie transférée (prix d'acquisition) et la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris à la date de prise de contrôle représente le goodwill, comptabilisé à l'actif de l'état de la situation financière.

Les ajustements de la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris enregistrés sur une base provisoire (en raison de travaux d'expertise en cours ou d'analyses complémentaires) sont comptabilisés comme des ajustements rétrospectifs du goodwill s'ils interviennent dans la période d'un an à compter de la date d'acquisition et s'ils résultent de faits et circonstances existant à la date d'acquisition. Au-delà de ce délai, les effets sont constatés directement en résultat, comme tout changement d'estimation.

Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) est évaluée :

- Soit à sa juste valeur : dans ce cas, un goodwill est comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet) ;
- Soit à sa quote-part d'actif net identifiable de l'entité acquise : dans ce cas, seul un goodwill au titre de la part acquise est comptabilisé (méthode du goodwill partiel).

Les coûts directement attribuables à l'acquisition sont comptabilisés en charges sur la période au cours de laquelle ils sont encourus.

Les ajustements ou compléments de prix éventuels du regroupement d'entreprises sont valorisés à la juste valeur à la date de l'acquisition même si leur réalisation n'est pas considérée comme probable.

Dans un regroupement d'entreprises réalisé par étapes, la participation que le Groupe détenait précédemment dans l'entreprise acquise est réévaluée, au moment de la prise de contrôle de cette entreprise, à la juste valeur par le compte de résultat. Pour la détermination du goodwill à la date d'obtention du contrôle, la juste valeur de la contrepartie transférée (par exemple le prix payé) est augmentée de la juste valeur de la participation précédemment détenue par le Groupe. Le montant des autres éléments du résultat global précédemment comptabilisé au titre de la participation détenue avant la prise de contrôle est recyclé en compte de résultat.

## 2.5 Conversion des devises étrangères

### 2.5.1 Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité du Groupe sont évalués en utilisant la devise de l'environnement économique principal (« monnaie fonctionnelle ») dans laquelle l'entité opère. Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en euro qui constitue la monnaie de présentation du Groupe.

### 2.5.2 Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les éléments monétaires en devises étrangères sont convertis à chaque arrêté comptable en utilisant le cours de clôture. Les écarts de change en résultant ou provenant du règlement de ces éléments monétaires sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

Les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués au coût historique sont convertis au cours de la date de la transaction et les éléments non monétaires en monnaies étrangères évalués à la juste valeur sont convertis au cours de la date où cette juste valeur a été déterminée. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les autres éléments du résultat global, la composante « change » de ce profit ou de cette perte est comptabilisée également dans les autres éléments du résultat global. Dans le cas contraire, cette composante est comptabilisée en résultat de la période.

Le traitement des couvertures de change sous forme de dérivés est décrit dans le paragraphe « Instruments dérivés » de la note 2.11.3 « Instruments dérivés ».

### 2.5.3 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros. Les états financiers de chacune des sociétés consolidées du Groupe sont préparés dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel elle opère

et qui correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro sont convertis en euros comme indiqué ci-après :

- Les postes de l'état de la situation financière sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de change de la période tant que celui-ci n'est pas remis en cause par des évolutions significatives des cours ;
- L'écart généré entre la conversion de l'état de la situation financière au cours de clôture, et la conversion du compte de résultat au cours moyen de change de la période est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global recyclables en résultat sur la ligne écarts de conversion.

#### 2.5.4 Investissement net dans une activité à l'étranger

Les écarts de change constatés sur la conversion d'un investissement net d'une entité à l'étranger sont comptabilisés dans les comptes consolidés comme une composante séparée dans l'état du résultat global et sont reconnus en résultat à la date de perte de contrôle.

Les écarts de conversion relatifs à des emprunts en devises couvrant un investissement en monnaie étrangère ou à des avances permanentes aux filiales sont également comptabilisés dans l'état du résultat global pour la partie efficace de la couverture, au sein des autres éléments du résultat global, et sont reconnus en résultat lors de la cession de l'investissement net.

## 2.6 Goodwill

Les goodwill sont reconnus lors d'un regroupement d'entreprises tel que décrit en note 2.4.3.

À compter de la date d'acquisition, le goodwill est alloué aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou aux groupes d'UGT définies par le Groupe. Ces UGT ou groupes d'UGT, auxquels le goodwill est alloué, font l'objet annuellement au cours du second semestre de l'exercice, d'un test de dépréciation et lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir. Le test de dépréciation de l'exercice 2016 est décrit dans le chapitre 5.2 note 18.

Les pertes de valeur éventuelles sont enregistrées sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat incluse dans le résultat opérationnel du Groupe.

## 2.7 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement des logiciels évalués à leur coût d'acquisition ou de production et des droits d'entrée acquittés lors de la signature d'un contrat de bail.

Les logiciels acquis dans le cadre des opérations courantes ainsi que ceux développés en interne par le Groupe répondant à l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont amortis de manière linéaire sur leur durée d'utilité comprise entre un et huit ans.

Les droits au bail du Groupe sont qualifiés par le Groupe, d'immobilisations à durée de vie indéfinie. Ces immobilisations ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

## 2.8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation inclut les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de cette immobilisation.

Les coûts ultérieurs sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou reconnus distinctement, le cas échéant, s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet élément iront au Groupe et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable. Tous les autres coûts d'entretien et de réparation courants sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

L'amortissement utilisé par le Groupe pour les immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire, sur la base du coût d'acquisition, et sur une période correspondant à la durée d'utilité de chaque élément d'actif, soit de 8 à 20 ans pour les agencements et aménagements des terrains et constructions, et de 3 à 10 ans pour les matériels.

Les immobilisations corporelles font l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié, comme par exemple une fermeture planifiée, des réductions d'effectifs ou une révision à la baisse des perspectives de marché. Lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif est comptabilisée. Dans les cas où la valeur recouvrable de l'actif isolé ne peut être déterminée précisément, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'UGT auquel l'actif appartient.

### Contrats de location

La qualification de transactions en contrats de location s'apprécie pour les accords dont l'exécution dépend de l'utilisation d'un ou plusieurs actifs spécifiques et qui confèrent le droit d'utiliser cet actif.

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les biens loués en vertu de contrats qualifiés de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles en contrepartie d'une dette financière de même montant, à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure. Les biens correspondants sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre ou sur la durée du contrat si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges opérationnelles courantes de façon linéaire sur la durée du contrat.

Les avantages bailleur obtenus dans le cadre de la conclusion ou du renouvellement des contrats de location simple sont étalés linéairement sur la durée du bail conformément aux exigences de l'interprétation SIC 15. Il s'agit principalement de participation des bailleurs aux travaux et de franchises de loyer.

Les plus-values générées par les cessions réalisées dans le cadre d'opérations de cession bail sont constatées intégralement en résultat au moment de la cession lorsque le bail est qualifié de location simple et dans la mesure où l'opération a été effectuée à la juste valeur.

Le même traitement comptable s'applique aux accords qui, bien que n'ayant pas la forme légale d'un contrat de location, confèrent au Groupe le droit d'utiliser une immobilisation corporelle particulière en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

## 2.9 Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est égale au prix de vente estimé en fonction de l'ancienneté des produits, net des coûts restant à encourir pour la réalisation de la vente.

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

Les stocks comprennent tous les coûts d'achat et autres coûts encourus pour amener les stocks sur leur lieu de vente et dans l'état où ils se trouvent. Les coûts encourus incluent principalement, les coûts variables de logistique, les taxes parafiscales, les frais de transport, la provision pour démarque inconnue entre la date du dernier inventaire et la date de clôture. Les avantages obtenus des fournisseurs comptabilisés en déduction du coût d'achat des marchandises vendues sont déduits de la valeur des stocks.

Les frais financiers sont exclus des stocks. Ils sont comptabilisés en charges financières de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Le Groupe peut être amené à constater une dépréciation sur les stocks :

- Sur la base de leur perspective d'écoulement ;
- S'ils sont endommagés partiellement ;
- S'ils sont complètement obsolètes ;
- Si le prix de vente est inférieur à la valeur nette de réalisation.

## 2.10 Dépréciation d'actifs

Les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie et les UGT ou groupes d'UGT contenant ces éléments font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice.

Par ailleurs, lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'une perte de valeur est susceptible d'intervenir sur des goodwill, des autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des UGT ou groupes d'UGT, un test de dépréciation est mis en œuvre. De tels événements ou circonstances peuvent être liés à des changements significatifs défavorables affectant, soit l'environnement économique, soit les hypothèses ou les objectifs retenus à la date d'acquisition.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT ou du groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'actif ou à l'UGT ou au groupe d'UGT. Les projections de flux de trésorerie futurs attendus sont établies sur la base des budgets et des plans à moyen terme. Ces plans sont construits sur un horizon trois ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus. La juste valeur diminuée des coûts de la vente correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers).

Lorsque la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT ou du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation de l'actif ou du groupe d'actifs est comptabilisée.

Dans le cas d'une UGT ou groupes d'UGT, la perte de valeur est affectée prioritairement au goodwill le cas échéant et est enregistrée sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles peuvent être reprises ultérieurement, lorsque la valeur recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable. Les pertes de valeur enregistrées au titre des goodwill ne peuvent être reprises.

Lors de la cession partielle d'une UGT, la valeur allouée de goodwill correspondant à la sortie partielle est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'UGT conservée, sauf si une autre méthode s'avérait plus pertinente.

## 2.11 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont inscrits au bilan pour leur juste valeur, à l'actif (juste valeur positive) ou au passif (juste valeur négative).

L'ensemble de ces instruments est détaillé dans le chapitre 5.2 note 29.

### 2.11.1 Actifs financiers

En application d'IAS 39, les actifs financiers sont classés suivant l'une des quatre catégories suivantes :

- Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- Les prêts et créances ;
- Les actifs détenus jusqu'à échéance ;
- Les actifs disponibles à la vente.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction de l'objectif suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

#### 1. Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Il s'agit d'actifs financiers détenus par le Groupe à des fins de réalisation d'un profit de cession à court terme, ou encore d'actifs financiers volontairement classés dans cette catégorie.

Ces actifs sont évalués à la juste valeur avec enregistrement des variations de valeur en résultat.

#### 2. Les prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction ni disponibles à la vente.

Ces actifs sont évalués initialement à la juste valeur, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les créances à court terme sans taux d'intérêt déclaré, la juste valeur et le coût amorti sont assimilés au montant de la facture d'origine sauf si le taux d'intérêt effectif a un impact significatif.

Ces actifs font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les créances rattachées à des participations, les dépôts et cautionnements, les prêts et créances courantes et les créances commerciales sont inclus dans cette catégorie. Ils figurent en actifs financiers non courants, en créances clients et en autres actifs financiers courants.

#### 3. Les actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que les prêts et créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont présentés en actifs financiers non courants.

#### 4. Les actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente sont des actifs financiers non dérivés qui ne font pas partie des catégories précitées. Ils sont évalués à la juste valeur. Les plus ou moins-values latentes constatées sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global jusqu'à

leur cession. Cependant, lorsqu'il existe une indication objective de la dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte cumulée est comptabilisée en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché. Pour les titres non cotés, elle est déterminée par référence à des transactions récentes ou par des techniques de valorisation qui intègrent des données de marché fiables et observables. Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est évalué au coût historique. Ces actifs font alors l'objet de tests de dépréciation afin d'en apprécier le caractère recouvrable.

Cette catégorie comprend principalement les titres de participation non consolidés et les valeurs mobilières qui ne répondent pas aux autres définitions d'actifs financiers. Ils sont présentés en actifs financiers non courants.

### 2.11.2 Passifs financiers

L'évaluation des passifs financiers dépend de leur classification selon IAS 39. Au sein du Groupe les emprunts et dettes financières, les dettes fournisseurs et les autres dettes sont comptabilisées initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est déterminé pour chaque transaction et correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur nette comptable d'un passif financier en actualisant ses flux futurs estimés payés jusqu'à l'échéance ou jusqu'à la date la plus proche de re-fixation du prix au taux de marché. Ce calcul inclut les coûts de transactions de l'opération ainsi que toutes les primes et/ou décotes éventuelles. Les coûts de transactions correspondent aux coûts qui sont directement rattachables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier.

Les passifs financiers qualifiés d'éléments couverts dans le cadre de relations de couverture à la juste valeur et évalués au coût amorti, font l'objet d'un ajustement de leur valeur nette comptable au titre du risque couvert.

Les relations de couverture sont détaillées dans le paragraphe relatif aux « instruments dérivés ».

Les passifs financiers désignés à la juste valeur sur option, autres que les dérivés passifs, sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le compte de résultat. Les frais de transaction liés à la mise en place de ces passifs financiers sont comptabilisés immédiatement en charges.

### 2.11.3 Instruments dérivés

Dans le cadre de son activité, le Groupe peut être amené à utiliser divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change.

L'ensemble des instruments dérivés est comptabilisé au bilan en autres actifs et passifs courants ou non courants en fonction de leur maturité et de leur qualification comptable et évalué à la juste valeur dès la date de transaction. La variation de juste valeur des instruments dérivés est toujours enregistrée en résultat sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie et d'investissement net.

Les instruments dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts :

- La couverture de flux de trésorerie permet de couvrir le risque de variation de flux de trésorerie attaché à des actifs ou des passifs comptabilisés ou à une transaction prévue hautement probable qui affecterait le compte de résultat consolidé ;
- La couverture de juste valeur permet de couvrir le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non encore comptabilisé et qui affecterait le résultat net consolidé ;
- La couverture d'investissement net permet notamment de couvrir le risque de change des activités à l'étranger.
- La comptabilité de couverture est applicable, si et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :
- Une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée de manière prospective et rétrospective. Les résultats ainsi obtenus doivent être situés dans un intervalle de confiance compris entre 80 % et 125 %.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture, et leur impact au compte de résultat et au bilan, est différencié en fonction du type de relation de couverture :

- Pour les couvertures de flux de trésorerie et d'investissement net :
  - La partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés en compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit principalement en marge brute pour les couvertures d'opérations commerciales et en résultat financier pour les couvertures d'opérations financières,
  - La partie inefficace de la couverture est comptabilisée en compte de résultat ;

- Pour les couvertures de juste valeur, la composante couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

#### 2.11.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inscrit à l'actif du bilan consolidé comprend les disponibilités, les parts d'OPCVM de trésorerie et les placements à court terme ainsi que les autres instruments liquides et facilement convertibles dont le risque de changement de valeur est négligeable et dont la maturité est de trois mois au plus au moment de leur date d'acquisition.

Les placements à plus de trois mois, de même que les comptes bancaires bloqués ou nantis sont exclus de la trésorerie. Les découverts bancaires figurent en dettes financières au passif du bilan.

Dans le tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » inclut les intérêts courus non échus des actifs présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que les découverts bancaires. Un état détaillant la trésorerie du tableau des flux figure en note 26.

#### 2.11.5 Définition de l'endettement financier net consolidé du Groupe

L'endettement financier net comprend :

- La trésorerie et équivalents de trésorerie : Ce poste est constitué de valeurs mobilières de placement (de type OPCVM monétaire et monétaire court terme), de dépôts et placements sans risque à très court terme facilement mobilisables ou cessibles, de maturité inférieure à trois mois, ainsi que de liquidités sur des comptes courants bancaires. L'ensemble des éléments inclus dans ce poste sont qualifiés d'équivalents de trésorerie, car ils sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie, tout en étant soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ces actifs financiers courants, comptabilisés à la juste valeur par le résultat, sont détenus dans l'optique de faire face aux besoins de trésorerie à court terme (chapitre 5.2 note 26) ;
- Les crédits à court terme et long terme, ainsi que les découverts bancaires : ce poste inclut essentiellement l'emprunt obligataire 2023 et la ligne de crédit à moyen terme (chapitre 5.2 note 27).

## 2.12 Paiements fondés sur des actions

Transactions fondées sur des actions et réglées en trésorerie

Des plans de rémunération de la performance, dont le dénouement est effectué en trésorerie, ont été attribués par le Groupe à des collaborateurs du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des instruments remis, est évaluée à la date d'attribution puis réévaluée à chaque date de clôture. Les modèles mathématiques utilisés pour ces évaluations sont décrits dans la note 7.1.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur de l'engagement ainsi déterminée est étalée sur la durée d'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel en contrepartie d'une dette vis-à-vis du personnel. La variation de juste valeur de la dette est constatée en résultat de chaque exercice.

Transactions fondées sur des actions et réglées en instruments de capitaux propres

Des plans de rémunération de la performance, dont le dénouement est effectué en instruments de capitaux propres, ont été attribués par le Groupe à des collaborateurs du Groupe. Conformément à la norme IFRS 2 – Paiements fondés sur des actions, la juste valeur de ces plans, correspondant à la juste valeur des instruments remis, est évaluée à la date d'attribution sans possibilité de réévaluation. Les modèles mathématiques utilisés pour ces évaluations sont décrits dans la note 7.2 et note 7.3.

Pendant la période d'acquisition des droits, la juste valeur des options et des actions gratuites ainsi déterminée est étalée sur la durée d'acquisition des droits. Cette charge est inscrite en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

## 2.13 Impôts

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et l'impôt différé.

Un impôt différé est calculé selon la méthode bilancielle du report variable pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et passifs, à l'exception des goodwill non déductibles fiscalement. L'évaluation des impôts différés repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés et sont classés au bilan en actifs et passifs non courants.

Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ces actifs pourront être imputés.

L'impact des changements de taux d'imposition des impôts différés est comptabilisé en résultat.

Les perspectives de récupération des impôts différés actifs sont revues périodiquement par entité fiscale et peuvent, le cas échéant, conduire à ne plus reconnaître des impôts différés actifs antérieurement constatés. Ces perspectives de récupération sont analysées sur la base d'un plan fiscal indiquant le niveau de revenu imposable projeté. Le revenu imposable pris en compte à ce stade est celui obtenu sur une période de deux ans. Les hypothèses incluses dans le plan fiscal sont cohérentes avec celles incluses dans les budgets et plan à moyen terme préparés par les entités du Groupe et approuvés par la direction générale. Les impôts à payer et les crédits d'impôts à recevoir sur les distributions de dividendes prévues par les sociétés du Groupe sont enregistrés au compte de résultat.

Un impôt différé passif est comptabilisé sur les différences temporelles taxables relatives aux participations dans les filiales, entreprises associées et co-entreprises sauf si le Groupe est en mesure de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux répond, selon l'analyse du Groupe, à la définition d'un impôt, tel que défini dans la norme IAS 12. Elle est ainsi présentée dans le compte de résultat sur la ligne Impôt sur le résultat.

### Le traitement de l'incertitude fiscale

En cas d'existence d'incertitudes fiscales, le Groupe exerce son jugement afin de déterminer si chacune des incertitudes fiscales devrait être traitée séparément ou si certaines incertitudes devraient être traitées ensemble afin de déterminer le bénéfice imposable (perte fiscale), les bases d'imposition, les reports des déficits, les crédits d'impôt non utilisés ainsi que les taux d'imposition.

## 2.14 Titres d'auto-contrôle et autres instruments de capitaux propres

Le Groupe peut détenir une part de ses propres actions par la mise en œuvre d'un contrat de liquidité destiné notamment à favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotation du titre. Ces actions propres sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de titres auto-détenus sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

Le montant de trésorerie engagée dans le cadre de ce contrat est précisé à la note 26.1.

Le contrat de liquidité ne prévoit pas d'obligation d'achat d'actions propres en fin d'exercice.

## 2.15 Provisions

Des provisions pour litiges et contentieux et risques divers sont comptabilisées dès lors qu'il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, qui se traduira probablement par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut être estimé de façon fiable. Ainsi pour estimer des provisions relatives à un litige, le Groupe apprécie la probabilité d'un jugement défavorable et procède à une estimation des montants concernés. Cette appréciation est fondée sur des analyses juridiques réalisées avec les conseils du Groupe.

Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an sont évaluées à un montant actualisé correspondant à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Le taux d'actualisation utilisé reflète les appréciations actuelles de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques liés à ce passif.

Une provision pour restructuration est constituée dès lors qu'il existe un plan formalisé et détaillé de cette restructuration et qu'elle a fait l'objet d'une annonce ou d'un début d'exécution avant la date de clôture. Les coûts de restructurations provisionnés correspondent essentiellement aux coûts sociaux (indemnités de licenciements, préretraites, préavis non réalisés, etc.), et aux indemnités de rupture de contrats engagés avec des tiers. Les autres provisions correspondent à des risques et des charges identifiés de manière spécifique.

## 2.16 Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme du personnel

Les sociétés du Groupe participent, selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution de différents types d'avantages au personnel de leurs salariés.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées à un fonds, si ce dernier n'a pas suffisamment d'actifs pour servir les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Pour ces régimes, les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le cadre de régimes à prestations définies, les engagements sont évalués suivant la méthode des unités de crédit projetées sur la base des conventions ou des accords en vigueur dans chaque société. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations et chaque unité est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation est ensuite actualisée. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les conditions économiques du pays dans lequel le régime est situé. Ces régimes et les indemnités de fin de contrat font l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants chaque année pour les régimes les plus importants et à intervalles réguliers pour les autres régimes. Ces évaluations tiennent compte notamment du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Les gains et pertes actuariels résultent des modifications d'hypothèses et de la différence entre les résultats estimés selon les hypothèses actuarielles et les résultats effectifs. Ces écarts sont comptabilisés immédiatement en autres éléments du résultat global pour l'ensemble des écarts actuariels portant sur des régimes à prestations définies, sauf pour les médailles de travail dont les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

Le coût des services passés, désignant – l'accroissement d'une obligation suite à l'introduction d'un nouveau régime ou d'une modification d'un régime existant – ou – la diminution d'une obligation suite à une réduction de régime – est comptabilisé immédiatement en résultat même si les droits à prestation ne sont pas définitivement acquis par les participants.

Les charges relatives à ce type de régime sont comptabilisées en résultat opérationnel courant (coûts des services rendus) et en résultat financier (intérêts nets sur le passif ou l'actif net calculés sur la base d'un taux d'actualisation déterminé par référence au taux des obligations d'entreprises jugées de haute qualité). Les réductions, les règlements et les coûts des services passés sont comptabilisés en résultat opérationnel courant. La provision comptabilisée au bilan correspond à la valeur actualisée des engagements ainsi évalués, déduction faite de la juste valeur des actifs des régimes.

## 2.17 Actifs (ou groupe d'actifs) non courants détenus en vue de la vente

La norme IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités non poursuivies requiert une comptabilisation et une présentation spécifique des actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente et des activités non poursuivies, cédées ou en cours de cession.

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente si leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe d'actifs) doit être disponible en vue de sa vente immédiate et sa vente doit être hautement probable. Les actifs non courants (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente sont évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ces actifs cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs (ou groupe d'actifs) détenus en vue de la vente. Ils sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Une activité non poursuivie, cédée ou en vue de la vente est définie comme une composante du Groupe ayant des flux de trésorerie identifiables du reste du Groupe et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

## 2.18 Reconnaissance des produits des activités ordinaires

Les revenus sont constitués principalement de la vente de marchandises et de services réalisées par les magasins et les sites Internet marchands du Groupe, de la vente de marchandises réalisée auprès des franchisés et des redevances de franchise, qui sont comptabilisées dans le chiffre d'affaires net lorsque les services sont fournis. À compter de l'exercice 2015, les produits de non-utilisation des cartes et chèques cadeaux sont reconnus dans les produits des activités ordinaires à l'émission du support.

Les produits des activités ordinaires sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue en échange des biens et services vendus, hors taxes, nette des rabais et remises et après éliminations des ventes intragroupes.

Conformément à l'interprétation IFRIC 13 – Programmes de fidélisation de la clientèle, les avantages accordés aux clients dans le cadre des programmes de fidélisation constituent des éléments séparés de la vente initiale. Ces avantages sont évalués à leur juste valeur et comptabilisés en déduction de la vente initiale, après prise en compte d'un taux de rédemption, correspondant à la probabilité d'utilisation des avantages par les adhérents, estimée selon une méthode statistique.

Le produit des ventes de cartes de fidélité est, quant à lui, étalé sur la durée de validité des cartes de façon à refléter le calendrier des

avantages fournis.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété d'un bien, généralement lorsque la livraison est intervenue, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Suite à la vente de biens, et selon les clauses contractuelles attachées à ces ventes, des provisions peuvent être comptabilisées en réduction du produit des activités ordinaires, afin de faire face aux éventuels retours de marchandises susceptibles d'intervenir postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

Les prestations de services, comme par exemple les ventes d'extensions de garantie ou les services attachés directement à la vente de biens, sont comptabilisées sur la période où les services sont rendus. Lorsque l'entité du Groupe agit en qualité d'agent dans la vente de ces prestations, le chiffre d'affaires est comptabilisé au moment de la vente, et correspond à la marge réalisée ou la commission perçue. Cela concerne principalement les activités de billetterie, la vente de coffrets cadeaux, certains contrats d'extension de garantie et les ventes Web réalisées pour le compte de ses prestataires (Marketplace).

## 2.19 Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent :

- Les coûts de restructurations et les coûts relatifs aux mesures d'adaptation des effectifs ;
- Les pertes de valeur sur actifs immobilisés constatées principalement dans le cadre des tests de dépréciations des unités génératrices de trésorerie (UGT) et des goodwill ;
- Les plus ou moins-values liées à l'évolution du périmètre de consolidation (acquisition ou cession) ;
- Les litiges majeurs qui ne naissent pas de l'activité opérationnelle du Groupe.

## 2.20 Résultat par action

Le résultat net par action est calculé en rapportant le résultat net – part du Groupe au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe – de l'exercice par le nombre moyen d'actions en circulation majoré de l'ensemble des instruments donnant un accès différé au capital de la société consolidante qu'ils soient émis par celle-ci ou par l'une de ses filiales. La dilution est déterminée instrument par instrument.

En cas d'éléments non courants, un résultat net hors éléments non courants par action est calculé en corrigeant le résultat net – part du Groupe des éléments non courants pour leur montant net d'impôt et d'intérêts non contrôlés. Les éléments non courants pris en compte pour ce calcul correspondent aux éléments inclus sur la ligne « Autres produits et charges opérationnels non courants » du compte de résultat.

## 2.21 Secteurs opérationnels

Conformément à la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, l'information sectorielle présentée est établie sur la base des données de gestion internes utilisées pour l'analyse de la performance des activités et l'allocation des ressources par le Président-Directeur Général et les directeurs du comité exécutif, qui forment le principal organe de décision opérationnel du Groupe.

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe engagée dans des activités susceptibles de générer des revenus et d'encourir des dépenses, dont les résultats opérationnels sont régulièrement revus par l'organe de décision opérationnel et pour laquelle une information distincte est disponible. Chaque secteur opérationnel fait l'objet d'un suivi individuel en termes de reporting interne, selon des indicateurs de performance communs à l'ensemble des secteurs.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont des secteurs opérationnels ou des regroupements de secteurs opérationnels. Ils correspondent soit aux pays, soit à des zones géographiques composées de pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités au travers des magasins :

- France - Suisse : ce secteur est composé des activités du Groupe dirigées depuis la France. Ces activités sont réalisées sur les territoires français, suisse et monégasque. Ce secteur inclut également les franchises du Maroc, du Qatar, et de la Côte d'Ivoire qui sont dirigées depuis la France ;
- Péninsule Ibérique : ce secteur est composé des activités du Groupe réalisées et regroupées sur les territoires

Espagnol et Portugais ;

- Benelux : ce secteur est composé des activités du Groupe réalisées et regroupées sur les territoires belge, néerlandaise et luxembourgeoise.

Les données de gestion utilisées pour évaluer la performance d'un secteur sont établies conformément aux principes IFRS appliqués par le Groupe pour ses états financiers consolidés.

### 3.1 Évolutions du périmètre de consolidation

Le 1<sup>er</sup> août 2016, première date de clôture de l'offre, le Groupe détenait 98,5% du capital de Darty plc. Le 17 août 2016, l'action Darty plc a été retirée de la cote (de la Bourse de Londres et d'Euronext Paris). Au terme de la période de retrait obligatoire, le 12 septembre, Le Groupe a acquis 100% du capital de Darty plc dont 30,64% a été réglé en titres. Le Groupe Darty plc est consolidé dans les comptes du Groupe depuis le 1<sup>er</sup> août 2016.

Au mois de juin 2016, le Groupe a cédé son activité call-center, chargée des relations téléphoniques clients du service après-vente. La société Business Support Services (B2S), spécialiste de la relation-client, s'est portée repreneuse de l'ensemble de l'activité et des salariés.

Afin d'accompagner son développement dans les technologies et services associés à la billetterie France Billet, filiale de la Fnac, leader en France sur le marché de la billetterie a acquis la société Eazieer, qui a été consolidé par intégration globale dans les comptes du 1<sup>er</sup> semestre 2016. Les conditions financières de cette acquisition prévoient le paiement d'un complément de prix d'un montant maximum de 2,0 millions d'euros, conditionné à terme par l'atteinte de niveaux de performance de la société. Le Groupe et IZNEO ont annoncé le 28 janvier 2016 l'entrée du distributeur dans le capital de la plateforme de distribution et de lecture de BD numériques.

A partir du 1<sup>er</sup> semestre 2016, la société IZNEO est consolidée selon la méthode de mise en équivalence et l'impact sur les capitaux propres du Groupe est non significatif

Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, le Groupe a décidé de céder l'activité du Groupe au Brésil, et une banque a été mandatée pour identifier des acheteurs potentiels et initier les négociations. Le processus de sortie envisagé consiste en une cession de l'activité, après recapitalisation. Cette décision de se séparer de l'activité au Brésil a par ailleurs été entérinée lors du Conseil d'Administration du 26 janvier 2017. Conformément à la norme IFRS 5, Fnac Brésil a fait l'objet d'une présentation spécifique dans la présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2016, ainsi qu'un retraitement de la présentation au 31 décembre 2015. En 2016, les actifs et passifs de Fnac Brésil sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de l'activité de Fnac Brésil est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

### 3.2 Autres faits marquants

Le 11 avril 2016, les Groupes Fnac et Vivendi ont annoncé « un partenariat stratégique », au terme duquel le Groupe Vivendi est entré au capital du Groupe suite à une augmentation de capital réservée d'un montant de 159,0 millions d'euros, à un prix de 54 euros par action. Cette opération lui permet de détenir environ 11 % de la Fnac au 31 décembre 2016.

Le 22 septembre 2016, le Groupe a émis avec succès une obligation senior de 650 millions d'euros, d'une maturité de 7 ans, portant intérêt à 3,25% par an.

### 3.3 Principales conséquences du Brexit sur les comptes du Groupe

**Une des conséquences du référendum sur l'appartenance du Royaume-Uni à l'Union européenne du 23 juin 2016 qui a voté le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne**, a été la dépréciation de la livre sterling face à l'euro. Cette évolution du cours de change s'est traduite dans les comptes du Groupe par un effet avantageux lors du décaissement lié à l'offre publique d'achat en numéraire des titres Darty plc valorisés à 170 pences par action Darty. Le cours moyen de la livre sterling pour l'acquisition des titres Darty Plc ressort à 0,825 livres sterling pour 1 euro, soit une économie d'environ 12% par rapport au cours de la livre au 31 décembre 2015.

Les informations relatives aux secteurs opérationnels suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

La mesure de la performance de chaque secteur opérationnel, utilisée par le principal décideur opérationnel, est basée sur le résultat opérationnel courant.

Les produits et charges sans contrepartie en trésorerie incluent principalement des dotations et reprises courantes et non courantes aux amortissements et provisions sur actifs non courants et provisions pour risques et charges.

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles correspondent aux acquisitions d'immobilisations y compris les variations des dettes sur immobilisations. Ils n'incluent pas les investissements d'immobilisations en contrat de location-financement.

Les actifs sectoriels non courants se composent des goodwill et autres immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles et des autres actifs non courants. Les actifs sectoriels se composent des actifs sectoriels non courants, des stocks, des créances clients, des concours à la clientèle et des autres actifs courants. Les passifs sectoriels se composent des financements des concours à la clientèle, des dettes fournisseurs et des autres passifs courants.

• En 2016, le découpage des secteurs opérationnels a évolué et, est désormais découpé en 3 :

- France - Suisse : ce secteur est composé des activités du Groupe dirigées depuis la France. Ces activités sont réalisées sur les territoires français, suisse et monégasque. Ce secteur inclut également les franchises du Maroc, du Qatar, et de la Côte d'Ivoire qui sont dirigées depuis la France ;
- Péninsule Ibérique : ce secteur est composé des activités du Groupe réalisées et regroupées sur les territoires Espagnol et Portugais ;
- Benelux : ce secteur est composé des activités du Groupe réalisées et regroupées sur les territoires belge, néerlandais et luxembourgeois.

• Fnac Brésil est reclassé en activité non poursuivies. Cette activité a été exclue du nouveau découpage des secteurs opérationnels.

• L'exercice comparatif 2015 a été retraité selon le nouveau découpage des secteurs opérationnels. Pour mémoire, en 2015, les secteurs opérationnels étaient découpés en 4, composés de la France, le Péninsule Ibérique, le Brésil et Autres Pays qui regroupait les territoires Belge et Suisse.

Le nouveau découpage des secteurs opérationnels reflète la nouvelle organisation de Fnac Darty. Le principe « un groupe au service de deux enseignes » conduit à intégrer fortement les activités par pays. Ainsi, les nouveaux secteurs opérationnels intègrent les différentes marques au sein de leur géographie.

#### 4.1 Informations par secteur opérationnel

(en millions d'euros)	France -Suisse	Péninsule Ibérique	Benelux	Total
<b>31 décembre 2016</b>				
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>4 218,6</b>	<b>656,2</b>	<b>494,4</b>	<b>5 369,2</b>
- Produits techniques	2 134,7	389,8	245,7	2 770,2
- Produits éditoriaux	962,7	219,3	61,9	1 243,9
- Electroménager	498,2	0,0	139,7	637,9
- Autres Produits et Services	623,0	47,1	47,1	717,2
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>96,0</b>	<b>22,2</b>	<b>3,8</b>	<b>122,0</b>
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie (1)	87,2	12,7	5,4	105,3
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (2)	81,9	9,1	6,6	97,6
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>3 545,4</b>	<b>170,9</b>	<b>391,9</b>	<b>4 108,2</b>
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>2 131,7</b>	<b>266,7</b>	<b>208,3</b>	<b>2 606,7</b>

(en millions d'euros)	France -Suisse	Péninsule Ibérique	Benelux	Total
<b>31 décembre 2015 retraité*</b>				
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>2 898,6</b>	<b>657,3</b>	<b>183,1</b>	<b>3 739,0</b>
- Produits techniques	1 611,3	391,5	105,3	2 108,1
- Produits éditoriaux	1 006,0	223,3	67,7	1 297,0
- Electroménager	0,0	0,0	0,0	0,0
- Autres Produits et Services	281,3	42,5	10,1	333,9
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>50,5</b>	<b>22,4</b>	<b>2,4</b>	<b>75,3</b>
Produits et charges sans contrepartie en trésorerie (1)	31,4	11,3	5,8	48,5
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles (2)	49,5	6,8	1,3	57,6
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>1 014,1</b>	<b>171,9</b>	<b>57,6</b>	<b>1 243,6</b>
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>918,6</b>	<b>251,9</b>	<b>47,9</b>	<b>1 218,4</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

(1) Les produits & charges sans contrepartie en trésorerie incluent:

- les amortissements & les dépréciations courantes & non courantes, ainsi que les pertes de valeur sur actifs non courants
- les dotations et reprises courantes & non courantes aux provisions pour risques et charges
- les dotations, reprises et actualisation des provisions pour retraites & autres avantages similaires
- les charges & produits non décaissables liées aux stocks options et assimilés
- les résultats de cession des actifs opérationnels & financiers
- les dotations et reprises des impôts différés

(2) Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles y compris la variation des créances et dettes sur immobilisations

## 4.2 Réconciliation des actifs et passifs sectoriels

Le total des actifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des actifs du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Goodwill	1 605,0	332,4
Immobilisations incorporelles	457,5	71,2
Immobilisations corporelles	436,2	156,6
Autres actifs non courants	0,0	0,0
<b>Actifs sectoriels non courants</b>	<b>2 498,7</b>	<b>560,2</b>
Stocks	1 060,7	446,1
Créances clients	210,0	79,9
Autres actifs courants	338,8	157,4
<b>Actifs sectoriels hors Fnac Brésil</b>	<b>4 108,2</b>	<b>1 243,6</b>
<b>Actifs sectoriels de Fnac Brésil</b>	<b>0,0</b>	<b>60,5</b>
Actifs financiers non courants	15,6	8,2
Participations dans les sociétés mises en équivalence	20,1	0,0
Actifs d'impôts différés	44,7	37,4
Créances d'impôts exigibles	19,4	6,2
Autres actifs financiers courants	25,7	12,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	654,9	544,7
Actifs détenus en vue de la vente	71,4	0,0
<b>Total actif</b>	<b>4 960,0</b>	<b>1 912,6</b>

Le total des passifs sectoriels se réconcilie de la manière suivante dans le total des passifs du Groupe :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Dettes fournisseurs	1 598,6	787,2
Autres passifs courants	815,9	431,2
Autres passifs non courants	192,2	0,0
<b>Passifs sectoriels hors Fnac Brésil</b>	<b>2 606,7</b>	<b>1 218,4</b>
<b>Passifs sectoriels de Fnac Brésil</b>	<b>0,0</b>	<b>18,4</b>
Capitaux propres part du Groupe	1 033,4	557,3
Capitaux propres - Part revenant aux intérêts non contrôlés	6,8	7,0
Emprunts et dettes financières à long terme	854,9	0,3
Passifs d'impôts différés	133,1	0,0
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	186,3	77,4
Emprunts et dettes financières à court terme	8,2	0,3
Autres passifs financiers courants	10,0	6,0
Provisions	32,4	13,8
Dettes d'impôts exigibles	53,2	13,7
Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente	35,0	0,0
<b>Total passif</b>	<b>4 960,0</b>	<b>1 912,6</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015 retraité*</b>
Ventes nettes de biens	4 915,1	3 533,0
Ventes nettes de service	231,9	153,4
Autres revenus	222,2	52,6
<b>Total ventes</b>	<b>5 369,2</b>	<b>3 739,0</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

L'augmentation des ventes sur l'exercice 2016 est liée principalement à l'entrée dans le périmètre de consolidation de Darty au 1<sup>er</sup> Août 2016.

Les ventes de biens sont présentées nettes des différentes remises commerciales accordées aux clients, y compris les remises différées relatives aux programmes de fidélité.

Les ventes de services comprennent les ventes de cartes de fidélité et de certains contrats d'extension de garantie, qui sont étalées linéairement sur la durée des contrats. Elles comprennent également les commissions perçues sur les ventes de biens ou de services dans lesquelles le Groupe intervient en tant qu'agent (notamment : billetterie, téléphonie, coffrets cadeaux, contrats d'extension de garantie « NES », Marketplace).

Les autres revenus comprennent essentiellement la refacturation des frais de port et de commissions, ainsi que les produits de non-utilisation des cartes et chèques cadeaux.

Les frais de personnel incluent principalement les rémunérations fixes et variables, les charges sociales, les charges liées à la participation des salariés et autres intéressements, les coûts des formations, ainsi que les charges liées aux avantages du personnel comptabilisées dans le résultat opérationnel courant (note 23).

(en millions d'euros)	2016	2015 retraité*
France - Suisse	(650,6)	(456,9)
Péninsule Ibérique	(65,8)	(70,1)
Benelux	(68,9)	(24,8)
<b>Total des frais de personnel</b>	<b>(785,3)</b>	<b>(551,8)</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

L'augmentation des frais de personnel sur l'exercice 2016 est liée principalement à l'entrée dans le périmètre de consolidation de Darty au 1<sup>er</sup> Août 2016.

En 2016, les frais de personnel, incluent une charge de 14,8 millions d'euros contre 30,4 millions d'euros en 2015, liée à l'application de la norme IFRS 2 relative à l'ensemble des transactions fondées sur la base des actions du Groupe.

L'effectif moyen payé du Groupe, en équivalent temps plein, se décompose de la façon suivante :

	2016	2015 retraité*
France - Suisse	17 121	8 006
Péninsule Ibérique	2 753	2 806
Benelux	2 907	428
<b>Total effectif moyen payé</b>	<b>22 780</b>	<b>11 240</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

L'effectif inscrit au 31 décembre du Groupe est le suivant :

	2016	2015 retraité*
France - Suisse	18 944	8 803
Péninsule Ibérique	3 872	3 962
Benelux	3 202	594
<b>Total effectif inscrit</b>	<b>26 018</b>	<b>13 359</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

La juste valeur de l'ensemble des plans de rémunération de la performance a été évaluée selon une méthodologie de calcul Black & Scholes basée sur des tirages aléatoires des cours futurs de l'action avec une hypothèse de volatilité de l'action Fnac de 30 %. La projection des cours a été faite selon la méthode stochastique basée sur le mouvement brownien géométrique.

### 7.1 Plans d'unités de valeur

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2016 au titre des plans d'unités de valeur attribués en 2013 et 2014 s'élève à 3,0 millions d'euros.

#### Plan 2014

Le plan 2014 en unités de valeur est en partie arrivé à échéance au 29 février 2016. En effet, les bénéficiaires du plan présents au 29 février 2016 ont acquis, compte tenu des conditions de performance (moyenne des cours de clôture de bourse de février 2016 à 55,33 €) leurs unités de valeur à ce prix de sortie. Ces montants ont été versés en numéraire sur le mois d'avril 2016 aux bénéficiaires présents au 29 février 2016, pour un montant total de 9,1 millions d'euros charges patronales comprises. Pour le Comex, les deux tiers de ces unités de valeur ont été versés. Le versement du tiers restant est lié à une condition de

présence au 28 février 2017.

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2016 au titre de ce plan d'unités de valeur s'élève à 1,7 million d'euros.

Les principales caractéristiques de ce plan sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'unités de valeur 2014-2017
Date du conseil d'administration	26 février 2014
Période d'acquisition	2 ans/3 ans
Date d'acquisition	28 février 2016 et 28 février 2017
Nombre de bénéficiaires à l'origine	125
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2016	8
Condition de performance	Oui

Nombre d'unités de valeur	Plan d'unités de valeur 2014-2017
Attribuées	170 048
<b>En cours d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>154 305</b>
Acquises en 2016	125 967
Annulées en 2016	82
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2016</b>	<b>28 256</b>

### Plan 2013

Le plan 2013 en unités de valeur est arrivé à échéance au 31 juillet 2016. L'acquisition du plan était soumise à des conditions de performance (moyenne des cours de clôture de bourse de juillet 2015 à 55,07 €) qui ont été atteintes. Pour une partie du Comex, le paiement du dernier tiers des unités de valeurs était lié à une condition de présence au 31 juillet 2016. Le versement en numéraire a été effectué sur le mois de juillet 2016 pour un montant total de 5,7 millions d'euros charges patronales comprises.

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2016 au titre de ce plan d'unités de valeur s'élève à 1,3 million d'euros.

Principales caractéristiques	Plan d'unités de valeur 2013-2016
Date du conseil d'administration	30 juillet 2013
Période d'acquisition	2 ans/3 ans
Date d'acquisition	31 juillet 2015 et 31 juillet 2016
Nombre de bénéficiaires à l'origine	112
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2016	0
Condition de performance	Oui

Nombre d'unités de valeur	Plan d'unités de valeur 2013-2016
Attribués	456 018
<b>En cours d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>82 235</b>
Acquises en 2016	82 235
Annulées en 2016	0
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2016</b>	<b>0</b>

## 7.2 Plans d'options de performance

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2016 au titre des plans d'options de performance attribués en 2013, en 2014, et en 2015 s'élève à 8,5 millions d'euros.

### Plan 2015

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2016 au titre du plan 2015 d'options de performance s'élève à 0,9 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'options de performance 2015-2018
Date du conseil d'administration	26 février 2015
Période d'acquisition	3 ans et 7 mois
Prix d'exercice	44,10 €
Nombre de bénéficiaires à l'origine	12
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2016	11
Condition de performance	Oui

Nombre d'options	Plan d'options de performance 2015-2018
<b>Attribuées</b>	<b>164 954</b>
En cours d'acquisition au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	164 954
Acquises en 2016	0
Annulées en 2016	2 971
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2016</b>	<b>161 983</b>

### Plan 2014

La première tranche du plan 2014 en options de performance a été acquise au 30 septembre 2016. Compte tenu de la moyenne des 20 derniers cours de clôture de bourse de l'action Groupe Fnac précédant le 30 septembre 2016 (moyenne à 65,74 euros) et des conditions de performance, 100 % des options de la première tranche ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 30 septembre 2016. Ces options ont été levées entre le 1<sup>er</sup> et 20 octobre 2016 ou versées en numéraire en octobre 2016 pour le Président-Directeur Général (voir chapitre 3.3.1).

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2016 au titre du plan 2014 d'options de performance s'élève à 3,6 millions d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

<b>Principales caractéristiques</b>	<b>Plan d'options de performance 2014-2017</b>
Date du conseil d'administration	26 février 2014
Période d'acquisition	3 ans et 7 mois
Prix d'exercice	23,60 €
Nombre de bénéficiaires à l'origine	9
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2016	8
Condition de performance	Oui

<b>Nombre d'options</b>	<b>Plan d'options de performance 2014-2017</b>
Attribuées	366 406
<b>En cours d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>366 406</b>
Acquises en 2016	185 473
Annulées en 2016	18 126
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2016</b>	<b>162 807</b>

#### Plan 2013

La deuxième tranche du plan 2013 en options de performance a été acquise au 31 mars 2016. Compte tenu de la moyenne des 20 derniers cours de clôture de bourse de l'action Groupe Fnac précédant le 31 mars 2016 (moyenne à 57,17 euros), et des conditions de performance, 100 % des options de la deuxième tranche ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 31 mars 2016. Ces options ont été levées entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017 ou versées en numéraire en avril 2016 pour le Président-Directeur Général (voir chapitre 3.3.1).

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2016 au titre du plan 2013 d'options de performance s'élève à 4,0 millions d'euros.

Les principales caractéristiques de ce plan sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'options de performance 2013-2017
Date du conseil d'administration	22 octobre 2013
Période d'acquisition	3 ans et 5 mois
Prix d'exercice	20,28 €
Nombre de bénéficiaires à l'origine	10
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2016	8
Condition de performance	Oui

Nombre d'options	Plan d'options de performance 2013-2017
Attribuées	656 536
<b>En cours d'acquisition au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>463 668</b>
Acquises en 2016	189 683
Annulées en 2016	12 993
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2015</b>	<b>260 992</b>

### 7.3 Plan d'actions gratuites

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2016 au titre des plans d'actions gratuites attribués en 2015, et en 2016 s'élève à 3,1 millions d'euros.

#### Plan 2016

Sur recommandation du comité des nominations et des rémunérations, le conseil d'administration du 04 avril 2016 a acté l'attribution d'actions gratuites à certains collaborateurs du Groupe (125 bénéficiaires) afin de les associer aux performances de l'entreprise à travers l'évolution de la valeur de son titre. Le dénouement s'effectuera en trésorerie et en instruments de capitaux propres selon les bénéficiaires.

La durée de ce plan est de 4 ans (17 juin 2016 – 16 juin 2020). L'acquisition définitive de ces actions gratuites est subordonnée à une condition de présence de 2 ans (17 juin 2016 – 16 juin 2018) pour les résidents français et de 4 ans (17 juin 2016 – 16 juin 2020) pour les résidents étrangers, ainsi qu'à une condition de performance boursière du Groupe évaluée en juin 2018 (moyenne des 20 cours de clôture de bourse de l'action Groupe Fnac précédant le 17 juin 2018). En outre les résidents français seront tenus de conserver pendant une période de 2 ans ces actions (17 juin 2018 – 16 juin 2020 : période de conservation).

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2016 au titre du plan 2016 d'actions gratuites s'élève à 1,2 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'actions gratuites 2016-2020
Date du conseil d'administration	04 avril 2016
Période d'acquisition	
Résidents français	2 ans (17 juin 2016 – 16 juin 2018)
Résidents étrangers	4 ans (17 juin 2016 – 16 juin 2020)
Période de conservation	
Résidents français	2 ans (17 juin 2018 – 16 juin 2020)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	125
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2016	119
Condition de performance	Oui

Nombre d'actions gratuites	Plan d'actions gratuites 2016-2020
Attribuées	96 525
Acquises en 2016	0
<b>Annulées en 2016</b>	<b>2 895</b>
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2016</b>	<b>93 630</b>

#### Plan 2015

Le montant de la charge IFRS 2 comptabilisé au 31 décembre 2016 au titre du plan 2015 d'actions gratuites s'élève à 1,9 million d'euros.

Les principales caractéristiques sont résumées ci-dessous :

Principales caractéristiques	Plan d'actions gratuites 2015-2019
Date du conseil d'administration	26 février 2015
Période d'acquisition	
Résidents français	2 ans (mars 2015 – février 2017)
Résidents étrangers	4 ans (mars 2015 – février 2019)
Période de conservation	
Résidents français	2 ans (mars 2017 – février 2019)
Nombre de bénéficiaires à l'origine	132
Nombre de bénéficiaires au 31 décembre 2016	111
Condition de performance	Oui

Nombre d'actions gratuites	Plan d'actions gratuites 2015-2019
Attribuées	82 494
En cours d'acquisition au 1 <sup>er</sup> janvier 2016	81 054
Acquises en 2016	0
<b>Annulées en 2016</b>	<b>8 529</b>
<b>En cours d'acquisition au 31 décembre 2016</b>	<b>72 355</b>

#### 7.4 Analyse de sensibilité aux variations du cours de l'action Fnac

Au 31 décembre 2016, un cours de 64,23 euros a été retenu pour l'évaluation de la juste valeur de l'engagement des plans d'unités de valeur et des plans d'options de performance. L'impact d'une variation de plus ou moins un euro du cours de l'action sur la juste valeur de l'engagement représente une variation de 0,3 million d'euros.

#### 7.5 Plans d'attribution gratuite d'actions et plans d'option d'achat et de souscription d'action Kering

Des actions gratuites ont été attribuées par le groupe Kering en titres Kering à des collaborateurs du Groupe. Conformément aux dispositions transitoires d'IFRS 2 relatives aux plans réglés en instruments de capitaux propres, seuls les plans émis postérieurement au 7 novembre 2002 et dont les droits n'étaient pas acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2005 ont fait l'objet d'une évaluation.

En 2016, aucun montant n'a été refacturé par le groupe Kering au Groupe au titre de ces plans. Un montant de 3,3 millions d'euros avait été refacturé sur l'exercice 2013 par le groupe Kering au Groupe au titre des plans définitivement attribués au bénéfice de collaborateurs du Groupe.

Au 31 décembre 2016, il n'existe plus de plans non éligibles (antérieurs au 7 novembre 2002). Les principales caractéristiques de ce plan sont résumées ci-dessous :

Plans d'actions gratuites	Plan 2012/2
	Actions gratuites
Date d'attribution	27/04/2012
Date d'expiration	N/A
Acquisition des droits	(a)
Nombre de bénéficiaires	38
Nombre attribué à l'origine	3 685
Nombre en circulation au 31 décembre 2015	2 975
<b>Nombre en circulation au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>2 975</b>
Nombre annulé en 2016	695
Régularisations 2016	
Nombre exercé en 2016	
Nombre d'actions remises	2 280
Nombre expiré en 2016	
<b>Nombre en circulation au 31 décembre 2016</b>	<b>0</b>
Nombre exerçable au 31 décembre 2016	
Prix d'exercice (en euros)	
Prix moyen pondéré des options exercées/actions remises (en euros)	

La remise d'actions gratuites ne donne pas lieu à augmentation de capital.

Pour ce plan, la période de blocage est de quatre ans à compter de la date d'attribution.

- (a) Les actions sont acquises quatre années après leur attribution sauf en cas de démission ou de licenciement pour faute grave ou lourde (perte de la totalité des droits). Le nombre de titres définitivement attribué est soumis à des conditions de performance boursière. Il n'y a pas de période d'incessibilité.

L'évaluation des services rendus par les bénéficiaires a été réalisée à la date d'attribution du plan :

- Pour le plan d'attribution d'actions gratuites, à l'aide d'un modèle de type Black & Scholes à algorithme de Monte Carlo à deux sous-jacents.

## 7.6 Plans d'attribution gratuite d'actions Darty

Des actions gratuites ont été attribuées par le Groupe Darty à certains de ses collaborateurs en 2013, 2014 et 2015.

Conformément aux règlements des plans, l'acquisition du Groupe Darty par le Groupe Fnac a entraîné l'acquisition de ces éléments variables pluriannuels sous réserve de l'atteinte de conditions de performances et après application d'une règle de prorata-temporis. Ces actions ont été exceptionnellement débouclées en numéraire.

Le versement en numéraire auprès des 65 bénéficiaires a été effectué en 2016 et 2017 pour un montant brut équivalent à 7,3 millions de livres sterling.

NOTE 8

Entreprises associées

(en millions d'euros)	2016	2015 retraité*
France - Suisse	0,3	0,0
Péninsule Ibérique	0,0	0,0
Benelux	(0,1)	0,0
<b>Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

Le résultat des sociétés mises en équivalence, représente principalement le résultat des sociétés Ménafinance et Iznéo détenues à hauteur de 50% par le Groupe.

(en millions d'euros)	2016	2015 retraité*
Ménafinance	0,9	0,0
IZNEO	(0,6)	0,0
Vanden Borre Kitchen	(0,1)	0,0
<b>Quote-part dans les résultats des entreprises associées</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

(en millions d'euros)	Entreprises associées	Ménafinance	IZNEO	Vanden Borre Kitchen
<b>Participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2015</b>				
Résultat des entreprises associées	0,2	0,9	(0,6)	(0,1)
Distribution de dividendes	0,0			
Modifications de périmètre	19,9	17,8	2,0	0,1
Écarts de conversion	0,0			
Autres	0,0			
<b>Participations dans les sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2016</b>				
	20,1	18,7	1,4	0,0

(en millions d'euros)	Entreprises associées	Ménafinance	IZNEO	Vanden Borre Kitchen
Actifs non courants	113,8	107,8	6,0	
Actifs courants	188,8	186,8	1,5	0,5
Passifs non courants	163,5	163,5	0,2	(0,2)
Passifs courants	131,8	131,0	1,4	(0,6)
Chiffre d'affaires	95,2	93,7	1,0	0,4
Charges opérationnelles	(26,8)	(25,8)	(0,8)	(0,2)
Résultat opérationnel	(10,5)	(9,6)	(1,2)	0,2
Résultat net	0,3	1,8	(1,2)	(0,2)

NOTE 9

Résultat opérationnel courant

Le résultat opérationnel courant représente l'indicateur majeur de suivi de la performance opérationnelle du Groupe. Sa décomposition se présente comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b> <b>retraité*</b>
France - Suisse	132,9	57,9
Péninsule Ibérique	23,2	24,2
Benelux	5,0	2,9
<b>Resultat opérationnel courant</b>	<b>161,1</b>	<b>85,0</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

Les autres produits et charges opérationnels courants s'élèvent à - 631,2 millions d'euros en 2016 (contre - 476,0 millions d'euros en 2015).

L'augmentation du résultat opérationnel courant sur l'exercice 2016 est liée principalement à l'entrée dans le périmètre de consolidation de Darty au 1<sup>er</sup> Août 2016.

Outre les amortissements et provisions, les autres produits et charges opérationnels sont principalement composés des charges de loyer, des coûts de transport, ainsi que des coûts de la communication externe.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
		<b>retraité*</b>
Coûts liés à l'acquisition de DARTY	(20,7)	(5,5)
Charges de restructuration	(7,5)	(3,3)
Tascom 2015	(5,3)	0,0
Cession de l'activité call center	(2,8)	0,0
Litiges et contentieux	(1,3)	0,0
Autres risques	(1,5)	(0,9)
<b>Produits et charges opérationnels non courants</b>	<b>(39,1)</b>	<b>(9,7)</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

Afin de faciliter la lecture du compte de résultat et de la performance du Groupe, les éléments inhabituels et significatifs à l'échelle de l'ensemble consolidé sont identifiés sur la ligne du résultat opérationnel intitulée « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

En 2016, la charge totale de 39,1 millions d'euros est composée principalement :

- De 20,7 millions d'euros, de coûts liés à l'acquisition de Darty. Il s'agit principalement d'honoraires et commissions ;
- De 7,5 millions d'euros de charges de restructurations qui concernent les plans d'adaptation d'effectifs et de structure en France et à l'international, ainsi que les coûts engagés dans le cadre de la fermeture des bureaux de Londres de Darty ;
- D'une charge de 5,3 millions d'euros liée à la taxe 2015 sur les surfaces commerciales : dans son article 66, la loi de finances rectificative pour 2015 est venue compléter l'article 6 de la Loi du 13 juillet 1972 relative à la taxe sur les surfaces commerciales en France, en y ajoutant un nouveau fait générateur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'ajout d'un 2<sup>eme</sup> fait générateur a conduit à réexaminer le traitement comptable retenu sur la base d'IFRIC 21. S'agissant d'un changement dans la législation fiscale, il s'applique de façon prospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cela conduit, en pratique, à comptabiliser deux taxes en 2016 : celle due au 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur le chiffre d'affaires 2015, et celle qui se constituera de façon progressive à compter du franchissement du seuil de chiffre d'affaires en 2016.
- D'une charge nette de 1,3 million d'euros pour les litiges et contentieux, et d'une charge nette de 1,5 millions d'euros de charges diverses.

En 2015, la charge totale de 9,7 millions d'euros est composée principalement :

- De 5,5 millions d'euros de coûts engagés dans le cadre de l'acquisition de Darty ;
- De charges de restructuration à hauteur de 3,3 millions d'euros en France et à l'international.

Les charges financières nettes s'analysent de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Publié	
	2016	2015 retraité*
Coûts liés à l'endettement du Groupe	(53,1)	(5,7)
Coûts liés à l'acquisition de Darty plc.	(15,2)	(0,2)
Coût du crédit à la consommation	(6,3)	(4,8)
Autres charges financières nettes	(1,6)	(0,4)
<b>Total</b>	<b>(76,2)</b>	<b>(11,1)</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

Au 31 décembre 2016, le résultat financier est constitué d'une charge financière de 76,2 millions d'euros à comparer à une charge financière de 11,1 millions d'euros à la même période de l'exercice précédent.

Les autres produits et charges financiers sont principalement composés :

- Des coûts liés à l'endettement du Groupe pour 53,1 millions d'euros, ce coût inclut les coûts liés au financement du nouveau Groupe et à l'évolution de la structure financière du Groupe, impactée principalement en 2016 par l'acquisition de l'intégralité du capital de Darty et la mise en place de nouveaux instruments pour le financement du nouveau Groupe combiné ;
- Des coûts liés à l'acquisition de Darty Plc., principalement composés des charges relatives à la mise en place d'instruments de couverture dans le cadre de l'acquisition de Darty ;
- Des charges relatives au coût du crédit à la consommation pour 6,3 millions d'euros en 2016 (contre 4,8 millions d'euros en 2015). Leur augmentation est liée à l'entrée dans le périmètre de consolidation de Darty au 1<sup>er</sup> août 2016 ;

## 12.1 Analyse de la charge d'impôt des activités poursuivies

## 12.1.1 Charge d'impôt

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015 retraité*
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>45,8</b>	<b>64,2</b>
Charge d'impôt exigible hors CVAE	(3,3)	(7,4)
Charge d'impôt exigible liée à la CVAE	(13,7)	(9,0)
Produit / (Charge) d'impôt différé	(7,0)	2,5
<b>Charge totale d'impôt</b>	<b>(24,0)</b>	<b>(13,9)</b>
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>52,40%</b>	<b>21,65%</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

## 12.1.2 Rationalisation du taux d'impôt

<i>(en % du résultat avant impôt)</i>	2016	2015 retraité*
<b>Taux d'impôt applicable en France</b>	<b>34,43%</b>	<b>38,00%</b>
Effet de l'imposition des filiales étrangères	(2,58%)	(12,49%)
<b>Taux d'impôt théorique</b>	<b>31,85%</b>	<b>25,51%</b>
Effet des éléments taxés à taux réduits	0,00%	(1,16%)
Effet des différences permanentes	7,90%	(2,91%)
Effet des différences temporelles non comptabilisées	28,07%	(8,33%)
Effet des reports fiscaux déficitaires non comptabilisés	7,35%	(1,80%)
Effet de la CVAE	10,43%	9,98%
Effet de la baisse du taux d'Impôt France (loi de finances 2017)	(22,62%)	0,00%
Effet des redressements fiscaux	(10,77%)	0,00%
Autres	0,19%	0,36%
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>52,40%</b>	<b>21,65%</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

Le taux d'impôt applicable en France est le taux de base de 33,33 % augmenté de la contribution sociale de 3,3 % pour les sociétés françaises, soit 34,43 %. La loi de finances 2017 engendre une baisse progressive du taux normal de l'impôt sur les sociétés de 33,3% pour parvenir à 28,0% en 2020 sur tous les bénéfices de toutes les entreprises. La charge d'impôt nette du Groupe tient compte de cette baisse, par l'application d'une taxation de 28,0% augmentée de la contribution de 3,3%, pour les éléments dont l'imposition est à échéance 2020 et au-delà.

### 12.1.3 Taux d'impôt courant

Hors éléments non courants, le taux d'impôt du Groupe est le suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015 retraité*
Résultat avant impôt	45,8	64,2
Eléments non courants	(39,1)	(9,7)
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>84,9</b>	<b>73,9</b>
Charge totale d'impôt	(24,0)	(13,9)
Impôt sur éléments non courants	(0,3)	0,7
<b>Charge d'impôt courant</b>	<b>(23,7)</b>	<b>(14,6)</b>
<b>Taux d'impôt courant</b>	<b>27,92%</b>	<b>19,81%</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la société Groupe Fnac a constitué son propre groupe fiscal pour l'ensemble de ses filiales françaises, mises à part les sociétés Tick&Live et Eazieer.

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, Darty Holdings SAS a constitué un groupe d'intégration fiscale avec les filiales françaises qu'elle détient directement ou indirectement. Ce groupe fiscal a pour date de clôture le 30 avril.

## 12.2 Évolution des postes de bilan

### 12.2.1 Impôt exigible

(en millions d'euros)	2014	Résultat	Flux de trésorerie BFR	variations de périmètre et de change	2015
Créances d'impôts exigibles	6,2				6,2
Dettes d'impôts exigibles	(13,3)				(13,7)
<b>Impôts exigibles</b>	<b>(7,1)</b>	<b>(16,4)</b>	<b>15,9</b>	<b>0,1</b>	<b>(7,5)</b>

(en millions d'euros)	2015	Résultat	Flux de trésorerie BFR	variations de périmètre et de change	2016
Créances d'impôts exigibles	6,2				19,4
Dettes d'impôts exigibles	(13,7)				(53,2)
<b>Impôts exigibles</b>	<b>(7,5)</b>	<b>(17,0)</b>	<b>37,9</b>	<b>(47,2)</b>	<b>(33,8)</b>

### 12.2.2 Impôt différé

(en millions d'euros)	2014	Résultat	Eléments comptabilisés en capitaux propres	variations de périmètre et de change	2015
Actifs nets d'impôts différés	33,1	2,5	1,9	(0,1)	37,4
Passifs d'impôts différés	0,0				0,0
<b>Impôts différés nets</b>	<b>33,1</b>	<b>2,5</b>	<b>1,9</b>	<b>(0,1)</b>	<b>37,4</b>

(en millions d'euros)	2014	Résultat	Eléments comptabilisés en capitaux propres	variations de périmètre et de change	2015
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	19,3	0,3	1,9	0,2	21,7
Pertes fiscales et crédits d'impôts reconnus	9,9	2,9			12,8
Autres actifs & passifs	3,8	(0,7)		(0,2)	2,9
<b>Actifs (Passifs) d'impôts différés nets</b>	<b>33,0</b>	<b>2,5</b>	<b>1,9</b>	<b>0,0</b>	<b>37,4</b>

(en millions d'euros)	2015	Résultat	Eléments comptabilisés en capitaux propres	variations de périmètre et de change	2016
Actifs nets d'impôts différés	37,4	(4,1)	(9,7)	21,1	44,7
Passifs d'impôts différés	0,0	(2,9)	0,0	(130,2)	(133,1)
<b>Impôts différés nets</b>	<b>37,4</b>	<b>(7,0)</b>	<b>(9,7)</b>	<b>(109,1)</b>	<b>(88,4)</b>

(en millions d'euros)	2015	Résultat	Eléments comptabilisés en capitaux propres	variations de périmètre et de change	2016
Provisions pour retraites et autres avantages similaires	21,7	(4,4)	(9,7)	31,7	39,3
Pertes fiscales et crédits d'impôts reconnus	12,8	(0,5)	0,0	0,0	12,3
Marques Darty & Vanden Borre	0,0	16,8	0,0	(118,3)	(101,5)
Autres actifs & passifs	2,9	(18,9)	0,0	(22,5)	(38,5)
<b>Actifs (Passifs) d'impôts différés nets</b>	<b>37,4</b>	<b>(7,0)</b>	<b>(9,7)</b>	<b>(109,1)</b>	<b>(88,4)</b>

### 12.3 Impôt différé non reconnu

L'évolution des pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2016	2015 retraité*
Pertes fiscales non activées	269,1	5,9
Différences temporelles non activées	61,2	19,2
<b>Total des bases fiscales non reconnues</b>	<b>330,3</b>	<b>25,1</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

La variation des différences temporelles non activées est principalement liée principalement à la participation de la société Groupe Fnac dans la société Darty Plc.

L'évolution des pertes fiscales non activées est liée à l'entrée dans le périmètre de consolidation de Darty et plus précisément aux pertes fiscales des entités britanniques et néerlandaises.

### 12.4 Évolution et échéancier des pertes fiscales

(en millions d'euros)	Total	dont part non activée	dont part activée
<b>Au 31 décembre 2015*</b>	<b>43,3</b>	<b>5,9</b>	<b>37,4</b>
Déficits créés au cours de l'exercice	(1,3)		
Déficits imputés et prescrits sur l'exercice	0,0		
Variations de périmètre et de change	264,9		
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>306,9</b>	<b>269,1</b>	<b>37,8</b>
<b>Déficits reportables avec une échéance</b>	<b>69,0</b>	<b>69,0</b>	<b>0,0</b>
A moins de 5 ans	0,0		
A plus de 5 ans	69,0	69	
<b>Déficits reportables indéfiniment</b>	<b>237,9</b>	<b>200,1</b>	<b>37,8</b>
<b>Total</b>	<b>306,9</b>	<b>269,1</b>	<b>37,8</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

#### NOTE 13

#### Résultats par action

Les résultats nets par action sont calculés sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation sous déduction du nombre moyen pondéré d'actions détenues par les sociétés consolidées.

En 2016, en moyenne, le Groupe a détenu 14 174 actions d'auto-contrôle, et ce, dans le cadre du contrat de liquidité ouvert le 19 juin 2013 auprès de Rothschild & Cie Banque.

Au 31 décembre 2016, le Groupe a liquidé sa position et ne détient aucune action d'auto-contrôle.

Les résultats nets par action dilués prennent en compte le nombre moyen pondéré d'actions défini ci-avant, majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentiellement dilutives. Les actions potentiellement dilutives correspondent aux actions accordées au personnel dans le cadre de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres.

Les instruments émis par le Groupe ont un effet dilutif sur l'année 2016, à hauteur de 256 772 actions.

Le nombre d'actions qui pourraient devenir potentiellement dilutives sur un exercice ultérieur s'élève à 204 878 actions.

Résultat par action au 31 décembre 2016

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>(0,4)</b>	<b>21,2</b>	<b>(21,6)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	21 229 756	21 229 756	21 229 756
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	(14 174)	(14 174)	(14 174)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>	<b>21 215 582</b>	<b>21 215 582</b>	<b>21 215 582</b>
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>(0,02)</b>	<b>1,00</b>	<b>(1,02)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>(0,4)</b>	<b>21,2</b>	<b>(21,6)</b>
Instruments convertibles et échangeables			
<b>Résultat net part du Groupe dilué</b>	<b>(0,4)</b>	<b>21,2</b>	<b>(21,6)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	21 215 582	21 215 582	21 215 582
Actions ordinaires potentielles dilutives	256 772	256 772	256 772
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées</b>	<b>21 472 354</b>	<b>21 472 354</b>	<b>21 472 354</b>
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>(0,02)</b>	<b>0,99</b>	<b>(1,01)</b>

Résultat par action au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>47,8</b>	<b>49,8</b>	<b>(2,0)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires émises	16 659 746	16 659 746	16 659 746
Nombre moyen pondéré d'actions autodétenues	(12 325)	(12 325)	(12 325)
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>	<b>16 647 421</b>	<b>16 647 421</b>	<b>16 647 421</b>
<b>Résultat de base par action (en euros)</b>	<b>2,87</b>	<b>2,99</b>	<b>(0,12)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Part du Groupe		
	Ensemble consolidé	Activités poursuivies	Activités non poursuivies
<b>Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires</b>	<b>47,8</b>	<b>49,8</b>	<b>(2,0)</b>
Instruments convertibles et échangeables			
<b>Résultat net part du Groupe dilué</b>	<b>47,8</b>	<b>49,8</b>	<b>(2,0)</b>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	16 647 421	16 647 421	16 647 421
Actions ordinaires potentielles dilutives	316 591	316 591	316 591
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées</b>	<b>16 964 012</b>	<b>16 964 012</b>	<b>16 964 012</b>
<b>Résultat dilué par action (en euros)</b>	<b>2,82</b>	<b>2,94</b>	<b>(0,12)</b>

**NOTE 14**

**Autres éléments du résultat global**

Les autres éléments du résultat global sont principalement composés :

- Des profits et des pertes résultant de la conversion des états financiers d'une activité à l'étranger ;
- Des éléments relatifs à l'évaluation des obligations au titre des avantages du personnel : réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies ;
- De la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Le montant de ces éléments, avant et après effets d'impôt liés, ainsi que les ajustements de reclassement en résultat, sont les suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Net</b>
Ecart de conversion	9,1
Partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture	2,2
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>11,3</b>
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(20,8)
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>(20,8)</b>
<b>Autres éléments du résultat global au 31 décembre 2016</b>	<b>(9,5)</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Net</b>
Ecart de conversion	(11,2)
<b>Éléments recyclables en résultat</b>	<b>(11,2)</b>
Réévaluation du passif net au titre des régimes à prestations définies	(3,7)
<b>Éléments non recyclables en résultat</b>	<b>(3,7)</b>
<b>Autres éléments du résultat global au 31 décembre 2015</b>	<b>(14,9)</b>

## 15.1 Goodwill

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Brut</b>	<b>Dépréciation</b>	<b>Net</b>
<b>Goodwill au 1er janvier 2015</b>	<b>412,0</b>	<b>(79,6)</b>	<b>332,4</b>
Variations de change	(1,1)	1,1	0,0
<b>Goodwill au 31 décembre 2015</b>	<b>410,9</b>	<b>(78,5)</b>	<b>332,4</b>
Issus d'acquisitions	1 273,2		1 273,2
Cessions et désaffectations	(0,6)		(0,6)
Variations de change	0,8	(0,8)	0,0
Flux IFRS 5	(3,9)	3,9	0,0
<b>Goodwill au 31 décembre 2016</b>	<b>1 680,4</b>	<b>(75,4)</b>	<b>1 605,0</b>

En 2016, l'augmentation du goodwill est liée à l'acquisition de Darty (1 272,4 millions d'euros) et l'acquisition d'Eazieer (0,8 millions d'euros).

Les cessions concernent, la vente de la société Attitude.

Les Flux IFRS 5 représentent le reclassement du Goodwill de Fnac Brésil sur la ligne « actifs détenus en vue de la vente » du bilan.

Les tests de dépréciation d'actifs réalisés en 2016 font ressortir une valeur d'utilité supérieure à la valeur de l'actif net pour chacune des UGT testées. Aucune dépréciation supplémentaire du goodwill n'est ainsi nécessaire.

Les goodwill ont été alloués comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
France	1 476,4	317,1
Belgique - Pays Bas	128,6	15,3
<b>Total</b>	<b>1 605,0</b>	<b>332,4</b>

## 15.2 Regroupement d'entreprise

### 15.2.1 Contrepartie d'acquisition et autres impacts sur les flux de trésorerie

Dans le cadre de l'offre d'acquisition de Darty, la Fnac a publié son Offer Document le 18 mai 2016 contenant les termes et conditions détaillés de son offre sur Darty.

Lors de l'Assemblée Générale mixte, qui s'est tenue le vendredi 17 juin, les actionnaires du Groupe ont approuvé l'émission d'actions nouvelles Fnac au profit des actionnaires de Darty à une quasi-unanimité.

L'Autorité de la Concurrence a annoncé le 18 juillet qu'elle avait décidé d'autoriser le rachat de Darty par le Groupe. Après plusieurs mois d'un dialogue constructif entre la Fnac et l'Autorité, celle-ci a reconnu que les magasins physiques et les ventes en ligne appartenaient à un seul et même marché, décision pionnière en Europe. L'entité combinée devra céder 5 points de ventes existants et un point de vente à ouvrir sur l'ensemble des réseaux combinés de la Fnac et Darty en France, soit plus de 400 magasins.

Le 19 juillet, l'offre de la Fnac a été déclarée inconditionnelle à tous égards, toutes les conditions suspensives relatives, telles que décrites dans l'Offer Document, étant satisfaites ou levées.

Le 1er août, première date de clôture de l'offre, la Fnac détenait 98,5% du capital de Darty. Le 17 août, l'action Darty a été retirée de la cote (de la Bourse de Londres et d'Euronext Paris).

Au terme de la période de retrait obligatoire, le 12 septembre, Fnac a acquis 100% du capital de Darty dont 30,64% a été réglé

en titres.

La contrepartie de l'acquisition s'élève à 1 079,0 millions d'euros dont :

- 746,7 millions d'euros liés à des acquisitions d'actions Darty avec contrepartie numéraire,
- 332,3 millions d'euros liés à des acquisitions d'actions Darty avec contrepartie titres.

L'ensemble de la contrepartie a été réglé en 2016.

### 15.2.2 Financement

Dans le cadre de la nouvelle offre d'acquisition de Darty, le Groupe a mis en place de nouvelles sources de financement, destinées à financer la composante en numéraire de l'acquisition et à refinancer l'ensemble des emprunts et lignes bancaires existantes.

- ✓ Le Contrat de Crédit Senior d'un montant total de 600,0 millions d'euros a une maturité de 5 ans à compter de sa signature le 20 avril 2016. Il se décompose en deux lignes:
  - Un prêt à moyen terme (Senior Term Loan Facility) d'un montant de 200,0 millions d'euros, amortissable à compter du 30<sup>ème</sup> mois ;
  - Une ligne de crédit revolving (Revolving Facility) d'un montant de 400,0 millions d'euros, destinée à financer les variations de trésorerie liées à la saisonnalité. Cette ligne n'a pas été utilisée au 31 décembre 2016.
- Le 22 septembre 2016, le Groupe a émis avec succès une obligation senior de 650,0 millions d'euros, d'une maturité de 7 ans, portant intérêt à 3,25% par an.

### 15.2.3 Allocation du prix d'acquisition

Le bilan d'ouverture du Groupe Darty a été entièrement consolidé dans comptes du Groupe à partir du 1<sup>er</sup> août 2016.

Une évaluation provisoire des actifs identifiables acquis et passifs repris a été réalisée au 1<sup>er</sup> août 2016. Le travail d'évaluation va se poursuivre en 2017, principalement sur le parc immobilier acquis.

L'acquisition des actions Darty a été faite par étape entre avril 2016 et septembre 2016. Pour chaque prise de contrôle impliquant une prise de participation inférieure à 100 %, la fraction d'intérêt non acquise (participations ne donnant pas le contrôle) a été évaluée à sa juste valeur : ainsi un goodwill a été comptabilisé pour la part relative aux participations ne donnant pas le contrôle (méthode du goodwill complet).

Le tableau suivant présente:

- La contrepartie pour le Groupe Darty de 1 079,0 millions d'euros ;
- Les actifs identifiables acquis moins les passifs repris comptabilisés après réévaluation à la juste valeur à la date d'acquisition de -193,4 millions d'euros ;
- Le goodwill provisoire de 1 272,4 millions d'euros correspondant à la différence entre la contrepartie et les actifs nets acquis à la juste valeur. A partir du 1<sup>er</sup> août 2016 et pendant une période de 12 mois, les justes valeurs des actifs acquis et passifs pourront être ajustées.

(en millions d'euros)

	contrepartie totale	Juste Valeur
<b>Contrepartie totale</b>	<b>1 079,0</b>	
<b>Actifs nets acquis à juste valeur</b>		<b>(193,4)</b>
<i>Valorisation des marques</i>		326,7
<i>Valorisation des relations franchisés</i>		17,4
<i>Droits au bail</i>		11,0
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>		28,2
<i>Actifs immobiliers</i>		268,0
<i>Autres immobilisations corporelles</i>		9,8
<i>Actifs financiers</i>		27,5
<i>Actifs en cours de cession</i>		8,0
<i>Besions en fonds de roulement</i>		(337,8)
<i>Dette Financière Nette</i>		(217,2)
<i>Pensions et autres passif sociaux</i>		(111,7)
<i>Autres passifs nets</i>		(223,3)
<b>Goodwill</b>		<b>1 272,4</b>

Si l'activité de Darty avait été consolidée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 l'état consolidé du résultat global aurait inclus:

- un chiffre d'affaire supplémentaire de 2 049,3 millions d'euros et aurait atteint un montant de 7 418,5 millions d'euros,
- un résultat opérationnel complémentaire de -9,1 millions d'euros, pour atteindre un montant de 112,9 millions d'euros,
- un résultat net de l'ensemble consolidé complémentaire de -65,4 millions d'euros, pour atteindre un montant de -65,3 millions d'euros.

Des informations proforma pour les exercices 2016 et 2015 sont fournies dans le rapport de gestion financière.

Pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 décembre 2016, la contribution de Darty au chiffre d'affaires consolidé du Groupe est de 1 630 millions d'euros. La contribution de Darty au résultat net de l'ensemble consolidé pour la même période, est de 50,7 millions d'euros.

## NOTE 16

## Immobilisations incorporelles

En 2016, l'essentiel de la variation des immobilisations incorporelles est lié à l'acquisition de Darty.  
Valeurs brutes au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	2015	Acquisitions	Cessions	variation de périmètre	actifs détenus en vue de la vente	Variations de change	Autres variations	2016
Marques	0,0	0,0	0,0	344,0	0,0	0,0	0,0	344,0
Logiciels	373,4	27,3	(3,1)	184,6	(2,9)	0,0	0,0	579,3
Autres immobilisations incorporelles	24,5	3,8	(0,4)	33,6	0,0	0,0	0,1	61,6
<b>Total</b>	<b>397,9</b>	<b>31,1</b>	<b>(3,5)</b>	<b>562,2</b>	<b>(2,9)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,1</b>	<b>984,9</b>

Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	2015	Amortissements et dépréciations	Cessions	variation de périmètre	actifs détenus en vue de la vente	Variations de change	Autres variations	2016
Marques	0,0	(0,5)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	(0,5)
Logiciels	(324,1)	(26,1)	2,3	(156,8)	2,5	0,0	0,1	(502,1)
Autres immobilisations incorporelles	(2,4)	(0,4)	0,4	(22,5)	0,0	0,0	0,1	(24,8)
<b>Total</b>	<b>(326,5)</b>	<b>(27,0)</b>	<b>2,7</b>	<b>(179,3)</b>	<b>2,5</b>	<b>0,0</b>	<b>0,2</b>	<b>(527,4)</b>

Valeurs nettes au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	2015	Acquisitions	Amortissements et dépréciations	Cessions	variation de périmètre	actifs détenus en vue de la vente	Variations de change	Autres variations	2016
Marques	0,0	0,0	(0,5)	0,0	344,0	0,0	0,0	0,0	343,5
Logiciels	49,3	27,3	(26,1)	(0,8)	27,8	(0,4)	0,0	0,1	77,2
Autres immobilisations incorporelles	22,1	3,8	(0,4)	0,0	11,1	0,0	0,0	0,2	36,8
<b>Total</b>	<b>71,4</b>	<b>31,1</b>	<b>(27,0)</b>	<b>(0,8)</b>	<b>382,9</b>	<b>(0,4)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,3</b>	<b>457,6</b>

Valeurs brutes au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	2014	Acquisitions	Cessions	Variations de change	Autres variations	2015
Marques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Logiciels	351,2	14,4	(0,1)	(0,9)	8,8	373,4
Autres immobilisations incorporelles	18,4	7,6	(0,1)	0,0	(1,4)	24,5
<b>Total</b>	<b>369,6</b>	<b>22,0</b>	<b>(0,2)</b>	<b>(0,9)</b>	<b>7,4</b>	<b>397,9</b>

Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	2014	Amortissements et dépréciations	Cessions	Variations de change	Autres variations	2015
Marques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Logiciels	(298,1)	(22,5)	0,1	0,9	(4,5)	(324,1)
Autres immobilisations incorporelles	(3,4)	(0,2)	0,1	0,0	1,1	(2,4)
<b>Total</b>	<b>(301,5)</b>	<b>(22,7)</b>	<b>0,2</b>	<b>0,9</b>	<b>(3,4)</b>	<b>(326,5)</b>

Valeurs nettes au 31 décembre 2015

(en millions d'euros)	2014	Acquisitions	Amortissements et dépréciations	Cessions	Variations de change	Autres variations	2015
Marques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Logiciels	53,1	14,4	(22,5)	0,0	0,0	4,3	49,3
Autres immobilisations incorporelles	15,0	7,6	(0,2)	0,0	0,0	(0,3)	22,1
<b>Total</b>	<b>68,1</b>	<b>22,0</b>	<b>(22,7)</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>4,0</b>	<b>71,4</b>

## NOTE 17

## Immobilisations corporelles

En 2016, l'essentiel de la variation des immobilisations corporelles est lié à l'acquisition de Darty.

#### Valeurs brutes au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	2015	Acquisitions	Cessions	variation de périmètre	actifs détenus en vue de la vente	Variations de change	Autres variations	2016
Terrains & constructions	0,0	3,9	(2,5)	287,3	0,0	0,0	0,0	288,7
Agencements, aménagements et installations commerciales	646,7	44,2	(36,6)	510,5	(17,6)	0,3	1,9	1 149,4
Matériels techniques et téléphonie	160,1	10,1	(1,5)	(0,2)	(4,5)	0,0	(0,2)	163,8
Autres immobilisations corporelles	40,2	(0,7)	(0,2)	6,5	(0,2)	(0,1)	0,0	45,5
<b>Total</b>	<b>847,0</b>	<b>57,5</b>	<b>(40,8)</b>	<b>804,1</b>	<b>(22,3)</b>	<b>0,2</b>	<b>1,7</b>	<b>1 647,4</b>

#### Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	2015	Amortissements et dépréciations	Cessions	variation de périmètre	actifs détenus en vue de la vente	Variations de change	Autres variations	2016
Terrains & constructions	0,0	(3,8)	1,6	(97,0)	0,0	0,0	0,0	(99,2)
Agencements, aménagements et installations commerciales	(531,2)	(41,8)	32,9	(426,9)	16,5	(0,3)	0,2	(950,6)
Matériels techniques et téléphonie	(139,4)	(6,7)	1,7	0,2	4,6	0,0	(0,1)	(139,7)
Autres immobilisations corporelles	(19,9)	(0,9)	0,5	(1,9)	0,4	0,1	0,0	(21,7)
<b>Total</b>	<b>(690,5)</b>	<b>(53,2)</b>	<b>36,7</b>	<b>(525,6)</b>	<b>21,5</b>	<b>(0,2)</b>	<b>0,1</b>	<b>(1 211,2)</b>

#### Valeurs nettes au 31 décembre 2016

(en millions d'euros)	2015	Acquisitions	Amortissements et dépréciations	Cessions	variation de périmètre	actifs détenus en vue de la vente	Variations de change	Autres variations	2016
Terrains & constructions	0,0	3,9	(3,8)	(0,9)	190,3	0,0	0,0	0,0	189,5
Agencements, aménagements et installations commerciales	115,5	44,2	(41,8)	(3,7)	83,6	(1,1)	0,0	2,1	198,8
Matériels techniques et téléphonie	20,7	10,1	(6,7)	0,2	0,0	0,1	0,0	(0,3)	24,1
Autres immobilisations corporelles	20,3	(0,7)	(0,9)	0,3	4,6	0,2	0,0	0,0	23,8
<b>Total</b>	<b>156,5</b>	<b>57,5</b>	<b>(53,2)</b>	<b>(4,1)</b>	<b>278,5</b>	<b>(0,8)</b>	<b>0,0</b>	<b>1,8</b>	<b>436,2</b>

Valeurs brutes au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	Acquisitions	Cessions	Variations de change	Autres variations	2015
Terrains & constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agencements, aménagements et installations commerciales	625,1	26,4	(30,1)	(4,0)	29,3	646,7
Matériels techniques et téléphonie	161,2	4,4	(4,8)	(1,3)	0,4	159,9
Autres immobilisations corporelles	40,3	5,7	(0,7)	0,0	(4,9)	40,4
<b>Total</b>	<b>826,6</b>	<b>36,5</b>	<b>(35,6)</b>	<b>(5,3)</b>	<b>24,8</b>	<b>847,0</b>

Amortissements et dépréciations au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	Amortissements et dépréciations	Cessions	Variations de change	Autres variations	2015
Terrains & constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agencements, aménagements et installations commerciales	(506,9)	(30,6)	29,9	4,0	(27,6)	(531,2)
Matériels techniques et téléphonie	(138,3)	(7,5)	4,7	1,5	0,1	(139,5)
Autres immobilisations corporelles	(18,2)	(2,2)	0,7	0,1	(0,2)	(19,8)
<b>Total</b>	<b>(663,4)</b>	<b>(40,3)</b>	<b>35,3</b>	<b>5,6</b>	<b>(27,7)</b>	<b>(690,5)</b>

Valeurs nettes au 31 décembre 2015

<i>(en millions d'euros)</i>	2014	Acquisitions	Amortissements et dépréciations	Cessions	Variations de change	Autres variations	2015
Terrains & constructions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Agencements, aménagements et installations commerciales	118,2	26,4	(30,6)	(0,2)	0,0	1,7	115,5
Matériels techniques et téléphonie	22,9	4,4	(7,5)	(0,1)	0,2	0,5	20,4
Autres immobilisations corporelles	22,1	5,7	(2,2)	0,0	0,1	(5,1)	20,6
<b>Total</b>	<b>163,2</b>	<b>36,5</b>	<b>(40,3)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>0,3</b>	<b>(2,9)</b>	<b>156,5</b>

Les dotations aux amortissements sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels courants » du compte de résultat.

En 2016, les cessions d'immobilisations corporelles concernent principalement la fermeture du magasin Fnac de Castellana (Espagne) et la fermeture du magasin Darty de Besançon.

En 2015, les cessions d'immobilisations corporelles concernent principalement des mises au rebut sur le magasin de Fnac Montparnasse, suite à la sous-location d'une partie du magasin au profit de l'enseigne Uniqlo.

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.10.

Les principales valeurs des goodwill sont décomposées dans la note 15.

### 18.1 Hypothèses retenues pour les tests de dépréciation

Les taux de croissance perpétuelle et d'actualisation après impôt appliqués aux flux de trésorerie attendus dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par le Groupe pour les UGT qui ont un goodwill non totalement déprécié au 31 décembre 2016, sont les suivants :

	Actualisation*		Croissance perpétuelle	
	2016	2015	2016	2015
France	7,4%	9,4%	1,0%	1,0%
Belgique	7,3%	9,7%	1,0%	1,0%

\* *Coût Moyen Pondéré du Capital*

### 18.2 Tests de dépréciation des principales valeurs

#### 18.2.1 Détermination de la valeur recouvrable des UGT

Pour toutes les UGT, la valeur recouvrable de l'UGT a été déterminée sur la base de sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par rapport aux projections de flux de trésorerie futurs attendus, en tenant compte de la valeur temps et des risques spécifiques liés à l'UGT. Les projections de flux de trésorerie futurs attendus ont été établies au cours du second semestre sur la base des budgets et des plans à moyen terme sur un horizon de trois ans. Pour le calcul de la valeur d'utilité, une valeur terminale égale à la capitalisation à l'infini d'un flux annuel normatif est ajoutée à la valeur des flux futurs attendus.

#### 18.2.2 Analyses de sensibilité

Les analyses de sensibilité menées au 31 décembre 2016, en cas de variation raisonnable des hypothèses de base et en particulier en cas de variation de plus ou moins 0,5 point du taux d'actualisation et de plus ou moins 0,5 point du taux de croissance à l'infini, ne génèrent pas de dépréciation complémentaire sur les UGT du Groupe.

Les analyses de sensibilité menées au 31 décembre 2016, en cas de variation raisonnable des hypothèses d'EBITDA et en particulier en cas de diminution de 1 à 10 points du montant d'EBITDA, ne génèrent pas de dépréciation complémentaire sur les UGT du Groupe.

### 18.3 Pertes de valeur comptabilisées au cours de l'exercice

Les tests de dépréciation d'actifs réalisés en 2016 n'ont pas conduit le Groupe à comptabiliser en 2015 de pertes de valeur sur l'une de ses UGT.

## NOTE 19

## Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont composés des éléments suivants :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Titres de participation	1,0	1,0
Dépôts et cautionnements	14,3	7,2
Autres	0,3	0,0
<b>Total</b>	<b>15,6</b>	<b>8,2</b>

La variation des actifs financiers non courants est liée à l'entrée dans le périmètre de Darty.

## NOTE 20

## Stocks

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	autres variations	variations de périmètre	variations de change	actifs et passifs détenus en vue de la vente	2016
Stocks commerciaux bruts	483,9	118,8	517,2	0,3	(21,5)	1 098,7
Dépréciation des stocks	(17,0)	(2,3)	(19,2)	(0,1)	0,6	(38,0)
<b>Valeur nette des stocks</b>	<b>466,9</b>	<b>116,5</b>	<b>498,0</b>	<b>0,2</b>	<b>(20,9)</b>	<b>1 060,7</b>

En 2016, l'essentiel de la variation des stocks est lié à l'acquisition de Darty.

Le Groupe peut être amené à constater une dépréciation sur les stocks :

- sur la base de leur perspective d'écoulement ;
- s'ils sont endommagés partiellement ;
- s'ils sont complètement obsolètes ;
- si le prix de vente est inférieur à la valeur nette de réalisation.

<i>Evolution de la dépréciation</i>	2016	2015
<b>Au 1er janvier</b>	<b>(17,0)</b>	<b>(22,9)</b>
(Dotations)/reprises	(2,3)	4,7
Entrée de périmètre	(19,2)	0,0
IFRS 5	0,6	1,0
Différences de change	(0,1)	0,2
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(38,0)</b>	<b>(17,0)</b>

(en millions d'euros)	2015		variations de périmètre	variations de change	actifs et passifs détenus en vue de la vente	2016
		autres variations				
Créances clients brutes	109,7	66,3	66,5	(0,1)	(24,4)	218,0
Dépréciation des créances clients	(5,6)	(2,6)	0,0	0,0	0,2	(8,0)
<b>Valeur nette</b>	<b>104,1</b>	<b>63,7</b>	<b>66,5</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(24,2)</b>	<b>210,0</b>

En 2016, l'essentiel de la variation des clients est lié à l'acquisition de Darty.

Une dépréciation des créances clients est comptabilisée en fonction de la valeur recouvrable estimée de la créance. L'appréciation de la valeur recouvrable varie selon les canaux de vente.

Evolution de la dépréciation	2016	2015
<b>Au 1er janvier</b>	<b>(5,6)</b>	<b>(6,9)</b>
(Dotations) / reprises	(2,6)	1,3
Entrée de périmètre	0,0	0,0
IFRS 5	0,2	0,0
Différences de change	0,0	0,0
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(8,0)</b>	<b>(5,6)</b>

## 22.1 Actifs et passifs courants

(en millions d'euros)	2015	flux de trésorerie BFR	flux de trésorerie autres	variation de périmètre	différence de change	actifs et passifs détenus en vue de la vente	2016
Stocks (1)	466,9	116,5		498,0	0,2	(20,9)	1 060,7
Créances clients débiteurs (2)	104,1	63,7		66,5	(0,1)	(24,2)	210,0
Créances clients créditeurs (3)	(16,7)	(2,3)		0,0	0,0	0,1	(18,9)
<b>Créances clients nettes (4)=(2)+(3)</b>	<b>87,4</b>	<b>61,4</b>	<b>0,0</b>	<b>66,5</b>	<b>(0,1)</b>	<b>(24,1)</b>	<b>191,1</b>
Dettes fournisseurs créditeurs (5)	(817,0)	(338,2)		(472,9)	(0,1)	29,6	(1 598,6)
Dettes fournisseurs débiteurs et provisions (6)	55,9	61,1		33,9	0,0	(1,5)	149,4
<b>Dettes fournisseurs nettes (7)=(5)+(6)</b>	<b>(761,1)</b>	<b>(277,1)</b>	<b>0,0</b>	<b>(439,0)</b>	<b>(0,1)</b>	<b>28,1</b>	<b>(1 449,2)</b>
Dettes sociales (8)	(151,4)	19,5		(168,9)	0,1	1,5	(299,2)
Dettes et créances fiscales (hors IS) (9)	8,5	(26,5)		5,2	0,1	(28,1)	(40,8)
Dettes sur activités commerciales (10)	(104,9)	14,9		(132,7)	0,0	0,7	(222,0)
Charges et produits comptabilisés d'avance (11)	(24,5)	(2,3)		21,3	0,0	0,6	(4,9)
Autres (12)	11,8	7,6		(39,6)	(0,7)	0,4	(20,5)
<b>Autres BFR d'exploitation (Σ 8 à 12)</b>	<b>(260,5)</b>	<b>13,2</b>	<b>0,0</b>	<b>(314,7)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(24,9)</b>	<b>(587,4)</b>
<b>Besoin en fonds de roulement d'exploitation (Σ 1 à 12)</b>	<b>(467,3)</b>	<b>(86,0)</b>	<b>0,0</b>	<b>(189,2)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(41,8)</b>	<b>(784,8)</b>
Autres actifs et passifs financiers courants	6,0		9,7	0,0	0,0		15,7
Dettes et créances sur immobilisations opérationnelles	(25,8)		9,0	(3,4)	0,0		(20,2)
Créances et dettes d'impôts exigibles	(7,5)		20,9	(47,2)	0,0		(33,8)
<b>Actifs et passifs courants (1)</b>	<b>(494,6)</b>	<b>(86,0)</b>	<b>39,6</b>	<b>(239,8)</b>	<b>(0,5)</b>	<b>(41,8)</b>	<b>(823,1)</b>

(1) hors provisions courantes, emprunts et dettes financières à court terme et trésorerie et équivalents de trésorerie

En 2016, l'essentiel de la variation des actifs et passifs courants est lié à l'acquisition de Darty.

Compte tenu de la nature de ses activités, l'exposition du Groupe au risque de défaut de ses débiteurs ne peut avoir une incidence significative sur l'activité, la situation financière ou le patrimoine du Groupe. Le poste « Dettes sur activités commerciales » comprend les activités d'adhésion, d'extension de garantie, de billetterie et de coffrets cadeaux à la clientèle.

## 22.2 Autres passifs non courants

Les passifs non courants représentent en 2016 un montant de 192,2 millions d'euros et sont liés à l'acquisition de Darty. Ils représentent la part à plus d'un an des produits sur les extensions de garantie de Darty.

## 23.1 Capital social

Au 31 décembre 2016, le capital social s'élève à euros, composé de 26 122 771 actions entièrement libérées de valeur nominale de 1 euro. Comparé à l'exercice 2015, le capital social est en augmentation de 9 434 997 actions, représentant une valeur de 490,2 millions d'euros, prime d'émission incluse. L'augmentation de capital se ventile entre :

- Une création de 2 944 901 actions créées pour servir l'augmentation de capital réservée à Vivendi ;
- Une création de 6 490 096 actions créées pour servir l'augmentation de capital pour l'acquisition de 30,64% de Darty.

## 23.2 Affectation du résultat

Aucun dividende n'a été distribué au titre de l'exercice 2015 en 2016.

Selon les lois et usages propres à chaque pays, le personnel du Groupe bénéficie d'avantages à long terme ou postérieurs à l'emploi en complément de sa rémunération à court terme. Ces avantages complémentaires prennent la forme soit de régimes à cotisations définies, soit de régimes à prestations définies.

Dans le cadre de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'obligation d'effectuer des versements supplémentaires en sus des cotisations déjà versées. Les cotisations de ces régimes sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les régimes à prestations définies donnent lieu à une évaluation actuarielle par des experts indépendants. Ces avantages concernent principalement des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail en France et des retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse.

#### Indemnités de fin de carrière et médailles du travail en France

En France, l'indemnité de retraite est un montant forfaitaire versé par la société à l'employé quand ce dernier part à la retraite. Le montant de cette prestation dépend de la durée de service de l'employé à la date de la retraite et est défini par les conventions collectives et/ou d'entreprise. L'indemnité du plan de retraite ne fournit pas de droits acquis aux employés avant qu'ils atteignent l'âge de la retraite (droits non acquis). Les indemnités de départ à la retraite ne sont pas liées à d'autres prestations standards de retraite, telles que les pensions versées par la sécurité sociale ou les fonds complémentaires (Arrco et Agirc).

En France, les médailles du travail ne sont pas obligatoires mais sont symboliques : aucune obligation légale de verser une prestation aux salariés. Néanmoins, les entités françaises du Groupe ont choisi de donner une gratification à leurs salariés quand ils reçoivent l'une des médailles d'ancienneté accordées à 10 et 20 ans d'ancienneté au sein du Groupe.

#### Retraites complémentaires obligatoires (LPP) en Suisse

En Suisse, le plan de retraite est affilié à une fondation collective. La fondation porte les risques d'investissement et de longévité et transfère une partie des prestations de risque à une compagnie d'assurances.

Le Groupe n'a pas d'obligation au titre de coûts médicaux.

#### Fonds de pension UK :

Le fonds de pension Britannique Comet correspond aux engagements de retraite des anciens salariés de Comet au Royaume-Uni.

#### Retraites sur-complémentaires :

Système collectif de pension à prestations définies réservé à certains cadres supérieurs.

## 24.1 Évolution au cours de l'exercice

L'évolution de la valeur actuelle de l'obligation au titre des régimes à prestations définies est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Valeur actualisée de l'engagement au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>88,3</b>	<b>79,2</b>
Coûts des services rendus de la période	8,0	5,4
Cotisations effectuées par les participants	0,5	0,6
Charges d'intérêts financiers	1,8	1,6
Coûts des services passés	(0,2)	(0,1)
Réévaluation du passif	114,5	5,6
Réductions	(2,4)	(2,5)
Prestations servies	(9,2)	(2,6)
Variation de périmètre	615,4	0,0
Variation des cours des monnaies étrangères	(0,4)	1,1
<b>Valeur actualisée de l'engagement au 31 décembre</b>	<b>816,3</b>	<b>88,3</b>

L'augmentation de l'engagement en 2016 est principalement liée à l'entrée dans le périmètre du Groupe Darty, avec notamment la reprise d'un fonds de pension UK de la société Comet (anciennement Groupe Darty avec poursuite des engagements), valorisé à 520,5 millions d'euros lors de l'acquisition.

La répartition de la valeur actualisée de l'engagement par type de régime et par pays au 31 décembre 2016 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Fonds de pension - UK	632,0	0,0
Indemnités de fin de carrière - France	155,0	73,7
Retraites complémentaires (LPP) - Suisse	13,1	12,8
Retraites sur-complémentaires - France	9,0	0,0
Médailles du travail - France	7,2	1,8
<b>Valeur actualisée de l'engagement au 31 décembre</b>	<b>816,3</b>	<b>88,3</b>

L'évolution de la juste valeur des actifs des régimes à prestations définies est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>10,9</b>	<b>10,1</b>
Cotisations effectuées par l'employeur	6,8	2,0
Cotisations effectuées par les participants	0,5	0,6
Intérêt financier sur actif	0,4	0,2
Prestations servies	(9,0)	(2,7)
Rendement réel des actifs	103,4	0,1
Autres	(0,1)	(0,1)
Variation de périmètre	517,0	0,0
Variation des cours des monnaies étrangères	0,1	0,7
<b>Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies au 31 décembre</b>	<b>630,0</b>	<b>10,9</b>

Les actifs repris en lien avec le Fonds de pension UK s'élevaient à 499,5 millions d'euros lors de l'acquisition de Darty.

Les paiements que Fnac Darty s'attend à verser sur 2017 sont estimés à 20,5 millions d'euros.

Au 31 décembre 2016, les fonds des régimes à prestations définies financés sont investis à hauteur de 46,7 % dans des instruments d'emprunts.

Le rapprochement des données du bilan avec l'obligation actuarielle des plans à prestations définies s'analyse comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>	<b>2013</b>	<b>2012</b>
Valeur actualisée de l'engagement	816,3	88,3	79,2	69,1	74,5
Juste valeur des actifs des régimes à prestations définies	(630,0)	(10,9)	(10,1)	(10,5)	(11,3)
<b>Déficit / (Excédent)</b>	<b>186,3</b>	<b>77,4</b>	<b>69,1</b>	<b>58,6</b>	<b>63,2</b>
<b>Provisions nettes comptabilisées au passif du bilan</b>	<b>186,3</b>	<b>77,4</b>	<b>69,1</b>	<b>58,6</b>	<b>63,2</b>
dont provisions - activités poursuivies	186,3	77,4	69,1	58,6	63,2
dont provisions - activités non poursuivies	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>			
Fonds de pension - UK	30,8	0,0			
Indemnités de fin de carrière - France	134,0	70,2			
Retraites complémentaires (LPP) - Suisse	5,3	5,4			
Retraites sur-complémentaires - France	9,0	0,0			
Médailles du travail - France	7,2	1,8			
<b>Provisions nettes comptabilisées au passif du bilan</b>	<b>186,3</b>	<b>77,4</b>			

## 24.2 Charges comptabilisées

La charge totale de 6,8 millions d'euros en 2016 (4,2 millions d'euros en 2015) comptabilisée au titre des régimes à prestations définies se décompose de la façon suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Coûts des services rendus	7,8	5,3
Autres coûts	0,1	0,1
Coût financier net	1,5	1,4
Coûts des services passés pris en résultat	(0,2)	(0,1)
Réductions et règlements	(2,4)	(2,5)
<b>Charge totale</b>	<b>6,8</b>	<b>4,2</b>
Dont comptabilisée en charges opérationnelles	5,3	2,8
en charges financières nettes	1,5	1,4
en activités non poursuivies	0,0	0,0

Sur l'exercice 2016, la réévaluation du passif net au titre des engagements à prestations définies s'élève à une perte de 11,2 millions d'euros (perte de 5,6 millions d'euros en 2015).

## 24.3 Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'estimation des obligations de Fnac Darty sont les suivantes :

	2016	2015
Taux d'actualisation	2,9% (UK) - 0,75% (Suisse) - 1,60% (France)	1,00% (Suisse) - 2,05% (France)
Taux de croissance attendu des salaires	1,50%	1,50%

Conformément à la norme IAS 19 Révisée, un taux unique est appliqué à la différence entre le passif du régime et l'actif du régime. Ce taux correspond au taux d'actualisation de la dette actuarielle. Il est déterminé sur la base d'un sous-jacent d'obligations privées notées AA et d'une durée cohérente avec celle des régimes valorisés.

L'analyse de sensibilité considérant les hypothèses de taux d'actualisation à + ou - 0,50 % est représentée dans le tableau suivant :

<i>(en millions d'euros)</i>	Retraites					Total
	Indemnités de fin de carrière - France	Médailles du travail - France	Retraites complémen- taires (LPP) - Suisse	Retraites sur- complémen- taires - France	Fonds de pension - UK	
Taux d'actualisation - 50 points de base	165,9	7,6	14,1	9,1	700,4	<b>897,1</b>
Valeur actualisé de l'engagement 2015	155,0	7,2	13,1	9,0	632,0	<b>816,3</b>
Taux d'actualisation + 50 points de base	145,1	7,0	12,2	8,9	570,1	<b>743,3</b>

(en millions d'euros)	2015	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variation de périmètre	Différence de change	Flux IFRS 5	2016
Provisions pour restructurations	1,8	0,0	(1,4)	(0,2)	6,8	0,0	0,0	7,0
Provisions pour litiges et contentieux	9,6	2,6	(4,2)	(3,0)	20,3	0,0	(4,8)	20,5
Autres provisions	2,4	0,8	(1,1)	(1,1)	5,3	0,0	(1,4)	4,9
<b>Provisions courantes</b>	<b>13,8</b>	<b>3,4</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(4,3)</b>	<b>32,4</b>	<b>0,0</b>	<b>(6,2)</b>	<b>32,4</b>
<b>Total</b>	<b>13,8</b>	<b>3,4</b>	<b>(6,7)</b>	<b>(4,3)</b>	<b>32,4</b>	<b>0,0</b>	<b>(6,2)</b>	<b>32,4</b>
<b>Impact résultat opérationnel</b>		<b>(3,4)</b>		<b>4,3</b>				<b>0,9</b>
- résultat opérationnel courant		(2,7)		3,0				0,3
- autres produits et charges opérationnels non courants		(0,7)		1,3				0,6

En 2016, l'évolution des provisions pour risques et charges est fortement impactée par l'entrée dans le périmètre du Groupe Darty (32,4 millions d'euros), ainsi que par la mise en activité non poursuivie détenue en vue de la vente de Fnac Brésil (-6,2 millions d'euros).

Les Flux IFRS 5 concernent en 2016, le reclassement des provisions pour risques et charges de Fnac Brésil sur la ligne « dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente » du bilan.

(en millions d'euros)	2014	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Variation de périmètre	Différence de change	Flux IFRS 5	2015
Provisions pour restructurations	11,5	1,5	(10,6)	(0,6)	0,0	0,0	0,0	1,8
Provisions pour litiges et contentieux	20,4	0,5	(0,7)	(2,3)	0,0	(1,6)	(6,7)	9,6
Autres provisions	2,9	0,3	(0,1)	(0,4)	0,0	(0,5)	0,2	2,4
<b>Provisions courantes</b>	<b>34,8</b>	<b>2,3</b>	<b>(11,4)</b>	<b>(3,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(6,5)</b>	<b>13,8</b>
<b>Total</b>	<b>34,8</b>	<b>2,3</b>	<b>(11,4)</b>	<b>(3,3)</b>	<b>0,0</b>	<b>(2,1)</b>	<b>(6,5)</b>	<b>13,8</b>
<b>Impact résultat opérationnel</b>		<b>(2,3)</b>		<b>3,3</b>				<b>1,0</b>
- résultat opérationnel courant		(2,2)		2,7				0,5
- autres produits et charges opérationnels non courants		(0,1)		0,6				0,5

Les Flux IFRS 5 concernent en 2015, la neutralisation des flux de provisions pour risques et charges de Fnac Brésil, liée au reclassement 2015 de Fnac Brésil en « activités non poursuivies ».

## NOTE 26

## Trésorerie et équivalents de trésorerie

## 26.1 Analyse par catégorie de trésorerie

Ce poste s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	2016	2015
Trésorerie	271,8	256,0
Équivalents de trésorerie	383,1	288,7
<b>Total</b>	<b>654,9</b>	<b>544,7</b>

Au 31 décembre 2016, les équivalents de trésorerie sont composés de Sicav de placement, ainsi que de trois comptes rémunérés. Par ailleurs, les SICAV de placement comprennent un montant de 6,0 millions d'euros alloués dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de liquidité. Ce contrat est destiné à favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotation du titre Groupe. Les composants des équivalents de trésorerie ont peu évolué par rapport au 31 décembre 2015.

Les éléments comptabilisés par le Groupe en tant que « Trésorerie et équivalents de trésorerie » répondent strictement aux critères repris dans la position de l'AMF publiée en 2008 et actualisée en 2011. En particulier, les placements sont revus régulièrement conformément aux procédures du Groupe et dans le strict respect des critères de qualification définis par la norme IAS 7 et des recommandations de l'AMF. Au 31 décembre 2016, ces analyses n'ont pas conduit à des changements de classification comptable préalablement retenue.

## 26.2 Analyse par devise

(en millions d'euros)	2016	%	2015	%
Euro	637,9	97,4%	532,3	97,7%
Franc suisse	11,4	1,7%	12,2	2,2%
Dollar américain	4,4	0,7%	0,0	0,0%
Livre sterling	0,8	0,1%	0,0	0,0%
Autres devises	0,4	0,1%	0,2	0,0%
<b>Total</b>	<b>654,9</b>	<b>100,0%</b>	<b>544,7</b>	<b>100,0%</b>

## NOTE 27

## Dettes financières

## 27.1 Analyse de la dette par échéance de remboursement

(en millions d'euros)	2016	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
<b>Emprunts et dettes financières à long terme</b>	<b>854,9</b>		<b>22,1</b>	<b>51,5</b>	<b>80,8</b>	<b>50,5</b>	<b>650,0</b>
Emprunt Obligataire 2023	650,0						650,0
Ligne de crédit à moyen terme	200,0		20,0	50,0	80,0	50,0	
Dettes sur les contrats de location-financement	4,9		2,1	1,5	0,8	0,5	
<b>Emprunts et dettes financières à court terme</b>	<b>8,2</b>	<b>8,2</b>					
Intérêts capitalisés de l'emprunt obligataire 2023	5,6	5,6					
Dettes sur contrats de location-financement	2,2	2,2					
Découverts bancaires	0,1	0,1					
Autres dettes financières	0,3	0,3					
<b>Total</b>	<b>863,1</b>	<b>8,2</b>	<b>22,1</b>	<b>51,5</b>	<b>80,8</b>	<b>50,5</b>	<b>650,0</b>
<b>%</b>		<b>1,0%</b>	<b>2,6%</b>	<b>6,0%</b>	<b>9,4%</b>	<b>5,9%</b>	<b>75,3%</b>

En 2016, afin de financer l'acquisition de Darty et le financement du nouveau Groupe combiné, Fnac Darty a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 650 millions d'euros et à un tirage d'une ligne de crédit à moyen terme de 200 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	2015	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Au-delà
<b>Emprunts et dettes financières à long terme</b>	<b>0,3</b>		<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Emprunt Obligataire 2023	0,0						
Ligne de crédit à moyen terme	0,0						
Dettes sur contrats de location-financement	0,3		0,2	0,1		0,0	0,0
<b>Emprunts et dettes financières à court terme</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>					
Dettes sur contrats de location-financement	0,2	0,2					
Découverts bancaires	0,1	0,1					
Autres dettes financières	0,0						
<b>Total</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>%</b>		<b>50,0%</b>	<b>33,3%</b>	<b>16,7%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>	<b>0,0%</b>

## 27.2 Analyse par devise de remboursement

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	Emprunts et dettes financières à long terme	Emprunts et dettes financières à court terme	%	2015	%
Euro	863,1	854,9	8,2	100,0%	0,5	83,3%
Franc suisse	0,0	0,0	0,0	0,0%	0,1	16,7%
<b>Total</b>	<b>863,1</b>	<b>854,9</b>	<b>8,2</b>		<b>0,6</b>	

## 27.3 Dette brute par catégorie

La dette brute du Groupe se répartit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
Emprunt Obligataire 2023	655,6	
Ligne de crédit à moyen terme	200,0	
Dettes sur les contrats de location-financement	7,1	0,5
Découverts bancaires	0,1	0,1
Autres dettes financières	0,3	
<b>Total</b>	<b>863,1</b>	<b>0,6</b>

**NOTE 28**

Exposition aux risques de marché de taux d'intérêt, de change et aux fluctuations de cours de bourse

Au 31 décembre 2016, l'exposition aux différents risques de marché s'analyse de la manière suivante :

## 28.1 Exposition aux risques de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt est composée d'actifs et passifs financiers à taux variable exposés à un risque de cash-flow comme suit :

(en millions d'euros)	Echéancier pour 2016			
	2016	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
VMP et disponibilités	580,0	580,0		
<b>Actifs financiers à taux variable</b>	<b>580,0</b>	<b>580,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Autres dettes financières	207,5	2,6	204,9	
<b>Passifs financiers à taux variable</b>	<b>207,5</b>	<b>2,6</b>	<b>204,9</b>	<b>0,0</b>

(en millions d'euros)	Echéancier pour 2015			
	2015	Moins d'un an	Un à cinq ans	Plus de cinq ans
VMP et disponibilités	444,4	444,4		
<b>Actifs financiers à taux variable</b>	<b>444,4</b>	<b>444,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Autres dettes financières	0,6	0,3	0,3	0,0
<b>Passifs financiers à taux variable</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>0,3</b>	<b>0,0</b>

### Analyse de sensibilité au risque de taux d'intérêt

Sur la base des éléments présentés ci-dessus, une variation de 50 points de base des taux d'intérêt aurait un impact, sur l'exposition nette du Groupe, en année pleine de 1,2 million d'euros sur le résultat consolidé avant impôt du Groupe au 31 décembre 2015.

(en millions d'euros)	Impact résultat
<b>Au 31 décembre 2016</b>	
Variation de + 50 points de base	(0.9)
Variation de - 50 points de base	0.9

Toutes les autres variables de marché sont réputées constantes dans la détermination de la sensibilité.

Ces montants sont présentés hors effet impôts.

## 28.2 Exposition aux risques de change

Fnac Darty utilise pour la gestion du risque de change des instruments de change à terme, afin de couvrir ses risques commerciaux export et import.

Par ailleurs, le Groupe peut être amené à mettre en place des stratégies optionnelles simples (achat d'options ou tunnels) pour couvrir des expositions futures.

Dans le cadre de l'application de la norme IAS 39, ces instruments dérivés sont analysés au regard des critères d'éligibilité à la comptabilité de couverture. Ces instruments dérivés de change sont comptabilisés au bilan en valeur de marché à la date de clôture.

Les dérivés de change du Groupe traités en gestion à des fins de couverture ne sont pas documentés dans le cadre de la comptabilité de couverture au regard de la norme IAS 39 et sont donc comptabilisés comme des instruments dérivés dont la variation de juste valeur impacte le résultat financier.

Au 31 décembre 2016 ces dérivés incluent principalement un contrat de couverture de change en dollars.

(en millions d'euros)	2016	Euro	Dollar américain	Livre sterling	Franc suisse	Autres
<b>Couvertures de dérivés en juste valeur par résultat</b>	<b>58,6</b>	<b>0,0</b>	<b>57,6</b>	<b>1,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Achats à terme & swaps achat à terme	58,6		57,6	1,0		0,0

Au 31 décembre 2015 les dérivés incluait la mise en place d'un contrat de couverture par option, acquise dans le cadre de la couverture du paiement de l'alternative partielle en numéraire aux actionnaires Darty.

(en millions d'euros)	2015	Euro	Dollar américain	Livre sterling	Franc suisse	Autres
<b>Couvertures de dérivés en juste valeur par résultat</b>	<b>97,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>97,9</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
Achats à terme & swaps achat à terme	97,9			97,9		

Au 31 décembre 2016, l'exposition bilantielle du Groupe en devise de transaction autre que l'euro était la suivante :

(en millions d'euros)	2016	GBP	RMB	USD	Franc suisse
Créances commerciales exposées	0,2			0,0	0,2
Autres actifs financiers exposés	17,0	0,8	0,4	4,4	11,4
Dettes fournisseurs exposées	17,3			0	17,3
Dettes financières exposées	0,0				
<b>Exposition brute au bilan</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>4,4</b>	<b>(5,7)</b>
Instrument de couverture	0,0				
<b>Exposition brute après gestion</b>	<b>(0,1)</b>	<b>0,8</b>	<b>0,4</b>	<b>4,4</b>	<b>(5,7)</b>

Les créances commerciales et les dettes fournisseurs en devises exposées au risque de change concernent les opérations courantes.

Les autres actifs financiers exposés sont constitués des créances et prêts ainsi que des soldes bancaires, des placements et équivalents de trésorerie dont la date d'échéance est inférieure à trois mois en date d'acquisition.

La politique de gestion du risque de change du Groupe consiste à réduire le risque de change intrinsèque à l'activité des entités du Groupe, en sécurisant les politiques de prix et les marges brutes sur les importations et les exportations du Groupe au plus tard lorsque l'entité s'engage et à interdire toute spéculation. La gestion du risque de change est encadrée par une procédure interne qui vise à couvrir les risques dès leur identification.

### Analyse de sensibilité au risque de change

L'analyse de sensibilité exclut les impacts liés à la conversion des états financiers de chaque entité de Fnac Darty dans sa monnaie de présentation (euro) ainsi que la valorisation de la position de change bilantielle considérée comme non significative en date d'arrêté.

Sur la base des données de marché en date de clôture, l'impact des instruments dérivés de change en cas d'une variation instantanée de 10 % des cours de change de l'Euro par rapport aux principales devises d'exposition les plus significatives pour le Groupe (principalement le dollar américain) est non significatif.

### 28.3 Exposition aux risques de fluctuation des cours de bourse

Dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe intervient sur les actions émises par Groupe. Au 31 décembre 2016, aucune opération de couverture relative au risque actions n'était reconnue comme instrument dérivé au regard de l'application de la norme IAS 39.

### 28.4 Autres risques de marché – Risques de crédit

Compte tenu du grand nombre de clients, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe. De façon générale, le Groupe considère qu'il n'est pas exposé à un risque de crédit particulier sur ses actifs financiers.

### 28.5 Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales est étroitement et périodiquement appréciée par le Groupe à l'aide des procédures de reporting financier du Groupe.

L'analyse suivante porte sur les engagements contractuels des dettes financières et dettes fournisseurs et inclut notamment les intérêts à payer. Les flux futurs de trésorerie présentés n'ont pas fait l'objet d'actualisation.

Il n'est pas prévu sur la base des données en date de clôture que les flux de trésorerie indiqués se produisent de façon anticipée et pour des montants sensiblement différents de ceux indiqués dans l'échéancier.

Les flux relatifs aux dérivés de change sont non significatifs.

2016					
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Autres dettes financières	863,1	(863,1)	(8,2)	(204,9)	(650,0)
Dettes fournisseurs	1 598,6	(1 598,6)	(1 598,6)		
<b>Total</b>	<b>2 461,7</b>	<b>(2 461,7)</b>	<b>(1 606,8)</b>	<b>(204,9)</b>	<b>(650,0)</b>

2015					
<i>(en millions d'euros)</i>	Valeur comptable	Flux de trésorerie	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Autres dettes financières	0,6	(0,6)	(0,3)	(0,3)	
Dettes fournisseurs	817,0	(817,0)	(817,0)		
<b>Total</b>	<b>817,6</b>	<b>(817,6)</b>	<b>(817,3)</b>	<b>(0,3)</b>	<b>0,0</b>

(en millions d'euros)	2016		Ventilation par classification comptable			
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Coût amorti
<b>Actif non courant</b>						
Actifs financiers non courants	15,6	15,6		1,3	14,3	
<b>Actif courant</b>						
Créances clients	210,0	210,0				210,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	654,9	654,9	654,9			
<b>Passif non courant</b>						
Emprunts et dettes financières à long terme	854,9	854,9				854,9
<b>Passif courant</b>						
Emprunts et dettes financières à court terme	8,2	8,2				8,2
Dettes fournisseurs	1 598,6	1 598,6				1 598,6

(en millions d'euros)	2015		Ventilation par classification comptable			
	Valeur comptable	Valeur de marché	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Coût amorti
<b>Actif non courant</b>						
Actifs financiers non courants	8,2	8,2		1,0	7,2	
<b>Actif courant</b>						
Créances clients	104,1	104,1				104,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	544,7	544,7	544,7			
<b>Passif non courant</b>						
Emprunts et dettes financières à long terme	0,3	0,3				0,3
<b>Passif courant</b>						
Emprunts et dettes financières à court terme	0,3	0,3				0,3
Dettes fournisseurs	817,0	817,0				817,0

Au 31 décembre 2016 les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- pour les instruments financiers inscrits à l'actif du bilan, les valeurs comptables retenues sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché ;
- pour les instruments financiers inscrits au passif du bilan, plus spécifiquement les autres emprunts, la méthode de valorisation a été déterminée sur la base d'autres méthodes de valorisation telles que la valeur actualisée des flux de trésorerie en tenant compte du risque de crédit du Groupe et des conditions de taux d'intérêt en date de clôture.

Le Groupe distingue trois catégories d'instruments financiers à partir des deux modes de valorisation utilisés (prix cotés et techniques de valorisation) et s'appuie sur cette classification, en conformité avec les normes comptables internationales, pour exposer les caractéristiques des instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur par résultat en date d'arrêté :

- **Catégorie de niveau 1** : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- **Catégorie de niveau 2** : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres de marché observables ;
- **Catégorie de niveau 3** : instruments financiers dont l'évaluation à la juste valeur fait appel à des techniques de valorisation reposant sur des paramètres non observables (paramètres dont la valeur résulte d'hypothèses ne reposant pas sur des prix de transactions observables sur les marchés sur le même instrument ou sur des données de marché observables disponibles en date de clôture) ou qui ne le sont que partiellement.

Les instruments financiers du Groupe appartiennent à la catégorie de niveau 2.

**NOTE 30**

**Endettement financier net**

L'endettement financier net du Groupe s'établit comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Dettes financières brutes	863,1	0,6
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(654,9)	(544,7)
<b>Endettement financier net</b>	<b>208,2</b>	<b>(544,1)</b>

**NOTE 31**

**Tableau des flux de trésorerie**

La trésorerie nette des découverts bancaires s'élève au 31 décembre 2016 à 654,8 millions d'euros et correspond au montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie présenté dans le tableau des flux de trésorerie.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie du bilan</b>	<b>654,9</b>	<b>544,7</b>
Découverts bancaires	0,1	0,1
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie</b>	<b>654,8</b>	<b>544,6</b>

La variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 est une amélioration de 110,2 millions d'euros.

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015 retraité*</b>
Flux nets liés aux activités opérationnelles	246,5	153,8
Flux nets liés aux activités d'investissement	(1 117,7)	(63,1)
Flux nets liés aux activités de financement	992,5	(70,2)
Flux nets liés aux activités non poursuivies	(7,6)	(13,0)
Financement du fond de pension Comet	(4,9)	0,0
Incidence de variations des cours de change	1,4	1,5
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>110,2</b>	<b>9,0</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

**31.1 Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles**

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles résultent essentiellement des principales activités génératrices de trésorerie du Groupe et s'analysent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2016</b>	<b>2015 retraité*</b>
Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts	198,0	119,9
Variation du besoin en fonds de roulement	86,0	49,8
Impôts sur le résultat payés	(37,5)	(15,9)
<b>Flux nets liés aux activités opérationnelles</b>	<b>246,5</b>	<b>153,8</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

En 2016 le montant du besoin en fonds de roulement est de -784,8 millions d'euros. La variation du besoin en fonds de roulement du Groupe, hors effet d'intégration de Darty (-189,2 millions d'euros) et de mise en activité non poursuivie de Fnac Brésil (-41,8 millions d'euros) génère une ressource totale de 86,0 millions d'euros (49,8 millions d'euros au 31 décembre 2015). Cette évolution favorable est principalement liée à la poursuite de la gestion rigoureuse des stocks et du poste fournisseurs.

La formation de la capacité d'auto-financement avant impôts, dividendes et intérêts est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b> <b>retraité*</b>
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>21,8</b>	<b>50,3</b>
Dotations et reprises courantes & non courantes sur actif non courants et provisions pour risques et charges	74,7	48,6
Pertes de valeur sur actif opérationnel non courant	0,0	0,0
Charges / pdts non décaissables liés aux stocks options et assimilés	0,0	0,0
Résultat de cession courant des actifs opérationnels	2,5	(0,2)
Résultat de cession non courant des actifs opérationnels	3,4	1,0
Résultat de cession non courant d'actifs financiers	2,4	0,0
Charges et produits d'impôts différés	7,0	(2,5)
Actualisation des provisions pour retraites & autres avantages similaires	29,5	1,4
Valorisation IFRS des titres Darty Plc.	(14,0)	0,0
Autres éléments sans contrepartie en trésorerie	(0,2)	0,2
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>127,1</b>	<b>98,8</b>
Charges et produits d'intérêts financiers	54,3	4,9
Dividendes reçus	(0,1)	(0,2)
Charge nette d'impôt exigible	16,7	16,4
<b>Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts</b>	<b>198,0</b>	<b>119,9</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

### 31.2 Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement du Groupe comprennent les acquisitions et les cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles (investissements opérationnels nets), ainsi que les acquisitions et cessions de filiales nettes de la trésorerie acquise ou cédée, les acquisitions et cessions d'autres actifs financiers et les intérêts et dividendes reçus (investissements financiers nets).

Les investissements opérationnels et financiers réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2016 ressortent à 1117,7 millions d'euros (63,1 millions d'euros en 2015).

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2016	2015 retraité*
Investissements opérationnels nets	(95,7)	(57,1)
Investissements financiers nets	(1 022,0)	(6,0)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(1 117,7)</b>	<b>(63,1)</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

Les investissements opérationnels nets réalisés par le Groupe au cours de l'exercice 2016 ressortent à 95,7 millions d'euros, la majeure partie étant composée d'acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles réalisées principalement afin d'ouvrir de nouveaux points de vente, de rénover des points de vente existants, et d'assurer le développement des sites Internet.

(en millions d'euros)	2016	2015 retraité*
	Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(31,1)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(57,5)	(36,3)
Variation des avances & acomptes sur immobilisations	0,0	0,0
Variation des dettes sur immobilisations	(9,0)	0,7
<b>Total des acquisitions d'immobilisations</b>	<b>(97,6)</b>	<b>(57,6)</b>
Cessions d'immobilisations	1,9	0,5
<b>Total des acquisitions et cessions d'immobilisations</b>	<b>(95,7)</b>	<b>(57,1)</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

Les investissements financiers nets du Groupe présentent un décaissement de 1022 millions d'euros en 2016 contre un décaissement de 6 million d'euros en 2015, principalement lié à l'acquisition de Darty.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2016	2015 retraité*
Acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise	(1 021,8)	(2,7)
Cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée	(1,3)	0,0
Acquisitions d'autres actifs financiers	(0,9)	(4,4)
Cessions d'autres actifs financiers	1,4	0,1
Intérêts et dividendes reçus	0,6	1,0
<b>Investissement financiers (nets)</b>	<b>(1 022,0)</b>	<b>(6,0)</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

En 2016 les acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise représentent les flux financiers engendrés par l'acquisition de Darty Plc pour 1 019,8, ainsi qu'un décaissement de 2,0 millions d'euros pour l'acquisition de 50% de la société IZNEO.

En 2016 les cessions de filiales nettes de la trésorerie cédée représentent une sortie de trésorerie de 1,3 million d'euros, dans le cadre de la cession de l'activité call center.

En 2016 les acquisitions d'autres actifs financiers incluent pour 0,7 million d'euros d'investissement dans le fond Daphni Purple.

Lors du premier appel de fond, cet actif financier a été comptabilisé pour son prix de souscription, soit 0,7 millions d'euros. Par ailleurs, le Groupe s'est engagé à souscrire les 90% de parts restantes pour 6,3 millions d'euros.

En 2015, les acquisitions de filiales nettes de la trésorerie acquise de 2,7 millions d'euros incluent principalement le décaissement de la 3<sup>e</sup> et dernière tranche du prix d'acquisition de Datasport pour 1,8 millions d'euros, ainsi que le décaissement de 0,9 millions d'euros fait pour l'acquisition de la société Eazieer.

Les acquisitions des autres actifs financiers de 4,4 millions d'euros incluent principalement le paiement de 3,3 millions d'euros fait

dans le cadre de la mise en place du nouveau Revolving Facility et Bridge Facility mis en place dans le cadre du financement lié à l'acquisition de Darty Plc.

Les Intérêts versés et dividendes reçus incluent principalement les produits des placements financiers.

### 31.3 Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement

Les activités de financement sont les activités qui ont pour résultat des changements dans l'importance et la composition des apports en capital et des emprunts de l'entité.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre	
	2016	2015 retraité*
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	157,1	(66,0)
Emission d'emprunts	650,0	0,0
Augmentation/diminution des autres dettes financières	200,0	(0,2)
Intérêts versés et assimilés	(14,6)	(4,0)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>992,5</b>	<b>(70,2)</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement présentent une ressource nette de 992,5 millions d'euros en 2016 et une dépense de 70,2 millions d'euros en 2015.

En 2016, l'augmentation de capital représente la création de 2 944 901 actions créées pour servir l'augmentation de capital réservée à Vivendi pour un montant de 157,1 millions d'euros, net des frais d'émission.

Compte tenu de l'acquisition de Darty en 2016, le Groupe a eu recours à l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de 650 millions d'euros et à un tirage d'une ligne de crédit à moyen terme de 200 millions d'euros.

En 2016, l'augmentation des intérêts versés et assimilés de 14,6 millions d'euros représente les intérêts financiers et les commissions de non utilisation des lignes de crédit mises en place pour le financement du nouveau Groupe.

Au 31 décembre 2015, la diminution nette de capital et autres opérations avec les actionnaires de 66 millions d'euros représente, d'une part, un paiement de 67,9 millions d'euros représentant le remboursement des titres super-subordonnés à durée indéterminée qui avaient été émis en 2013 pour 60 millions d'euros, ainsi que ses intérêts pour 7,9 millions d'euros, et, d'autre part une augmentation de capital de 92 164 actions, représentant 1,9 million d'euros prime d'émission incluse, créés pour servir la levée d'option de la 1<sup>re</sup> tranche du plan d'option de performance dénouée en instruments de capitaux propres et qui avait été mis en place en 2013.

Les intérêts versés et assimilés correspondent principalement à la commission de non-utilisation de la ligne de crédit de 250 millions d'euros.

### 31.4 Financement du fond de pension Comet

Le financement du fond de pension Britannique qui a été intégré lors de l'acquisition de Darty Plc représente, les décaissements effectués par le Groupe, dans le cadre des engagements de retraite pour les anciens salariés de Comet au Royaume-Uni.

Une activité non poursuivie, cédée ou en vue d'être cédée est définie comme une composante d'une entité ayant des flux de trésorerie identifiables du reste de l'entité et qui représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de ces activités est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

Au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2016, le Groupe a décidé de céder l'activité du Groupe au Brésil, et une banque a été mandatée pour identifier des acheteurs potentiels et initier les négociations. Le processus de sortie envisagé consiste en une cession de l'activité, après recapitalisation. Cette décision de se séparer de l'activité au Brésil a par ailleurs été entérinée lors du Conseil d'Administration du 26 janvier 2017. Conformément à la norme IFRS 5, Fnac Brésil a fait l'objet d'une présentation spécifique dans la présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2016, ainsi qu'un retraitement de la présentation au 31 décembre 2015. En 2016, les actifs et passifs de Fnac Brésil sont présentés sur une ligne séparée au bilan du Groupe, sans retraitement des périodes antérieures. Sur l'ensemble des périodes publiées, le résultat de l'activité de Fnac Brésil est présenté sur une ligne distincte du compte de résultat, « Activités non poursuivies », et fait l'objet d'un retraitement dans le tableau des flux de trésorerie.

### 32.1 Résultat des activités non poursuivies

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015 retraité*</b>
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>118,6</b>	<b>136,8</b>
Coût des ventes	(91,5)	(103,9)
<b>Marge brute</b>	<b>27,0</b>	<b>33,0</b>
Charges de personnel	(11,3)	(12,7)
Autres produits et charges opérationnels courants	(22,2)	(20,3)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>(6,5)</b>	<b>0,1</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(12,0)	0,3
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>(18,6)</b>	<b>0,4</b>
Charges financières (nettes)	(2,7)	(2,0)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(21,2)</b>	<b>(1,6)</b>
Impôt sur le résultat	(0,4)	(0,4)
<b>Résultat net</b>	<b>(21,6)</b>	<b>(2,0)</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

Le résultat des activités non poursuivies inclut l'activité Fnac Brésil pour un résultat net de -21,1 millions d'euros en 2016 et un résultat net de -2,0 millions d'euros en 2015.

Il inclut également en 2016, un résultat net de -0,5 millions d'euros pour les activités non poursuivies de l'enseigne Darty en Italie et en Turquie.

### 32.2 Flux nets de trésorerie liés aux activités non poursuivies

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b> retraité*
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	(2,7)	(12,0)
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement	0,0	0,0
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(3,2)	(1,0)
<b>Flux nets de trésorerie</b>	<b>(5,9)</b>	<b>(13,0)</b>
Trésorerie d'ouverture ou flux nets et variation des flux intragroupes	(1,7)	0,0
<b>Flux nets liés aux activités non poursuivies</b>	<b>(7,6)</b>	<b>(13,0)</b>

\* Retraité du reclassement de Fnac Brésil en activité non poursuivie

Les flux nets de trésorerie liés aux activités non poursuivies incluent l'activité Fnac Brésil pour un flux net de -7,6 millions d'euros en 2016 et un flux net de -13,0 millions d'euros en 2015.

### 32.3 Actifs détenus en vue de la vente et dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>71,4</b>	<b>0,0</b>
<i>Stocks Fnac Brésil</i>	<i>22,2</i>	
<i>Créances clients Fnac Brésil</i>	<i>16,4</i>	
<i>Fournisseurs débiteurs Fnac Brésil</i>	<i>2,3</i>	
<i>Autres actifs courants Fnac Brésil</i>	<i>21,6</i>	
<i>Actifs liés à des magasins en cours de cession</i>	<i>9,0</i>	
<b>Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente</b>	<b>35,0</b>	<b>0,0</b>
<i>Dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente du Brésil</i>	<i>32,3</i>	
<i>Passifs liés à des magasins en cours de cession</i>	<i>2,7</i>	
<b>Ecart conversion de Fnac Brésil conversion inclus dans les capitaux propres</b>	<b>-0,3</b>	<b>3,3</b>

Les actifs détenus en vue de la vente et les dettes associées à des actifs détenus en vue de la vente, incluent les actifs et dettes associés de Fnac Brésil, ainsi que les points de vente à céder suite à la demande de l'autorité de la concurrence, le 18 juillet 2016.

Les points de ventes à céder sont les magasins de Darty Belleville, Darty Italie 2, Fnac Beaugrenelle, Darty Saint-Ouen, Darty Vélizy, ainsi que le point de vente Darty Cuisine de Wagram.

### 33.1 Obligations contractuelles

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des engagements et obligations contractuelles du Groupe, hormis les engagements liés aux avantages du personnel détaillés dans les notes précédentes.

<i>(en millions d'euros)</i>	Paiements dus par période			2016
	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Contrats de location simple	218,9	332,2	36,5	587,5
Obligations d'achat irrévocables	22,7	15,2	0,0	37,9
<b>Total engagements donnés</b>	<b>241,6</b>	<b>347,4</b>	<b>36,5</b>	<b>625,4</b>

<i>(en millions d'euros)</i>	Paiements dus par période			2015
	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	
Contrats de location simple	126,1	238,2	25,3	389,6
Obligations d'achat irrévocables	16,4	5,1	0,0	21,5
<b>Total engagements donnés</b>	<b>142,5</b>	<b>243,3</b>	<b>25,3</b>	<b>411,1</b>

#### Location simple

Les montants d'obligations contractuelles mentionnés sur la ligne « Contrats de location simple » correspondent aux montants des paiements minimaux futurs à effectuer au titre de contrats de location simple sur la période non résiliable par le preneur. Ils correspondent principalement aux loyers non résiliables de magasins, plateformes logistiques et autres bâtiments (sièges et administratifs).

L'augmentation des engagements de location simple s'explique principalement par l'entrée dans le périmètre du Groupe Darty, pour un engagement global (immobilier et mobilier) de 238,5 millions d'euros.

#### Location-financement

La valeur actualisée des loyers futurs incluse en « Emprunts et dettes financières » et concernant des biens activés répondant à la définition de contrats de location-financement de la norme IAS 17 est la suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	2016	2015
A moins d'un an	(2,2)	(0,2)
De un à cinq ans	(4,9)	(0,3)
A plus de cinq ans		
Frais financiers inclus	0,0	0,0
<b>Valeur actualisée des loyers futurs</b>	<b>(7,1)</b>	<b>(0,5)</b>

### 33.2 Nantissements et sûretés réelles

Dans le cadre de l'acquisition de Darty, le Groupe a mis en place de nouvelles sources de financement destinées à financer la composante en numéraire de l'acquisition, et à refinancer l'ensemble des emprunts et lignes bancaires existantes dans chacune des 2 sociétés.

Le Contrat de Crédit Senior d'un montant total de 600,0 millions d'euros a une maturité de 5 ans à compter de sa signature le 20 avril 2016. Il se décompose en deux lignes :

- Un prêt à moyen terme (Senior Term Loan Facility) d'un montant de 200,0 millions d'euros, amortissable à compter du 30<sup>ème</sup> mois
- Une ligne de crédit revolving (Revolving Facility) d'un montant de 400,0 millions d'euros, destinée à financer les variations de trésorerie liées à la saisonnalité.

En outre, Le 22 septembre 2016, Fnac Darty a émis avec succès des obligations senior pour un montant de 650,0 millions d'euros, d'une maturité de 7 ans

Afin de cautionner ces lignes de financement souscrites par la société Groupe Fnac SA, les sociétés du Groupe suivantes se sont portées garantes: Fnac SA, Fnac Direct, Etablissements Darty et fils, Darty Grand Est, Darty Grand Ouest, Fnac Belgium et New Vanden Borre.

### 33.3 Autres engagements

Les autres engagements s'établissent comme suit :

<i>(en millions d'euros)</i>	Paiements dus par période			2016	2015
	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans		
Montant de la ligne de crédit non utilisée à la date de	0,0	400,0	0,0	400,0	1 115,0
Montant de la ligne de crédit utilisée à la date de clô	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres garanties reçues	14,4	13,7	18,0	46,1	41,9
<b>Total engagements reçus</b>	<b>14,4</b>	<b>413,7</b>	<b>18,0</b>	<b>446,1</b>	<b>1 156,9</b>
Engagement donné lié à l'acquisition de Darty PLC	0,0	0,0	0,0	0,0	98,1
Garanties sur loyer, cautions immobilières	5,8	15,2	20,8	41,8	26,8
Autres engagements	93,3	29,0	3,4	125,7	55,5
<b>Total engagements donnés</b>	<b>99,1</b>	<b>44,2</b>	<b>24,2</b>	<b>167,5</b>	<b>180,4</b>

La ligne de crédit revolving mobilisable "Revolving Facility" d'un montant de 400,0 millions d'euros n'a pas fait l'objet de tirage au 31 décembre 2016, et constitue donc un engagement hors bilan reçu.

L'augmentation des garanties sur loyers en 2016 s'explique pour partie par l'intégration du Groupe Darty dont les engagements s'élèvent à 11,0 millions d'euros.

L'évolution des autres engagements donnés est principalement liée à l'octroi d'une nouvelle caution au bénéfice d'Apple pour garantir l'activité avec Darty (40,0 millions de dollars), ainsi qu'à la garantie de 26,9 millions d'euros (équivalent 23,0 millions de livres), à échéance 2022, donnée par Darty en 2012, lors de la cession de Comet, dans le cadre du fonds de pension Comet.

Dans le cadre de l'accord de cession de Comet, Darty a réalisé un placement de 50,0 millions de livres sterling dans la société Hailey 2 LP GP Limited. Compte tenu de l'incertitude sur les rendements futurs, cet investissement a été entièrement déprécié en 2012 (exercice de cession de Comet). A ce jour, deux versements ont été reçus pour un montant total de 5,9 millions de livres sterling. Le caractère incertain d'un dernier versement conduit à ne pas reconnaître par anticipation le produit à recevoir éventuel.

Les lignes de crédit déclarées en décembre 2015, constituées notamment de deux instruments financiers négociés fin 2015 pour 865,0 millions d'euros dans la perspective de l'acquisition de Darty, ont été remboursées en 2016.

L'engagement donné en 2015 pour 98,1 millions d'euros, correspondant à la part en numéraire de l'offre initiale faite aux actionnaires de Darty, est tombé en 2016 suite à la réalisation de l'opération.

### 33.4 Dépendance du Groupe à l'égard de brevets, licences ou contrats d'approvisionnement

Il n'existe aucun lien de dépendance significative du Groupe à l'égard de brevets, de licences ou de contrats d'approvisionnement.

### 33.5 Procès et litiges

Les sociétés et entreprises du Groupe sont engagées dans un certain nombre de procès ou de litiges dans le cours normal des opérations, dont des contentieux avec les administrations fiscales, sociales ou douanières. Les charges pouvant en découler, estimées probables par elles et leurs experts, ont fait l'objet de provisions.

En 2015 la filiale Brésilienne avait fait l'objet d'un contrôle fiscal ayant abouti à une notification de redressement comprenant les griefs suivants :

- non dépôt de la déclaration Sintegra (fichier électronique comprenant des données opérationnelles) ;
- crédits d'impôts non justifiés.

Après avis de nos conseils, la société avait contesté l'essentiel des montants de ces redressements et les avait considérés comme non justifiés. Toutefois une provision avait été passée dans les comptes au 31 décembre 2015 correspondant à une estimation raisonnable par rapport au risque encouru. Au 31 décembre 2016, il n'y a pas eu d'évolution notable sur la position du Groupe.

Aucun des contentieux en cours dans lesquels les sociétés ou entreprises du Groupe sont impliquées, de l'avis de leurs experts,

ne fait courir de risque au cours normal et prévisible des affaires ou au développement envisagé du Groupe.

Le Groupe estime qu'il n'existe aucun autre litige connu de lui comportant des risques probables significatifs, susceptibles d'affecter le patrimoine, le résultat ou la situation financière du Groupe, qui n'ait fait l'objet de provisions estimées nécessaires à la clôture de l'exercice. Aucun litige, pris individuellement, n'est significatif à l'échelle de la Société ou du Groupe.

Le Groupe n'a connaissance d'aucun autre litige ou arbitrage, qui serait susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, l'activité, le résultat du Groupe.

### Partie liée ayant un contrôle sur Fnac Darty

Au 31 décembre 2016, le groupe Artémis détient 24,70 % du capital et 24,70 % des droits de vote de Fnac Darty.

Au 31 décembre 2016, le groupe Vivendi détient 11,27 % du capital et 11,27 % des droits de vote de Fnac Darty.

Les principales opérations de l'exercice, entre l'ensemble des sociétés consolidées de Fnac Darty et le groupe Kering, partie liée au groupe Artémis, sont les suivantes :

- refacturation par le groupe Kering fournisseur de prestations informatiques pour un montant total de 3,3 millions d'euros hors taxes.

Les principales opérations depuis la prise de participation au premier semestre 2016 du groupe Vivendi au sein de Fnac Darty, entre l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe et les parties liées au groupe Vivendi, sont les suivantes :

- refacturation par le groupe Universal fournisseur de produits musicaux, pour un montant total de 17,4 millions d'euros hors taxes,
- refacturation par le groupe Universal client de produits musicaux, pour un montant total de 1,0 million d'euros hors taxes,
- refacturation par la société L'Olympia fournisseur de ventes de billetterie, pour un montant total de 3,9 millions d'euros hors taxes,
- refacturation par le groupe Canal+ fournisseur d'abonnement, pour un montant total de 0,2 million d'euros hors taxes.

Au cours de l'exercice 2015 une convention réglementée a été autorisée préalablement et conclue avec BDGS, cabinet d'avocats spécialiste en opérations de marché, notamment transfrontalières, et en droit de la concurrence, dont Monsieur Antoine Gosset-Grainville, administrateur est l'un des associés fondateurs, le montant de la prestation au titre de l'exercice 2015 s'élevait à 1,4 million d'euros hors taxes. Le montant de cette prestation de service et autres prestations diverses de service s'élève à 4,1 millions d'euros hors taxes au titre de l'exercice 2016.

En 2015 les principales opérations de l'exercice, entre l'ensemble des sociétés consolidées du Groupe et le groupe Kering, partie liée au groupe Artémis, sont les suivantes :

- refacturation par le groupe Kering de prestations informatiques pour un montant total de 1,6 million d'euros hors taxes.

## Avantages à court terme

Suite à l'acquisition de Darty et à la réorganisation de la direction du Groupe, le périmètre des principaux dirigeants a été redéfini et correspond aujourd'hui au comité exécutif du nouveau groupe Fnac-Darty. La rémunération constatée en charge est la suivante :

(en millions d'euros)	2016 <sup>(1)</sup>	2015 <sup>(1)</sup>
Avantages à court terme	10,0	7,0
Indemnités de fin de contrat de travail	0,0	0,1
Taxe sur hautes rémunérations	0,0	0,0

(1) Montants y compris les charges sociales.

## Avantages à long terme

En 2016, quatre dispositifs de rémunération variable pluriannuelle liés aux dispositifs d'unité de valeur et d'options de performance sont arrivés en partie à échéance.

En application de la norme IFRS 2, il a été procédé à la mise à jour du nombre d'instruments arrivés à échéance et de ceux qui seront attribués sur la base des conditions de service et de performance attachées à ces instruments. Parallèlement, les taux de turnover du plan en unités de valeur 2014, ont été revus avec la prise en compte de la durée de service restante. Le taux de la volatilité du cours de l'action Fnac, a quant à lui, été réévalué. La charge ainsi évaluée selon IFRS 2 de ces dispositifs de rémunération pluriannuelle s'élève en 2016 à 13,1 millions d'euros chargés et en 2015 à 22,9 millions d'euros chargés. L'acquisition définitive de ces dispositifs pluriannuels est soumise à des conditions de performance et de présence. L'ensemble de ces plans est détaillé dans le chapitre 5, note 7.

Le plan 2013 en unités de valeur est arrivé à échéance au 31 juillet 2016. L'acquisition du plan était soumise à des conditions de performance (moyenne des cours de clôture de bourse de juillet 2015 à 55,07 €) qui ont été atteintes. Pour une partie du Comex, le paiement du dernier tiers des unités de valeurs était lié à une condition de présence au 31 juillet 2016. Le versement en numéraire a été effectué sur le mois de juillet 2016 pour un montant total de 5,7 millions d'euros charges patronales comprises.

- Le plan 2014 en unités de valeur, débouclé en partie fin février 2016 a donné lieu à un versement en avril 2016. La moyenne des cours de clôture de l'action Groupe Fnac en février 2016, soit 55,33 € correspond à 100 % des critères de performance et les unités de valeur ont été valorisées à ce prix de sortie et versées aux bénéficiaires présents dans le Groupe au 29 février 2016. Pour le Comex, seuls les deux tiers de cette rémunération ont été versés, le tiers restant sera versé sous condition de présence au 28 février 2017. Le montant versé en 2016 est de 4,3 millions d'euros charges patronales comprises.

- La deuxième tranche du plan 2013 en options de performance a été acquise au 31 mars 2016. Compte tenu de la moyenne des 20 derniers cours de clôture de bourse de l'action Groupe Fnac précédant le 31 mars 2016 (moyenne à 57,17 €) et des conditions de performance, 100 % des options de la deuxième tranche ont été acquises pour les bénéficiaires présents au 31 mars 2016. Ces options ont été levées entre le 1<sup>er</sup> avril 2016 et le 31 mars 2017 ou versées en numéraire en avril 2016 pour le Président-Directeur Général. Le montant versé en avril 2016 au bénéfice du Président-Directeur Général s'élève à 3,7 millions d'euros charges patronales comprises (voir. chapitre 3.3.1).

- La première tranche du plan 2014 en options de performance a été acquise au 30 septembre 2016. Compte tenu de la moyenne des 20 derniers cours de clôture de bourse de l'action Groupe Fnac précédant le 30 septembre 2016 (moyenne à 65,74 €) et des conditions de performance, 100 % des options de la première tranche ont été acquises pour les bénéficiaires

présents au 30 septembre 2016. Ces options ont été levées entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 20 octobre 2016 ou versées en numéraire en octobre 2016 pour le Président-Directeur Général. Le montant versé en octobre 2016 au bénéfice du Président-Directeur Général s'élève à 4,0 millions d'euros charges patronales comprises (voir, chapitre 3.3.1).

**NOTE 36**

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Les honoraires hors taxes des commissaires aux comptes de la société Groupe Fnac, société mère du Groupe et du réseau associé, se ventilent de façon suivante :

(en millions d'euros)

	2016										
	Deloitte & Associés					KPMG					Price Waterhouse Coopers
	Commissaire aux comptes		Réseau			Commissaire aux comptes		Réseau			Réseau
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>											
• Émetteur	0,3	38%		0%	0,3	43%		0%			
• Filiales intégrées globalement	0,2	25%	0,2	100%	0,2	29%	0,1	100%	1,3		
<b>Sous-total</b>	<b>0,5</b>	<b>63%</b>	<b>0,2</b>	<b>100%</b>	<b>0,5</b>	<b>71%</b>	<b>0,1</b>	<b>100%</b>	<b>1,3</b>		
<b>Services autres que la certification des comptes</b>											
• Émetteur	0,2	25%		0%	0,2	29%		0%			
• Filiales intégrées globalement	0,1	13%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	0,2		
<b>Sous-total</b>	<b>0,3</b>	<b>38%</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>	<b>0,2</b>	<b>29%</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>	<b>0,2</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0,8</b>	<b>100%</b>	<b>0,2</b>	<b>100%</b>	<b>0,7</b>	<b>100%</b>	<b>0,1</b>	<b>100%</b>	<b>1,5</b>		

Les honoraires 2016 incluent également les honoraires de certification des comptes facturés par le réseau Price Waterhouse Coopers, commissaire aux comptes de Darty.

(en millions d'euros)

	2015									
	Deloitte & Associés					KPMG				
	Commissaire aux comptes		Réseau			Commissaire aux comptes		Réseau		
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%		
<b>Certification et examen limité semestriel des comptes individuels et consolidés</b>										
• Émetteur	0,2	50%		0%	0,2	67%		0%		
• Filiales intégrées globalement	0,2	50%	0,2	67%	0,1	33%	0,2	100%		
<b>Sous-total</b>	<b>0,4</b>	<b>100%</b>	<b>0,2</b>	<b>67%</b>	<b>0,3</b>	<b>100%</b>	<b>0,2</b>	<b>100%</b>		
<b>Services autres que la certification des comptes</b>										
• Émetteur		0%		0%		0%		0%		
• Filiales intégrées globalement	0,0	0%	0,1	33%		0%		0%		
<b>Sous-total</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>	<b>0,1</b>	<b>33%</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>	<b>0,0</b>	<b>0%</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>0,4</b>	<b>100%</b>	<b>0,3</b>	<b>100%</b>	<b>0,3</b>	<b>100%</b>	<b>0,2</b>	<b>100%</b>		

**NOTE 37****Événements postérieurs à la clôture**

La Fnac a signé le 26 janvier 2017 un accord sur le travail du dimanche et le travail en soirée. Sa mise en œuvre permettra de défendre la compétitivité de la Fnac, tout en offrant les meilleures contreparties, tant en terme de rémunération que de volontariat, aux collaborateurs souhaitant travailler le dimanche. Neuf magasins Fnac supplémentaires, désormais situés en Zone Touristique Internationale (ZTI) aux termes de la Loi Macron pourront désormais ouvrir 7j/7, soit 21 magasins au total en France. Les salariés des 12 magasins déjà ouverts tous les dimanches bénéficieront des conditions plus favorables du nouvel accord Groupe.

**NOTE 38****Liste des filiales consolidées au 31 décembre 2016**

La liste des filiales du Groupe est la suivante :

Consolidation par intégration globale : G

Consolidation par mise en équivalence : E

Sociétés		31/12/2016	% d'intérêt	31/12/2015
<b>Enseigne FNAC</b>				
<b>GROUPE FNAC</b>	G	100,00	G	100,00
<b>France</b>				
ALIZE - SFL	G	100,00	G	100,00
ATTITUDE		cédée en juin 2016	G	100,00
CODIREP	G	100,00	G	100,00
EAZIEER	G	100,00		0,00
FNAC	G	100,00	G	100,00
FNAC ACCES	G	100,00	G	100,00
FNAC APPRO GROUPE	G	100,00	G	100,00
FNAC DIRECT	G	100,00	G	100,00
FNAC JUKEBOX	G	98,00	G	98,00
FNAC LOGISTIQUE	G	100,00	G	100,00
FNAC PARIS	G	100,00	G	100,00
FNAC PERIPHERIE	G	100,00	G	100,00
FNAC TOURISME	G	100,00	G	100,00
FRANCE BILLET	G	100,00	G	100,00
IZNEO	E	50,00		0,00
MSS	G	100,00	G	100,00
RELAIS FNAC	G	100,00	G	100,00
TICK & LIVE (ex: KYRO CONCEPT)	G	50,00	G	50,00
<b>Belgique</b>				
BELGIUM TICKET	G	75,00	G	100,00
FNAC BELGIUM	G	100,00	G	100,00
<b>Espagne</b>				
FNAC ESPANA	G	100,00	G	100,00
<b>Monaco</b>				
FNAC MONACO	G	100,00	G	100,00
<b>Portugal</b>				
FNAC PORTUGAL	G	100,00	G	100,00
<b>Suisse</b>				
FNAC SUISSE	G	100,00	G	100,00
SWISSBILLET	G	100,00	G	100,00
<b>Brésil</b>				
F.BRASIL	G	100,00	G	100,00
<b>Enseigne DARTY</b>				
<b>Royaume-uni</b>				
Darty Plc	G	100,00		0,00
Kesa Holdings Limited	G	100,00		0,00
Kesa International Limited	G	100,00		0,00
Kesa Sourcing Limited	G	100,00		0,00
Kesa Spain Limited	G	100,00		0,00
Kesa Turkey Limited	G	100,00		0,00
<b>France</b>				
A2I Darty Alsace Lorraine SNC	G	100,00		0,00
A2I Darty Nord SNC	G	100,00		0,00
A2I Darty Ouest SNC	G	100,00		0,00
A2I Darty Provence Méditerranée SNC	G	100,00		0,00
A2I Darty Rhône Alpes SNC	G	100,00		0,00
A2I Ile de France SNC	G	100,00		0,00
Centrale d'Achat des Professionnels de l'Electromenager SNC "CAPROFEM"	G	100,00		0,00
Compagnie Européenne de Commerce et de Distribution SAS "C.E.C.D"	G	100,00		0,00
Compagnie Européenne de Vente et d'Accessoires en Ligne SNC "CEVL"	G	99,90		0,00
Dart Financements SAS	G	100,00		0,00
Darty Développement SAS	G	100,00		0,00
Darty Grand Est SNC	G	100,00		0,00
Darty Grand Ouest SNC	G	100,00		0,00
Darty Holdings SAS	G	100,00		0,00
Darty SNC	G	100,00		0,00
Etablissements Darty & Fils SAS	G	100,00		0,00
Immobilière Darty SNC	G	100,00		0,00
Kesa Electricals SAS	G	100,00		0,00
Kesa France SA	G	99,70		0,00
Ménafinance SA	E	50,00		0,00
Participations Distribution Services SNC	G	100,00		0,00
Vidéo Information France SNC "VIF"	G	100,00		0,00
<b>Pays-bas</b>				
BCC Elektro-Specialzaken BV	G	100,00		0,00
BCC Holding Amstelveen BV	G	100,00		0,00
BCC Vastgoed Holding BV	G	100,00		0,00
Bouwerij Amstelveen BV	G	100,00		0,00
Bouwerij Amstelveen OG BV	G	100,00		0,00
Oude Haagweg Holding BV	G	100,00		0,00
Oude Haagweg OG BV	G	100,00		0,00
Polectro BV	G	100,00		0,00
Polectro Plaza BV	G	100,00		0,00
Rivieradreef Holding BV	G	100,00		0,00
Rivieradreef OG BV	G	100,00		0,00
<b>Belgique</b>				
New Vanden Borre	G	100,00		0,00
New Vanden Borre transport	G	100,00		0,00
Vanden Borre Kitchen	E	50,00		0,00
<b>Autres pays</b>				
Marengo	G	100,00		0,00
Kesa Electrical Asia Limited	G	100,00		0,00

Les taux de change suivants ont été utilisés pour la conversion des sociétés du Groupe en monnaie étrangère :

pour 1€	2016		2015	
	taux de clôture	taux moyen	taux de clôture	taux moyen
Livre Sterling	0,86	0,82	0,73	0,73
Franc Suisse	1,07	1,09	1,08	1,07
Real Brésilien	3,43	3,86	4,31	3,69

# **Groupe FNAC**

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavoirs  
94200 Ivry sur Seine

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes  
sur les informations financières pro forma  
relatives aux exercices clos les 31 décembre  
2015 et 2016**

KPMG Audit  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine  
France

## **Groupe FNAC**

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavoirs  
94200 Ivry sur Seine

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les informations financières pro forma relatives aux exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016**

---

Au Président – Directeur Général,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières pro forma de la société Groupe FNAC S.A. (« Groupe FNAC ») relatives aux exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016, incluses au paragraphe 4.1 du Document de référence 2016.

Ces informations financières pro forma ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que l'acquisition de Darty Plc par Groupe FNAC (l'« Opération ») aurait pu avoir sur les composantes du résultat opérationnel consolidé des exercices clos les 31 décembre 2015 et 2016 de la société Groupe FNAC, si l'Opération avait pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2015. De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives des performances opérationnelles qui auraient pu être constatées si l'Opération était survenue à une date antérieure à celle de sa survenance réelle.

Ces informations financières pro forma ont été établies sous votre responsabilité en application du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières pro forma.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II, point 7 du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations pro forma.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières pro forma, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières pro forma ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits au paragraphe 4.1 du Document de référence 2016, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la direction de la société Groupe FNAC pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

A notre avis :

- les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins :

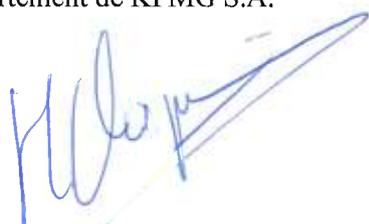
- du dépôt du Document de référence 2016 auprès de l'AMF et,
- le cas échéant, de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la société Groupe FNAC en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus visé par l'AMF comprenant ce document de référence, serait notifié,

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Hervé CHOPIN  
*Associé*

Deloitte & Associés



Stéphane IMBEUF  
*Associé*

**KPMG Audit**

Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**Deloitte & Associés**

185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

**Groupe Fnac S.A.**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les  
conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2016  
Groupe Fnac S.A.  
9, rue des Bateaux-Lavois - ZAC Port d'Ivry - 94200 Ivry sur  
Seine  
*Ce rapport contient 6 pages*

## KPMG Audit

Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

## Deloitte & Associés

185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

### **Groupe Fnac S.A.**

Siège social : 9, rue des Bateaux-Lavoires - ZAC Port d'Ivry - 94200 Ivry sur Seine

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

**Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs*****a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé***

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

***Convention de prestations de services de conseils avec le cabinet BDGS autorisée par le Conseil d'administration du 10 juillet 2015*****- Personne concernée**

Monsieur Antoine Gosset-Grainville, administrateur de Groupe Fnac S.A. et associé du cabinet BDGS.

**- Nature et objet**

Cette convention avec le cabinet BDGS a concerné les prestations de services de conseils rendues à la société Groupe Fnac S.A. pour le suivi du processus d'acquisition du groupe Darty et de toute opération capitalistique connexe à cette acquisition. Cette convention a pris fin en décembre 2016.

**- Modalités**

Le montant des honoraires relatifs aux prestations de conseils du cabinet BDGS comptabilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, honoraires établis sur la base des temps passés par les avocats et par application de taux horaires par catégorie d'intervenant, s'élève à 4 019 166,86 € HT.

***Affiliation de Monsieur Alexandre Bompard, Président Directeur Général, à un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies***

- Personne concernée

Monsieur Alexandre Bompard, Président Directeur Général de Groupe Fnac S.A.

- Nature et objet

Par décision du 30 juillet 2013, le Conseil d'administration de votre société a préalablement autorisé l'affiliation de Monsieur Alexandre Bompard au régime de retraite supplémentaire à cotisations définies bénéficiant à l'ensemble des cadres du groupe Fnac en France ; cet engagement a été maintenu par le Conseil d'administration réuni le 17 février 2016, sous réserve du renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Bompard approuvé par l'Assemblée générale du 17 juin 2016.

- Modalités

Monsieur Alexandre Bompard bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies, identique à celui de l'ensemble des cadres du groupe Fnac en France.

Le montant des cotisations concernant cette affiliation s'élève à 10 631,04 € HT au titre de l'exercice 2016.

***Convention de sortie du groupe d'intégration fiscale entre les sociétés Kering S.A., Groupe Fnac S.A. et les filiales françaises de cette dernière***

- Personnes concernées

Madame Patricia Barbizet, administrateur de Groupe Fnac S.A. et administrateur de Kering S.A.

- Nature et objet

Le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la société Kering SA a cédé un peu plus de 5 % du capital de la société Groupe Fnac S.A. à la société de droit néerlandais KERNIC MET BV; cette cession a entraîné la sortie de la société Groupe Fnac S.A. et de ses filiales françaises détenues à 95 % au moins du périmètre du groupe d'intégration fiscale Kering SA, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Par décision du 17 avril 2013, le Conseil d'administration de votre société a préalablement autorisé la convention de sortie du groupe d'intégration fiscale de Kering S.A. de la société Groupe Fnac S.A. et de ses filiales françaises.

- Modalités

La sortie de ces sociétés du groupe d'intégration fiscale Kering S.A. a donné lieu à la signature d'une convention de sortie d'intégration fiscale conclue entre les sociétés Kering S.A., Groupe Fnac S.A. et ses filiales françaises. La convention prévoit notamment que les déficits fiscaux, moins-values nettes à long terme et crédits d'impôt réalisés pendant leur période d'appartenance au groupe intégré Kering soient conservés par l'intégration fiscale du groupe Kering.

En cas de redressement fiscal de Groupe Fnac S.A. ou de l'une de ses filiales, cette dernière est redevable à Kering S.A. du montant ainsi redressé, conformément aux principes de la convention, ne pouvant plus bénéficier des déficits fiscaux, moins-values nettes à long terme et crédits d'impôt réalisés pendant leur période d'appartenance au groupe intégré Kering.

Au cours de l'exercice 2016, une somme de 948 071,00 € a été réglée à Kering SA au titre d'un redressement fiscal concernant la société MSS, une filiale de Groupe Fnac S.A.

***b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé***

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

***Engagement de non-concurrence pris au bénéfice de Monsieur Alexandre Bompard, Président Directeur Général***

- Personnes concernées

Monsieur Alexandre Bompard, Président Directeur Général de Groupe Fnac S.A.

- Nature et objet

Par décision du 30 juillet 2013, le Conseil d'administration de votre société a préalablement autorisé un engagement de non-concurrence conclu entre votre société et son Président-Directeur Général, Monsieur Alexandre Bompard. Cet engagement a été maintenu par le Conseil d'administration du 17 février 2016, sous réserve du renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Bompard approuvé par l'Assemblée générale du 17 juin 2016.

- Modalités

Cet engagement porte sur le secteur de la distribution spécialisée en produits culturels et/ou technologiques et de loisir pour le grand public en France, Belgique, Espagne,

Suisse, Portugal et Brésil. Il est limité pour une durée de deux ans à compter de la fin du mandat de Monsieur Alexandre Bompard.

En contrepartie de cet engagement, Monsieur Alexandre Bompard percevrait une indemnité compensatrice brute s'élevant à 80% de sa rémunération mensuelle fixe pendant une période de deux ans à compter de la cessation effective de son mandat, étant précisé que le Conseil d'administration pourra renoncer à la mise en œuvre de cette clause.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2017

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Hervé Chopin



Associé

Deloitte & Associés

Stéphane Rimbeuf



Associé

# **Groupe FNAC**

Société Anonyme

9, rue des Bateaux-Lavoirs  
94200 Ivry sur Seine

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'administration de la société Groupe FNAC**

Exercice clos le 31 décembre 2016

KPMG Audit  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Deloitte & Associés  
185 avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

**Groupe FNAC**  
Société Anonyme  
9, rue des Bateaux-Lavoirs  
94200 Ivry sur Seine

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes établi  
en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce  
sur le rapport du président du Conseil d'administration  
de la société Groupe FNAC**

Exercice clos le 31 décembre 2016

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Groupe FNAC et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

**Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

**Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Hervé CHOPIN  
*Associé*

Deloitte & Associés



Stéphane RIMBEUF  
*Associé*

## **Groupe FNAC**

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavoirs  
94200 Ivry sur Seine

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription**

Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2017  
13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions

KPMG Audit  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense  
Cedex  
France

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

## **Groupe FNAC**

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavoirs  
94200 Ivry sur Seine

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription**

Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2017  
13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport :

- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à partir du jour de la présente assemblée, la compétence pour décider des opérations suivantes et fixer les conditions définitives de ces émissions et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :
  - émission avec maintien du droit préférentiel de souscription (13<sup>ème</sup> résolution), d'actions ordinaires et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société ;
  - émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, avec un droit de priorité de souscription aux actionnaires obligatoire, par voie d'offre au public (14<sup>ème</sup> résolution), d'actions ordinaires et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres répondant à l'article L. 225-148 du code de commerce qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange ;

- émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, avec un droit de priorité de souscription aux actionnaires facultatif, par voie d'offre au public (15<sup>ème</sup> résolution), d'actions ordinaires et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres répondant à l'article L. 225-148 du code de commerce qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange ;
- émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier (16<sup>ème</sup> résolution) d'actions ordinaires et/ou d'actions ordinaires donnant droit à l'attribution d'autres actions ordinaires ou de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires à émettre par la Société ;
- de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à partir du jour de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à une émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital (18<sup>ème</sup> résolution), dans la limite de 10 % du capital au jour de la présente assemblée ;
- de l'autoriser, par la 19<sup>ème</sup> résolution et dans le cadre de la mise en œuvre de la délégation visée aux 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> résolutions, à fixer le prix d'émission dans la limite légale annuelle de 10 % du capital social.

Le montant nominal global des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra, selon la 13<sup>ème</sup> résolution, excéder 13 millions d'euros au titre des 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, 17<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> et 21<sup>ème</sup> résolutions de la présente Assemblée et des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> résolutions approuvées par l'assemblée générale mixte du 17 juin 2016, ce montant étant également le plafond individuel au titre de la 13<sup>ème</sup> résolution, étant précisé que :

- le montant nominal total des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra excéder 5,2 millions d'euros au titre de la 14<sup>ème</sup> résolution. Les plafonds prévus aux 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup>, et 18<sup>ème</sup> résolutions et mentionnés ci-après s'imputeront sur ce plafond de 5,2 millions d'euros, lequel s'imputera sur le plafond nominal global de 13 millions d'euros prévu à la 13<sup>ème</sup> résolution ;
- le montant nominal total des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra excéder individuellement 2,6 millions d'euros au titre de chacune des 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> résolutions. Selon la 15<sup>ème</sup> résolution, ce montant représente un plafond commun avec les plafonds prévus aux 16<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> résolutions et s'imputera sur le plafond de 5,2 millions d'euros prévu à la 14<sup>ème</sup> résolution.

Ces plafonds tiennent compte du nombre supplémentaire de titres à créer dans le cadre de la mise en œuvre des délégations visées aux 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> résolutions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-135-1 du code de commerce, si vous adoptez la 17<sup>ème</sup> résolution.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> résolutions.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des 13<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> résolutions.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration, en cas d'émissions de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre et en cas d'émissions d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2017

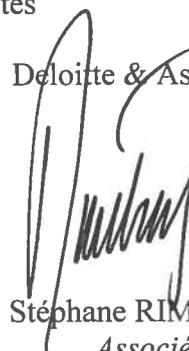
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Herve CHOPIN  
*Associé*

Deloitte & Associés



Stéphane RIMBEUF  
*Associé*

# **Groupe FNAC**

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavois  
94200 Ivry sur Seine

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2017  
21<sup>ème</sup> résolution

KPMG Audit  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense  
Cedex  
France

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

## **Groupe FNAC**

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavoisirs  
94200 Ivry sur Seine

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2017 – 21<sup>ème</sup> résolution

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, de la compétence de décider une augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de votre société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'épargne d'entreprise ou de groupe établis par votre société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L225-180 du code de commerce et de l'article 3344-1 du code du travail, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le montant nominal des augmentations du capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement ou à terme, en vertu de la présente résolution, ne pourra excéder 780 000 euros, ce montant s'imputant sur le plafond global prévu à la 13<sup>ème</sup> résolution de la présente assemblée.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du code de commerce et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois à partir de la présente assemblée, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2017

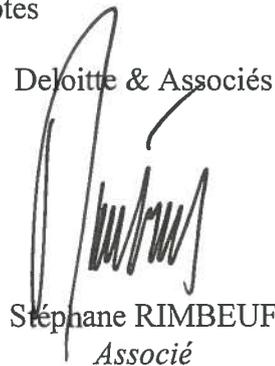
Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Herve CHOPIN  
*Associé*

Deloitte & Associés



Stéphane RIMBEUF  
*Associé*

# **Groupe FNAC**

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavois  
94200 Ivry sur Seine

---

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital**

Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2017  
23<sup>ème</sup> résolution

KPMG Audit  
Tour Eqho  
2, avenue Gambetta  
92066 Paris La Défense Cedex  
France

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex  
France

## **Groupe FNAC**

Société Anonyme

9, rue des Bateaux Lavoisirs  
94200 Ivry sur Seine

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur la réduction de capital**

Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2017 – 23<sup>ème</sup> résolution

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'Administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2017

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Herve CHOPIN  
*Associé*

Deloitte & Associés



Stéphane RIMBEUF  
*Associé*